

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ANNUEL 2018**



Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

2018



Photo de couverture: © ESN

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019

Print ISBN 978-92-9474-599-6 doi:10.2811/098018 TK-AI-19-001-FR-C
PDF ISBN 978-92-9474-596-5 ISSN 1977-5334 doi:10.2811/569769 TK-AI-19-001-FR-N

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2019
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne 2018

(conformément à l'article 47 des règles financières de l'Agence)

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| SYNTHÈSE..... | 5 |
| INTRODUCTION | 9 |
| 1 RÉALISATIONS DE L'ANNÉE | 11 |
| 1.1. Réalisations par domaine d'activités, piliers et objectifs stratégiques | 11 |
| 1.2. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses..... | 29 |
| 2 DIRECTION | 31 |
| 2.1 Conseil d'administration | 31 |
| 2.2 Événements d'importance majeure | 32 |
| 2.3 Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité..... | 32 |
| 2.4 Gestion budgétaire et financière | 34 |
| 2.5 Gestion des ressources humaines | 35 |
| 2.6 Évaluation par la direction..... | 36 |
| 2.7 Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités..... | 38 |
| 2.8 Évaluation des résultats d'audit au cours de l'année de référence..... | 38 |
| 2.9 Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations..... | 38 |
| 2.10 Suivi des observations de l'autorité de décharge | 39 |
| 3 ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE..... | 43 |
| 3.1 Gestion des risques | 43 |
| 3.2 Respect et efficacité du cadre de contrôle interne (CCI)..... | 43 |
| 4 ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION..... | 45 |
| 4.1 Examen des éléments à l'appui de l'assurance et réserves éventuelles | 45 |
| 4.2 Réserves..... | 45 |
| 4.3 Conclusion générale sur l'assurance et les réserves (le cas échéant)..... | 45 |
| 5 DÉCLARATION D'ASSURANCE | 47 |
| Déclaration d'assurance du responsable des services administratifs..... | 47 |
| Déclaration d'assurance du directeur | 48 |
| ANNEXE I: STATISTIQUES SUR LES ACTIVITÉS DE BASE | 49 |
| ANNEXE II: STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE..... | 61 |
| ANNEXE III: ORGANIGRAMME..... | 63 |
| ANNEXE IV: TABLEAU DES EFFECTIFS..... | 65 |
| ANNEXE V: RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ | 67 |
| ANNEXE VI: ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE II | 69 |
| ANNEXE VII: ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE III | 75 |
| ANNEXE VIII: COMPTES ANNUELS PROVISOIRES | 77 |
| ANNEXE IX: INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS | 89 |

Synthèse

Le *Rapport d'activité annuel consolidé 2018* fournit une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) au cours de cette année. Il respecte les lignes directrices établies par la Commission européenne.

Principales conclusions

Publications

En 2018, la FRA a centré ses activités sur divers problèmes en matière de droits fondamentaux dans l'Union européenne (UE) et a multiplié les publications en anglais et dans d'autres langues de l'Union qui contribuent aux travaux des différents organes de l'UE.

La FRA a publié les conclusions de ses recherches de manière accessible et conviviale, notamment au moyen de manuels, rapports, résumés, communications de conférence, listes de contrôle et publications en ligne. Les publications ont été mises à la disposition des parties prenantes, qui les ont largement utilisées. Au total, l'Agence a diffusé 96 829 publications imprimées, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2017, via le principal portail de l'UE. Il est juste de dire que la demande a été soutenue, car la FRA a occupé la première place du point de vue du nombre de commandes passées auprès de l'Office des publications de l'Union européenne en 2018.

L'édition 2018 du *Manuel de droit européen en matière de protection des données* a été publiée le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du nouveau règlement général sur la protection des données de l'Union européenne. Ce manuel traite des réformes dans le domaine de la protection des données qui ont eu lieu dans l'UE et au Conseil de l'Europe. Il a été largement évoqué dans les médias, de même que d'autres nouvelles publications de la FRA, telles que le rapport intitulé «Being Black in the EU» (Être noir dans l'Union européenne) et les rapports sur l'exploitation grave par le travail des travailleurs migrants et sur la pauvreté des enfants.

La FRA a présenté son rapport «Being Black in the EU», sur la discrimination raciale et les crimes racistes contre les personnes d'origine africaine, au Parlement européen, dans le cadre de son intergroupe «Lutte contre le racisme et diversité» (ARDI). La FRA a publié son rapport intitulé «Combating child poverty: an issue of fundamental rights» (Combattre la pauvreté infantile, une question touchant les droits fondamentaux), qui synthétise les résultats d'une analyse juridique et de données sur la question de la pauvreté des enfants.

L'Agence a publié un document d'orientation sur les femmes migrantes exploitées dans le travail domestique comme le premier d'une série qui rend compte des points de vue et des expériences des victimes de l'exploitation par le travail. Le deuxième document de cette série, intitulé «Protecting migrant workers from exploitation in the EU: boosting workplace inspections» (Protéger les travailleurs migrants de l'exploitation dans l'UE: renforcer les inspections sur le lieu de travail), a été publié en septembre.

Lors du Forum des droits fondamentaux, la FRA a présenté sa boîte à outils de communication «10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme», qui contient de bonnes pratiques pour mieux faire connaître les droits de l'homme auprès du public le plus large possible. Cette boîte à outils a constitué une étape importante dans la mise en place du programme de communication de la FRA dans le domaine des droits de l'homme. La déclaration du président du Forum des droits fondamentaux engage la FRA à mettre en œuvre les «10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme» dans les travaux de l'Agence.

Le rapport sur les droits fondamentaux continue d'alimenter les travaux connexes des trois principales institutions de l'UE. Dans le *Rapport sur les droits fondamentaux 2018*, publié en juin, la FRA a mis l'accent sur les approches du vieillissement fondées sur les droits et exploré le passage lent mais inexorable de la réflexion sur le vieillissement du point de vue des «déficits» qui créent des «besoins» à une réflexion axée sur le respect du droit fondamental à l'égalité de traitement de tous les individus, quel que soit leur âge.

Avis et conseils fondés sur des données factuelles

La FRA a continué d'inspirer le travail législatif des institutions de l'UE, en fournissant une assistance et en formulant des avis fondés sur des données factuelles aux institutions et aux États membres de l'UE en 2018.

L'Agence a été invitée par le Parlement européen à présenter son rapport intitulé «A persisting concern: anti-Gypsyism as a barrier to Roma inclusion» (Une préoccupation persistante: l'antitsiganisme, obstacle à l'inclusion des Roms). Il s'agissait d'un suivi de la résolution du Parlement européen du 25 octobre 2017 sur l'intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux. Ce rapport apportait des éléments de preuve sur l'importance du rôle structurel clé que l'antitsiganisme, qui se présente sous la forme de discrimination et de crimes haineux, joue dans l'exclusion des Roms.

Dans le domaine des systèmes informatiques et de la biométrie, la FRA a soumis trois avis juridiques au Parlement européen, à la demande de celui-ci. Ces avis portaient sur le système d'information sur les visas, sur les éléments de sécurité des cartes d'identité et des titres de séjour, ainsi que sur le corps européen de garde-frontières et de garde-côtes.

En outre, la FRA a émis deux avis sur la base de deux demandes différentes du Parlement européen concernant l'interopérabilité et ses implications sous l'angle des droits fondamentaux, qui visent à éclairer la position du Parlement européen sur les propositions législatives relatives à l'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'UE (systèmes informatiques).

La FRA a soumis un avis sur la proposition législative de refonte de la directive relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier (directive «retour»).

La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) du Parlement européen a également demandé à l'Agence d'adopter un avis sur l'application de la Charte des droits fondamentaux dans les agences de l'UE.

Outre les deux avis de la FRA sur l'interopérabilité des systèmes informatiques, six des sept avis juridiques de la FRA publiés en 2018 concernaient la migration.

La FRA a continué à prodiguer des conseils fondés sur des données factuelles, lors de réunions organisées au niveau de l'UE, au Parlement européen et à la Commission sur la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les droits des victimes et des directives relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et aux abus sexuels. Au niveau des États membres, des conseils fondés sur des données factuelles concernant une justice adaptée aux enfants ont été fournis lors de conférences dans le domaine de la justice en Allemagne et en Croatie.

Réunions d'experts et présentations

L'Agence a continué de participer aux réunions de différents groupes d'experts, organisées par la Commission européenne et les États membres, en donnant la priorité à la lutte contre le trafic de migrants, aux retours et aux enfants migrants. Lors de certaines de ces réunions, la FRA a été le seul représentant indépendant des droits fondamentaux et a donc joué un rôle essentiel dans la mise en évidence des répercussions négatives pouvant résulter des actions proposées.

La coopération de la FRA avec le Conseil de l'Europe s'est poursuivie dans de nombreux domaines d'activité.

Le 17 octobre, le directeur de la FRA s'est adressé pour la première fois au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, avec un discours marquant le 10^e anniversaire de l'accord de coopération entre le Conseil et l'Agence.

La FRA présente des rapports sur plusieurs domaines thématiques dans différentes enceintes. Les conclusions du rapport intitulé «Combating child poverty: an issue of fundamental rights» ont été présentées au Comité européen des droits sociaux et au Parlement européen. Le rapport sur les droits fondamentaux 2018 a été présenté au groupe de travail du Conseil et à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen, puis aux ministres de la justice de l'Union lors d'une réunion formelle du Conseil «Justice et affaires intérieures».

La FRA et le Conseil de l'Europe ont organisé conjointement, à Bucarest, la première réunion d'experts visant à définir la portée et les caractéristiques d'un futur manuel sur le droit européen relatif à la cybercriminalité et aux droits fondamentaux.

L'Agence a présenté à la commission LIBE du Parlement européen les principaux aspects des droits fondamentaux liés aux propositions législatives concernant les preuves électroniques.

Le rapport de la FRA sur «Les difficultés rencontrées par les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme dans l'UE» a été présenté au cours d'une réunion conjointe des deux groupes de travail du Conseil lors de la conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe et lors d'une audition au Parlement européen liée à sa résolution sur la mise en place d'un instrument pour les valeurs européennes. Le rapport a été présenté au Comité de la dimension humaine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en février et aux ambassadeurs de l'UE auprès des Nations Unies (ONU), à Genève.

Lors de la réunion du groupe de travail du Conseil de l'UE sur le programme de développement durable à l'horizon 2030, la FRA a présenté les dimensions des droits fondamentaux des objectifs de développement durable (ODD) dans l'Union européenne.

Elle a continué de jouer son rôle de secrétariat du cadre de l'UE concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le cadre de l'UE a tenu sa deuxième réunion ordinaire avec le point de contact pour la Convention au niveau européen, à savoir la Commission européenne. La réunion a permis de poursuivre l'échange structuré et systématique d'informations sur les activités et les événements à venir.



En 2018, la FRA a entamé un dialogue avec un éventail d'acteurs, en particulier ceux qui se situent en première ligne, tels que les prestataires de services et les responsables politiques locaux, via une série de réunions à l'échelle nationale. L'Agence a organisé des réunions au niveau national dans chacun des cinq pays où est mené le travail sur le terrain, à savoir la Bulgarie, la Finlande, l'Irlande, l'Italie et la Slovaquie, dans le domaine de la désinstitutionnalisation des personnes handicapées.

Sur l'invitation de la Commission européenne et des autorités grecques, la FRA a participé à la réunion conjointe de révision annuelle 2017 de tous les programmes grecs soutenus par les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) à Athènes. Tout comme lors de réunions similaires dans un certain nombre d'autres pays, la participation de l'Agence a servi à sensibiliser à la Charte et à son cadre normatif, ainsi qu'à sa pertinence et à son applicabilité dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets des Fonds ESI.

La présidence autrichienne du Conseil de l'UE a maintenu la pratique institutionnelle consistant à inviter le directeur de l'Agence à participer à la réunion informelle des ministres de la justice et des affaires intérieures, au cours de laquelle des problématiques telles que la migration, la gestion des frontières et l'asile ont été mises à l'examen. En outre, la FRA a participé à la première réunion du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI) sous la présidence autrichienne.

La FRA a tenu la 21^e réunion de ses agents de liaison nationaux, laquelle a permis de partager des informations sur les projets de la FRA en cours et un échange de vues sur les évolutions au niveau de l'UE et des États membres, ainsi que sur la coopération de la FRA avec les présidences actuelle et future de l'UE.

L'Agence est demeurée présente au niveau international. L'Agence a participé à la 7^e réunion du groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD. Le directeur s'est exprimé lors de la 62^e réunion de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies où il faisait partie d'un groupe de haut niveau sur l'accélération de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing. La FRA a participé à la réunion de consultation organisée par la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant la proposition d'indice d'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI). Le directeur de la FRA a prononcé le discours liminaire lors de l'ouverture de la réunion de mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE en 2018.

Formation et renforcement des capacités

La FRA a organisé une formation sur les droits fondamentaux dans le domaine du retour pour les futurs évaluateurs Schengen, dans le cadre d'une activité régulière de formation organisée par la Commission européenne et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

La FRA a examiné plusieurs projets d'outils et de matériel de formation dans le cadre de la coopération avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et Frontex sur des techniques d'entretien adaptées aux enfants, des indicateurs pour l'accueil des enfants non accompagnés et la protection des enfants aux frontières. En ce qui concerne la protection de l'enfant, la FRA a organisé en coopération avec l'EASO des ateliers sur cinq sites différents et formé le personnel du service d'accueil et d'identification (RIS) récemment nommé, auquel était confiée la tâche de coordonner les questions de protection des enfants dans les hotspots. En outre, la FRA et l'EASO ont organisé conjointement une formation de mise en réseau à Athènes pour le personnel principal chargé de la protection de l'enfant et travaillant dans les centres d'accueil et d'identification grecs. Il s'agissait là du tout premier événement ayant permis un échange d'expériences entre les membres du personnel du RIS chargé de la protection de l'enfant, concernant les différentes pratiques et les divers défis auxquels ils sont confrontés. La FRA a apporté son soutien aux autorités italiennes sous la forme de formations volontaires de tuteurs en partageant des informations de première main sur le traitement des enfants non accompagnés et en diffusant son manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant.

L'Agence a dispensé une formation sur la Charte des droits fondamentaux au Réseau européen de formation judiciaire, qui comprenait 80 juges et procureurs.

Elle a poursuivi ses travaux avec les différentes institutions nationales des droits de l'homme (INDH) afin de planifier des ateliers conjoints de renforcement des capacités sur la Charte des droits fondamentaux en Croatie, en Finlande et en Pologne. Enfin, la FRA a participé à plusieurs séminaires et manifestations du Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH) ou d'Equinet, sur des sujets tels que le profilage ethnique, la liberté de circulation, l'intégration des Roms, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les droits sociaux et économiques.

Communication et sensibilisation

L'un des événements clés de l'année a été le Forum des droits fondamentaux 2018 (FRF 2018). Plus de 700 participants au Forum ont échangé des points de vue et des bonnes pratiques au cours de différents types d'événements, notamment des groupes de travail, des sessions, des réunions parallèles, des projections de films suivies de tables rondes, des concerts et une exposition artistique. Six hashtags ont structuré les activités de communication du Forum, et la FRA a exploré deux nouveaux modes de communication. Le premier a été un Ideathon – un parcours d'apprentissage de trois jours dans lequel des artistes de la communication ont appris des uns et des autres comment susciter des émotions dans le cadre de la communication sur les droits de l'homme; le second a été une zone virtuelle recourant à des outils numériques pour communiquer sur les droits de l'homme, illustrant la façon dont les outils numériques peuvent contribuer à rendre plus vivante la communication sur les droits de l'homme, qui est largement véhiculée sur support papier. Ces deux approches ont créé des possibilités nouvelles et dynamiques de communiquer efficacement sur les droits auprès d'un public plus large.

Pour ce qui est des publications, la FRA a diffusé quelque 96 829 publications imprimées, soit 21 % de plus qu'en 2017. En 2018, l'Agence a diffusé 201 publications en anglais et dans d'autres langues de l'UE, notamment des rapports, des documents, des manuels, des publications faciles à lire et en ligne, qui ont été largement téléchargées à partir du site web de la FRA. Les 10 publications principales de la FRA ont enregistré 97 259 téléchargements. En raison de la pertinence des conclusions de la FRA, les publications dans le domaine de la vie privée, de la justice et de l'asile ont enregistré le plus grand nombre de téléchargements (voir annexe I), notamment *Manuel de droit européen en matière de protection des données* (édition 2018), *Violence à l'égard des femmes: une enquête à l'échelle de l'UE* et *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration*.

La FRA a maintenu sa présence sur les plates-formes de médias sociaux, avec un nombre accru d'abonnés sur Facebook (50 593), Twitter (40 244) et LinkedIn (12 173).

L'Agence a coopéré avec le Festival international du film des droits de l'homme «This Human World» (Ce monde humain) de Vienne. Elle a coprésenté l'ouverture du Festival, organisé huit projections de films et animé une série de tables rondes traitant de divers thèmes en lien avec les droits de l'homme. Grâce à cette activité, la

FRA a pu entrer en relation avec le public (15 000 personnes) du Festival du film de façon non conventionnelle et promouvoir les droits fondamentaux et ses travaux.

Gestion financière et contrôle interne

Conformément aux termes de sa gouvernance statutaire, l'Agence mène ses opérations dans le respect des lois et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente et en conformité avec le haut niveau de normes professionnelles et éthiques attendu d'une agence de l'UE.

Afin de s'aligner sur le cadre de contrôle interne récemment adopté par la Commission, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a révisé son cadre de contrôle interne en conséquence en 2018.

Le nouveau cadre de contrôle interne s'écarte d'un système fondé exclusivement sur le respect des règles au profit d'un système fondé sur des principes, ce qui signifie que ses services peuvent bénéficier de la flexibilité nécessaire pour s'adapter à des caractéristiques et à des circonstances spécifiques, tout en garantissant un contrôle interne solide, fondé sur une évaluation cohérente. Cette approche aide l'organisation à atteindre ses objectifs et à maintenir ses performances opérationnelles et financières.

L'Agence a évalué le cadre de contrôle interne au cours de l'année de référence et a conclu que, dans l'ensemble, le système intègre tous les éléments du cadre de contrôle interne qui sont présents et fonctionnent ensemble de manière intégrée. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la partie III.

En outre, l'Agence a systématiquement examiné les résultats et les indicateurs de contrôle disponibles, ainsi que les observations et les recommandations formulées par les auditeurs internes et la Cour des comptes européenne. Ces éléments ont été évalués afin de déterminer leur incidence sur l'assurance de la direction quant à la réalisation de ses objectifs en matière de contrôle. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la partie III.

En conclusion, la direction est raisonnablement fondée à penser que des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur délégué, a signé la déclaration d'assurance.



Introduction

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) est l'une des agences décentralisées de l'Union européenne (UE). Ces agences sont établies afin de fournir des avis spécialisés sur un éventail de questions aux institutions et aux États membres de l'UE. La FRA fournit aux institutions et aux États membres de l'UE des conseils indépendants et fondés sur des données factuelles afin de garantir le plein respect des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'Union européenne. Pour ce faire, les principales activités de la FRA sont les suivantes:

- collecter et analyser des informations et des données;
- mettre à disposition une assistance et une expertise;
- communiquer et sensibiliser aux droits fondamentaux.

L'Agence s'acquitte de ses missions en mettant en œuvre, dans les domaines thématiques de son cadre pluriannuel quinquennal, des activités qui relèvent de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de renforcer la protection des droits fondamentaux dans l'UE à la lumière des changements et des progrès sociétaux, ainsi que des développements scientifiques et technologiques.

La FRA exécute sa tâche en concertation et en coopération avec ses partenaires. Cela lui permet:

- de définir ses domaines de travail, de sorte que ses recherches combrent des lacunes et répondent à des besoins spécifiques dans le domaine des droits fondamentaux;
- de faire en sorte que ses conseils et que les résultats de ses recherches atteignent les décideurs aux niveaux appropriés des gouvernements et des institutions de l'UE;
- de développer des ressources dans les secteurs de la communication, du multimédia et de l'information sur la base d'une stratégie-cadre de communication avec les parties prenantes de la FRA («FRA Stakeholder Communication Framework Strategy») en vue de sensibiliser des groupes cibles spécifiques et les citoyens européens en général et leur apporter des éléments de connaissance en matière de droits fondamentaux.
- de mettre en commun son expertise, coordonner les recherches dans différents domaines, collaborer

avec ses partenaires afin de communiquer ses résultats et informer les parties prenantes dans l'Union européenne et ses États membres. Cela permet à la FRA de créer des synergies et de soutenir d'autres organismes en émettant des avis clairs quant à la manière d'améliorer la protection des droits fondamentaux.

La FRA conserve des liens particulièrement étroits avec:

- la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne;
- d'autres organes et agences de l'UE;
- d'autres organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, les Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations de la société civile, les établissements universitaires, les organismes chargés de la promotion de l'égalité et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH).

L'année en bref

Ressources humaines

Sept ans après la précédente réorganisation en 2011 et compte tenu des conclusions de l'évaluation externe de l'Agence sur des questions telles que la pertinence, la valeur ajoutée, l'efficacité, l'efficacité, l'utilité et l'impact, le directeur a proposé des modifications organisationnelles en 2018. Ces modifications renforceront l'efficacité de l'organisation, la mobilité du personnel et offriront des possibilités de carrière au personnel de l'Agence, y compris aux femmes qui sont sous-représentées aux postes d'encadrement. Ces modifications reflètent également les recommandations de l'évaluation externe visant à «délimiter et communiquer clairement les rôles et responsabilités du personnel», à «continuer de répondre aux demandes [des parties prenantes] [...] sans négliger les projets de recherche en cours» et à fournir des ressources suffisantes pour les travaux de recherche demandés par les institutions de l'UE.

Le conseil d'administration a notamment recommandé que «le directeur prenne les mesures nécessaires pour clarifier et affiner l'harmonisation des rôles et des responsabilités du personnel et des départements». Dans le passé, l'Agence a indiqué au conseil d'administration

que les exigences des parties prenantes à l'égard des avis fondés sur des données factuelles de l'Agence augmentaient fortement et continuaient de le faire.

Pour relever ces défis, le directeur a estimé qu'il était nécessaire de revoir la structure interne de l'Agence. À cette fin, et conformément à sa responsabilité légale à l'égard de toutes les questions de personnel au sein de l'Agence, le directeur a proposé de restructurer l'organigramme de l'Agence afin d'optimiser l'allocation des ressources humaines de manière à améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'Agence. Les mesures prises afin de mettre en œuvre les modifications organisationnelles ont déjà été prises. La nouvelle structure organisationnelle se compose de six entités, du bureau du directeur et de cinq unités correspondant aux domaines du programme de l'Agence. À la suite de cette réorganisation, la représentation hommes/femmes au sein de l'équipe de direction de l'Agence a été équilibrée (50 %-50 %). La partie II fournit davantage de précisions (point 2.2 – Événements d'importance majeure).

Ordonnateurs délégués et sous-délégués

Conformément à la réorganisation, les rôles d'ordonnateurs ont été délégués aux chefs des six nouvelles entités. La partie II fournit davantage de précisions (point 2.2 – Événements d'importance majeure).

Conseil d'administration

En octobre 2018, l'Agence a accueilli deux représentants de la République de Serbie en tant qu'observateurs aux réunions du conseil d'administration de la FRA.



1

Réalisations de l'année



Cette partie présente les réalisations de la FRA au regard de son domaine d'activités, de ses piliers et de ses objectifs stratégiques.

Les piliers et objectifs stratégiques de la FRA sont définis en détail dans le plan stratégique de la FRA, qui couvre la période 2018-2022.

Son domaine d'activités stratégique est divisé en neuf domaines thématiques. Les domaines thématiques ont été approuvés dans le cadre pluriannuel de cinq ans, adopté par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne, pour la période 2018-2022.

Les piliers stratégiques décrivent les actions et les mesures à prendre pour atteindre les objectifs essentiels de l'Agence en matière de promotion et de défense des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'UE.

1.1. Réalisations par domaine d'activités, piliers et objectifs stratégiques

1.1.1. Identifier les tendances: collecter et analyser des données et des preuves comparables

Objectifs de la FRA pour la période 2018-2022:

- produire des données et des éléments de preuve comparables, solides et fiables pour identifier les tendances en matière de respect des droits fondamentaux;

- élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations;
- utiliser les analyses des données et des éléments de preuve collectés pour établir des évaluations en matière de droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle des États membres et de l'UE.

La FRA a poursuivi ses activités dans le domaine de **l'égalité et de la non-discrimination** en ce qui concerne la non-discrimination et l'égalité de traitement, l'inclusion sociale, l'intégration des Roms et les droits de l'enfant, y compris dans le contexte de la migration. La FRA a fourni des données dans différents domaines en poursuivant ses travaux sur l'enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS). Les **résultats** ont été rendus publics lors de la conférence intitulée «**La réalité fait mal: expériences d'immigrants et de minorités dans l'UE**», organisée à Bruxelles. Parallèlement à un rapport technique exhaustif, les données ont été publiées grâce à un outil interactif de visualisation des données (explorateur de données de la FRA). En 2018, les conclusions ont été présentées lors de différents événements et à diverses occasions dans les États membres de l'UE, les institutions de l'UE et d'autres organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil de l'Europe et les Nations Unies.

L'Agence a présenté son rapport sur **la discrimination raciale et les crimes racistes contre les personnes d'origine africaine** au Parlement européen, dans le cadre de l'intergroupe «Lutte contre le racisme et diversité». La présentation a été suivie d'un atelier sur le thème «Comment utiliser au mieux les résultats de

l'enquête de la FRA sur les personnes d'origine africaine dans l'élaboration des politiques?» dans les locaux de la Commission européenne. Le rapport souligne que près de vingt ans après l'adoption de la législation de l'UE interdisant la discrimination, les personnes d'origine africaine sont toujours confrontées à des préjugés largement répandus et fermement établis ainsi qu'à l'exclusion. Le rapport examine les expériences de près de 6 000 personnes de race noire dans 12 États membres de l'UE, dans le cadre de la deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination réalisée par la FRA (EU-MIDIS II).

L'Agence a publié ses conclusions sur **le passage de l'éducation à l'emploi des jeunes Roms** dans neuf États membres de l'UE. Le rapport met en évidence des manques de continuité préoccupants dans la transition entre l'éducation et l'emploi, de nombreux jeunes Roms quittant prématurément l'école (avant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et restant sans emploi. Ce rapport fait suite au rapport 2016 sur les Roms, qui avait mis en lumière plusieurs problématiques concernant l'inclusion sociale des jeunes Roms.

L'Agence a entamé les préparatifs de la **deuxième vague de l'enquête sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)** vivant dans les 28 États membres de l'UE, en Macédoine du Nord et en Serbie. En juin 2018, une consultation des parties prenantes et une réunion d'experts ont été organisées sur le sujet. L'Agence est en étroite consultation avec les organisations LGBTI de la société civile et des spécialistes des enquêtes, ainsi qu'avec des organisations européennes et internationales qui travaillent dans ce domaine thématique, telles que le Conseil de l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et l'OSCE/le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). La deuxième vague de l'enquête inclura également des personnes intersexuées et des participants de moins de 18 ans. Les résultats permettront de mieux cerner les tendances dans le temps, en comparant les résultats des enquêtes de 2012 et de 2019. Il est prévu de réaliser l'enquête en 2019 et de la publier en février 2020.

La FRA a achevé les travaux de recherche sur le terrain pour son projet sur **le droit des personnes handicapées à une vie autonome** et présenté les conclusions connexes lors d'un événement organisé au Parlement européen le 4 décembre. Ces travaux de recherche ont mis en évidence les moteurs du processus de désinstitutionnalisation et les obstacles qui l'entravent en s'appuyant sur l'expérience et la perspective des personnes associées au processus, des décideurs politiques nationaux et locaux, des prestataires de services, des personnes handicapées et de leurs familles. Le travail de terrain a été effectué dans cinq États membres de l'UE:

la Bulgarie, la Finlande, l'Irlande, l'Italie et la Slovaquie. Un certain nombre de produits ont été publiés dans différentes langues, notamment un rapport principal et son résumé, trois fiches d'information, des études de cas nationales pour les cinq États membres ayant fait l'objet des travaux de recherche, des versions faciles à lire des études de cas nationales, ainsi que des rapports sur la méthodologie et la conception du projet. Des supports audiovisuels ont également été produits.

Le 29 août, la FRA a publié son **rapport sur l'application de la liberté de circulation et des droits connexes** portant sur la mise en œuvre de la directive relative à la libre circulation (2004/38/CE). Le rapport contient un examen de la jurisprudence sélectionnée au niveau national et présente une vue d'ensemble comparative de l'application de la directive dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. En plus d'examiner les décisions de justice nationales pertinentes, le rapport montre que la concrétisation de ces droits demeure problématique. Cela s'explique souvent par les interprétations divergentes de certaines conditions non définies dans la directive relative à la libre circulation, ou par le fait que les administrations nationales ne sont pas toujours pleinement informées des orientations interprétatives fournies par la Cour de justice de l'Union européenne ou par leurs propres juridictions nationales.

Les efforts déployés par l'Agence dans le cadre du programme pluriannuel en faveur des Roms ont élargi la base de données sur l'intégration des Roms. Les États membres utilisent cette base de données pour concevoir des politiques ciblées et évaluer leur incidence sur le travail dans le domaine **de l'intégration et de l'inclusion sociale des Roms**. Le 16 novembre, la FRA a publié son rapport sur les conclusions et les enseignements tirés de son projet sur **l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms**. Ce projet a fait intervenir une recherche participative dans 21 localités de 11 États membres de l'UE de 2014 à 2016 afin d'identifier les moteurs de l'intégration des Roms au niveau local et les obstacles à cette intégration. Le rapport identifie les éléments cruciaux qui augmentent fortement les probabilités de réussite de la promotion et de l'engagement en faveur de la participation active et judicieuse des communautés roms aux projets locaux d'intégration et à l'élaboration de politiques et de stratégies dédiées au logement sur le plan local, à l'éducation, à l'emploi, au développement communautaire et à la non-discrimination.

La FRA a mené des recherches de fond et des consultations nationales en vue de préparer le travail de terrain pour **l'enquête sur les Roms et les Travellers** dans six États membres de l'UE: la Belgique, la France, l'Irlande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Dans



le cadre de ce processus, des efforts importants ont été déployés pour instaurer la confiance et nouer le dialogue avec les communautés locales afin de veiller à ce que l'enquête puisse être déployée dans ces États membres. L'enquête permet de recueillir des données sur les principaux domaines de la vie: l'emploi, l'éducation, le logement et la santé, ainsi que la discrimination, les crimes de haine et la sensibilisation aux droits. Le travail de terrain a commencé en novembre 2018.

En juillet 2018, le **sous-groupe sur les données relatives à l'égalité** créé au sein du groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, et facilité par la FRA, a établi un ensemble de 11 lignes directrices sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données relatives à l'égalité, que le groupe de haut niveau a approuvé en octobre.

Dans le domaine **du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**, la FRA a présenté, le 3 décembre, sa **base de données sur l'islamophobie** couvrant les années 2012-2017 lors d'une manifestation consacrée à la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans en Europe, organisée par la Commission européenne. La base de données sur l'islamophobie constitue une synthèse des informations sur les incidents graves qui est facile à utiliser. Elle comprend la jurisprudence et les arrêts liés aux crimes de haine, aux discours de haine et aux discriminations à l'encontre des musulmans aux niveaux international, européen, national, régional et local. Elle contient le raisonnement, les conclusions et les considérations des juridictions, ainsi que les faits principaux pour chaque affaire.

La **deuxième enquête de la FRA sur les expériences et les perceptions de l'antisémitisme par les personnes juives dans l'UE** a permis de collecter des données en ligne auprès de 16 395 personnes qui se déclarent comme étant juives (âgées de 16 ans ou plus) dans 12 États membres de l'UE: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et la Suède. Une partie essentielle des activités préparatoires au premier semestre de 2018 a inclus un dialogue avec des organisations de la communauté juive et des experts dans les pays concernés par l'enquête. La FRA a accordé une attention particulière à la promotion de la participation des segments de la population qui étaient considérés comme sous-représentés dans sa précédente enquête, tels que les jeunes et les femmes. Les personnes interrogées ont été invitées à donner leur avis sur les tendances en matière d'antisémitisme, ainsi qu'à faire part de leurs expériences personnelles d'incidents antisémites et à réfléchir sur les effets de l'antisémitisme sur la vie quotidienne. Les résultats de l'enquête, qui ont été présentés lors d'un événement organisé par la Commission européenne et la

présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne, permettent d'effectuer une comparaison des tendances dans le temps entre la première et la deuxième enquête.

Pour commémorer l'anniversaire de la «Nuit de cristal», le 9 novembre 1938, la FRA a publié la 14^e édition du rapport sur la disponibilité des **données sur l'antisémitisme**. Le rapport actualisé regroupe les données disponibles concernant les incidents à caractère antisémite recueillies par des sources internationales, gouvernementales et non gouvernementales, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2017.

En ce qui concerne l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Agence a poursuivi sa coopération technique avec l'OSCE/le BIDDH pour aider les autorités nationales à améliorer **l'enregistrement des crimes haineux et la collecte de données à ce sujet**. La FRA continue de fournir des conseils techniques à l'OSCE et à ses missions sur le terrain en ce qui concerne les enquêtes sur les violences à l'égard des femmes et les victimes de crimes haineux. L'OSCE a mis en œuvre une enquête sur la violence à l'égard des femmes dans huit pays tiers sur la base de la méthodologie d'enquête mise au point par la FRA. L'OSCE a terminé la collecte de données de l'enquête et organisé une série de séminaires nationaux pour examiner et interpréter les projets de rapports avant la présentation des résultats de l'enquête en mars-avril 2019. En ce qui concerne la collecte de données sur les crimes de haine, la FRA a apporté sa contribution à l'enquête menée par la mission de l'OSCE à Skopje sur les victimes de crimes de haine en Macédoine du Nord. L'Agence a contribué aux travaux menés par le BIDDH en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Pologne afin de développer la capacité des autorités nationales à réagir efficacement aux crimes de haine.

Les travaux de l'Agence concernant **les droits de l'enfant** se sont poursuivis dans le cadre de plusieurs activités de recherche sous la forme de collecte de données et d'établissement de rapports. La FRA a publié deux rapports sur **les exigences en matière d'âge minimum pour la participation de l'enfant à des procédures judiciaires** et sur le relevé d'empreintes et l'évaluation de l'âge dans le contexte de l'asile. Elle a également publié des cartes et des tableaux montrant les différents modèles concernant les exigences en matière d'âge pour que les enfants puissent acquérir des droits dans toute l'UE. Ils illustrent les incohérences, les lacunes en matière de protection et les restrictions touchant différents seuils d'âge. Le travail a été présenté au comité ad hoc pour les droits de l'enfant (CAHENF) du Conseil de l'Europe, dont la mission principale consiste à superviser la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021). L'Agence a également apporté une contribution d'experts à un

projet de résolution du Parlement européen sur les personnes intersexuées du point de vue des droits de l'enfant. Le 17 octobre, la FRA a publié son rapport intitulé «**Combating child poverty: an issue of fundamental rights**», qui synthétise les résultats d'une analyse juridique et de données sur la question de la pauvreté des enfants. Il en ressort qu'un enfant sur quatre âgé de moins de 18 ans est exposé à un risque de paupérisation ou d'exclusion sociale dans l'UE. Le rapport contient des suggestions de mesures pour renforcer le lien entre la lutte contre la pauvreté infantile et le respect des droits fondamentaux.

Les droits fondamentaux dans le domaine de **la société de l'information et, en particulier, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel** ont continué d'être un aspect important des travaux de la FRA en 2018. La FRA a publié un document d'orientation traitant de **la discrimination dans la prise de décision en matière de données**. Dans ce document, la FRA aborde le problème de la discrimination qui peut se produire lorsque des algorithmes sont utilisés pour la prise de décision. En outre, la publication contribue à l'évolution des politiques actuelles en ce qui concerne les nouvelles avancées technologiques dans le domaine des mégadonnées et de l'intelligence artificielle, en mettant en évidence un domaine des droits fondamentaux qui est concerné par ces technologies. Un deuxième document d'orientation dans le domaine des **mégadonnées et de l'intelligence artificielle**, qui traite du thème de la qualité des données, a été préparé et doit être publié en 2019.

En mai 2018, l'Agence a publié la deuxième édition de son **Manuel de droit européen en matière de protection des données**, qui présente une mise à jour de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme et de la CJUE pour les praticiens travaillant dans ce domaine et, aspect important, aligne le contenu sur l'évolution du règlement général sur la protection des données.

En ce qui concerne les travaux de la FRA dans le domaine des **victimes de la criminalité et de l'accès à la justice**, l'expertise de l'Agence au regard des **enquêtes mesurant la violence à l'égard des femmes** a permis à celle-ci de fournir des conseils techniques à Eurostat et à l'OSCE. Eurostat met actuellement au point une nouvelle enquête sur la violence fondée sur le genre, qui examine la violence à l'égard des femmes et des hommes, et un certain nombre d'instituts nationaux de statistiques dans l'UE piloteront l'enquête en 2018 et 2019. En 2018, le projet de l'OSCE visant à reproduire l'enquête de la FRA sur la violence à l'égard des femmes dans huit pays tiers a entamé des activités de collecte des données à grande échelle en Albanie, en Macédoine du Nord, en Moldavie, au Monténégro, en

Bosnie-Herzégovine, au Kosovo, en Serbie et en Ukraine.

Les **synthèses régulières de la FRA concernant les préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la migration** ont continué à couvrir les 14 États membres de l'UE les plus touchés par **la migration, les frontières, l'asile et l'intégration des réfugiés et des migrants**. Les six mises à jour bimensuelles que l'Agence a publiées en février, mars, mai, juillet, septembre et novembre sont venues alimenter l'analyse intégrée restreinte de la situation (rapports ISAA) que la Commission européenne prépare avec le Service européen pour l'action extérieure afin d'informer les États membres et d'autres acteurs clés de l'évolution de la situation aux frontières. Désormais, les rapports ISAA couvrent régulièrement, par exemple, la situation des enfants non accompagnés, un groupe à risque qui a été précédemment négligé. En février, la FRA a mis à jour un rapport thématique antérieur qui décrivait l'incidence de la présence d'un grand nombre de personnes nécessitant une protection internationale sur les communautés locales en termes de logement, d'éducation, d'économie locale et de réponses sociales. Bien que des difficultés persistent, par exemple en ce qui concerne le logement, des évolutions positives ont eu lieu, notamment l'accroissement et le développement du soutien aux demandeurs d'asile de la part d'organisations de la société civile.

La FRA a présenté les violations des droits fondamentaux en cours au début de l'année. Il s'agit notamment d'allégations de violation du principe de non-refoulement aux frontières extérieures, des conditions dans les premières installations de réception aux frontières et dans les centres de rétention pour l'immigration, ainsi que de la situation des enfants. Au cours de la période de référence, un défi spécifique concernait la rhétorique négative autour des organisations de la société civile qui déploient des navires de sauvetage en Méditerranée centrale. Elles ont été accusées de contribuer au trafic de migrants et certaines autorités nationales ont engagé des procédures pénales à leur encontre. Afin de promouvoir une discussion plus objective sur la question, la FRA a examiné les procédures judiciaires et administratives engagées à l'encontre d'organisations non gouvernementales (ONG) en Italie, à Malte et en Grèce. Le rapport de la FRA sur le sujet montre que la plupart des procédures engagées se sont soldées par un acquittement ou ont été interrompues faute de preuves. Le rapport peut être consulté sur le site web de la FRA.

Grâce à une approche intégrée et globale de la recherche, la FRA a continué à mettre en œuvre **des projets et des activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel** en 2018. La FRA a préparé la majeure partie de **la collecte de données pour l'enquête sur les**



droits fondamentaux. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'enquête, la FRA a poursuivi ses échanges avec les autorités finlandaises qui souhaitent reproduire l'enquête et utiliser le questionnaire de la FRA pour interroger des personnes issues de groupes d'immigrants sélectionnés et des personnes handicapées. L'enquête porte sur un certain nombre de domaines dans lesquels les citoyens européens peuvent rencontrer des problèmes en matière de droits fondamentaux au regard de la sécurité et de la sûreté personnelles, de l'égalité et de la discrimination, de la sensibilisation aux droits et du rôle de la technologie.

La planification du **rapport sur les droits fondamentaux 2019 de la FRA** a débuté lors de la réunion du conseil d'administration en mai, avec deux propositions pour le volet prioritaire 2019, à savoir: 1) Développement de la société civile dans l'UE: renforcement des fondements des droits fondamentaux; 2) Mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) dans l'Union européenne: une question de droits de l'homme et de droits fondamentaux. La majorité des membres du conseil d'administration de la FRA se sont prononcés en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'UE, qui sera le thème central du rapport sur les droits fondamentaux 2019. Cette priorité a été élaborée et mise en œuvre au cours de la période de référence. Le thème central de la FRA dans le rapport sur les droits fondamentaux 2018 relatif aux approches du vieillissement fondées sur les droits a été publié en juin. Il explore le passage lent mais inexorable de la réflexion sur le vieillissement en termes de «déficits» qui créent des «besoins» à une réflexion axée sur le respect du droit fondamental à l'égalité de traitement de tous les individus, quel que soit leur âge. Dans ses conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux, le Conseil a salué les travaux de l'Agence sur le vieillissement et a pris acte de la proposition de la FRA adressée aux institutions de l'UE et aux États membres recommandant d'envisager d'utiliser les Fonds structurels et d'investissement européens pour renforcer les réformes promouvant la dignité et l'autonomie et encourageant la participation des personnes âgées.

Le programme mondial à l'horizon 2030, qui comprend ses **17 objectifs de développement durable**, demeure une priorité pour la FRA, en particulier les aspects des objectifs liés aux droits fondamentaux, tels que ceux relatifs à l'égalité (objectifs 5 et 10) et au renforcement des institutions (objectif 16). L'Agence a réfléchi sur la manière de soutenir l'UE et ses États membres en fournissant des éléments de preuve permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, ainsi qu'en encourageant la collecte de données et d'éléments de preuve ventilés.

1.1.2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre grâce à des conseils indépendants

Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont:

- le renforcement du rôle de la FRA en tant qu'acteur indépendant majeur ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union;
- la fourniture, à la demande des institutions européennes, d'avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux;
- la fourniture de conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'Union lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA.

Au cours de la période de référence, le législateur européen a assigné une nouvelle mission à la FRA. En septembre 2018, le règlement (UE) 2018/1240 du Parlement européen et du Conseil du 12 septembre 2018 portant création d'un système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) et modifiant les règlements (UE) n° 1077/2011, (UE) n° 515/2014, (UE) 2016/399, (UE) 2016/1624 et (UE) 2017/2226 a été publié au Journal officiel. L'article 10 dudit règlement prévoit pour la FRA un rôle formel, en tant que membre du comité d'orientation ETIAS sur les droits fondamentaux, et un mécanisme destiné à contrôler les critères utilisés pour l'examen des demandes de personnes exemptées de visa qui souhaitent rentrer dans l'Union. Outre le règlement fondateur de la FRA, il s'agit du **cinquième instrument de droit dérivé de l'Union attribuant un rôle formel à cette agence.**

Au cours de la période de référence, la FRA a finalisé une version mise à jour de son **Guide sur la prévention du profilage illicite**. L'édition 2018 du Guide a été lancée en décembre 2018 lors d'une manifestation organisée par la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne. Cette édition adopte une approche plus globale que la version précédente en couvrant le profilage discriminatoire pour toute une série de motifs, y compris la nationalité, l'âge et le genre, ainsi que l'origine ethnique. Elle contient une référence aux règles réformées de l'Union en matière de protection des données qui s'appliquent aux services répressifs et aux autorités chargées de la gestion des frontières, ainsi qu'une analyse plus approfondie de l'impact du profilage algorithmique informatisé.

La FRA a également apporté une contribution d'experts à un projet de résolution du Parlement européen sur

les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe.

L'Agence a utilisé son expertise en matière de droits fondamentaux pour soutenir les travaux législatifs et politiques de l'Union afin de promouvoir une mise en œuvre plus large des droits fondamentaux dans le droit européen régissant les domaines de la **migration, des frontières, de l'asile et de l'intégration des réfugiés et des migrants**. Le rapport de la FRA intitulé «**Under watchful eyes: biometrics, EU IT-systems and fundamental rights**» (Sous bonne garde: biométrie, systèmes informatiques de l'Union européenne et droits fondamentaux), publié en mars 2018, illustre les incidences que le traitement de données biométriques a sur les droits fondamentaux. Il décrit les risques et définit les perspectives de renforcement de la protection, par exemple dans le cas d'enfants disparus ou enlevés. Le rapport consolide la position de la FRA, qui s'est imposée comme une voix faisant autorité dans le domaine des bases de données et des droits fondamentaux en matière d'asile, de migration et de gestion des frontières et découlant de ses publications et avis récents (sur le système européen de comparaison des empreintes digitales, sur le système européen d'information sur les casiers judiciaires des ressortissants de pays tiers et sur ETIAS).

Dans ce contexte, en 2018, le Parlement européen a demandé à la FRA trois avis concernant les systèmes informatiques et le traitement des données biométriques. En avril, la FRA a présenté aux rapporteurs et rapporteurs fictifs concernés du Parlement son avis sur l'**interopérabilité** et les implications pour les droits fondamentaux. Cet avis détaillé de la FRA propose des pistes pour concevoir l'interopérabilité d'une manière compatible avec les droits fondamentaux et présente un certain nombre de suggestions portant sur la manière de réduire le risque de conséquences négatives pour les droits fondamentaux au cours de sa mise en œuvre. La présidence bulgare du Conseil de l'Union européenne a demandé que l'avis de la FRA sur l'interopérabilité et ses conséquences sur les droits fondamentaux soit publié sur EUR-Lex. La publication des avis de la FRA sur EUR-Lex garantit leur accessibilité immédiate pour tous les acteurs participant aux processus décisionnels.

À la demande du Parlement européen, la FRA a présenté des avis sur le **système révisé d'information sur les visas** et sur les **éléments de sécurité des cartes d'identité et des titres de séjour**. L'influence des avis de l'Agence est considérable. À titre d'exemple, une analyse des suggestions formulées par la FRA dans son avis de 2017 sur ETIAS révèle que près de la moitié des suggestions ont été entièrement ou partiellement reprises par le législateur européen.

En novembre, le Parlement européen a demandé à la FRA de préparer un avis sur le règlement révisé des **garde-frontières et des garde-côtes européens**. À la demande de la Commission européenne formulée en septembre 2017, la FRA a publié un rapport intitulé «How the **Eurosur Regulation** affects fundamental rights» (L'incidence du règlement Eurosur sur les droits fondamentaux). Le rapport fait suite à la demande de la Commission européenne requérant le soutien de la FRA aux fins de l'évaluation de l'incidence sur les droits fondamentaux du règlement sur le système européen de surveillance des frontières (Eurosur). La Commission a utilisé l'analyse de la FRA pour préparer les amendements au règlement relatif aux garde-frontières et aux garde-côtes européens.

L'Agence a continué de prendre part à différentes réunions de groupes d'experts organisées par la Commission européenne et les États membres portant, par exemple, sur la **directive «retour»**, sur l'**application de la directive relative aux abus sexuels** (concernant la situation des enfants aux frontières) et sur le **règlement Eurosur** (le cadre européen de surveillance des frontières). Lors de ces réunions, la FRA était généralement le seul représentant des droits fondamentaux et a donc joué un rôle essentiel dans la signalisation des répercussions négatives que les moyens d'action proposés étaient susceptibles d'avoir.

La stratégie pour la gestion européenne intégrée des frontières présentée par la Commission européenne en mars a décrit, pour la première fois, la FRA comme un partenaire équivalent à d'autres agences actives dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (agences JAI), lorsqu'il s'agit de déployer des experts dans des foyers de migration.

La FRA a continué de soutenir les **mécanismes d'évaluation de Schengen** de différentes manières. Elle a accompagné en tant qu'observateur trois missions sur place en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Finlande. Comme les années précédentes, la Commission européenne a demandé à la FRA de présenter une analyse des risques au titre de l'article 8 du règlement (UE) n° 1053/2013 du Conseil portant création d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen et abrogeant la décision du comité exécutif du 16 septembre 1998 concernant la création d'une commission permanente d'évaluation et d'application de Schengen. Cette analyse devait répondre à des questions relatives aux droits fondamentaux dans le domaine de la gestion des frontières et du retour dans les États membres. Elle a été discutée au sein de la commission permanente d'évaluation et d'application de Schengen en septembre 2018. En mars et en novembre, la FRA a organisé une formation sur les droits fondamentaux dans le domaine du retour pour les futurs évaluateurs Schengen, laquelle



s'est inscrite dans le cadre d'une activité régulière de formation organisée par la Commission européenne et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Le rôle de la FRA dans les évaluations Schengen demeure l'une des manières les plus efficaces d'influencer la mise en œuvre par les États membres des mesures de protection des droits fondamentaux contenues dans l'acquis de Schengen.

Dans le cadre de ses accords de coopération avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et Frontex, la FRA a examiné plusieurs projets d'outils et de supports de formation produits par ces agences. Tel est le cas du projet d'orientations de l'EASO sur l'intérêt supérieur d'une mise à jour de l'outil de formation de l'EASO aux techniques d'entretien adaptées aux enfants, des indicateurs de l'EASO relatifs à l'accueil des enfants non accompagnés et d'un manuel de formation de Frontex sur la protection des enfants aux frontières. Par ailleurs, la FRA a entretenu des contacts réguliers avec l'officier aux droits fondamentaux de Frontex, répondant aux demandes d'avis. Une nouvelle évolution de la FRA est son **engagement accru dans l'«analyse des risques»**. Frontex a invité la FRA à deux réunions avec les États membres pour discuter de la manière d'intégrer la dimension des droits fondamentaux dans la méthode utilisée par les analystes pour évaluer les situations et les risques futurs de migration irrégulière aux frontières. Les produits d'analyse des risques servent à planifier, à fixer des priorités et à définir l'orientation des opérations. Plus ils tiennent compte des préoccupations liées aux droits fondamentaux, plus il est aisé d'empêcher les violations de ces droits au cours des opérations. Au cours du second semestre, la FRA a revu ses priorités afin de renforcer sa capacité à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux à Frontex, compte tenu du vide créé par l'absence temporaire de l'officier aux droits fondamentaux de Frontex.

Dans le domaine de l'asile, la FRA a mené des recherches sur le terrain avec le concours d'experts, de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivés en 2015 et 2016. Les résultats devraient éclairer la mise en œuvre de l'acquis révisé en matière d'asile, et être pris en considération dans le nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

L'Agence a apporté des contributions d'experts aux travaux de divers organes du Conseil de l'Europe, y compris son Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants et le Comité directeur pour les droits de l'homme.

Après avoir collecté des données aux fins du projet de l'Agence sur les **formes graves d'exploitation par le travail de ressortissants étrangers**, la FRA a entamé l'analyse des résultats. Les conclusions ont montré

diverses voies qui mènent à l'exploitation par le travail, les conditions de travail des sujets, les moyens d'apporter de l'aide et d'y accéder (et les obstacles pour ce faire) et les facteurs de risque qui mènent à des formes graves d'exploitation, tels que signalés par les travailleurs victimes d'exploitation. Ce type de données probantes fondées sur la recherche guide les autorités compétentes sur la façon de concevoir des mesures efficaces pour mettre fin à l'exploitation du travail. En mars, l'Agence a apporté des contributions d'experts au travail de la présidence bulgare sur les conclusions du Conseil relatives à l'avenir du travail. L'Agence a également présenté ses constatations sur des formes graves d'exploitation par le travail dans le cadre d'une réunion-débat sur l'immigration et le marché du travail européen lors du 11^e forum Europe-Ukraine organisé en Pologne. La collecte de données destinées à alimenter le projet de l'Agence sur l'exploitation grave de ressortissants étrangers par le travail a été achevée. En juin, l'Agence a publié un document d'orientation sur les migrantes exploitées dans le travail domestique, le premier d'une série qui présente les points de vue et les expériences des victimes de l'exploitation par le travail. La deuxième publication de cette série, intitulée «Protecting migrant workers from exploitation in the EU: boosting workplace inspections», a été publiée en septembre. Les résultats de la recherche aideront les autorités chargées de protéger et d'aider les travailleurs à concevoir des mesures efficaces pour mettre un terme à l'exploitation par le travail.

La FRA a fourni sur demande une expertise dans le domaine **de l'intégration et de l'inclusion sociale des Roms** en présentant son rapport intitulé «**A persisting concern: anti-Gypsyism as a barrier to Roma inclusion**» au Parlement européen. Le rapport avait été demandé par le Parlement européen pour donner suite à sa résolution du 25 octobre 2017 intitulée «Intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux: lutter contre l'antitsiganisme». Le rapport met en évidence l'importance du rôle structurel que la haine antitsigane, qui se présente sous la forme de discriminations et de crimes haineux, joue dans l'exclusion des Roms. La Commission a demandé à la FRA de soutenir le processus de communication des constats établis concernant les mesures adoptées par les États membres pour mettre en œuvre leurs stratégies d'intégration des Roms. La FRA a été invitée par la Commission à soutenir l'amélioration de l'outil en ligne utilisé pour les rapports annuels de la Commission, à contribuer à l'analyse des informations transmises par les États membres et à fournir une assistance technique aux États membres pour améliorer leur capacité à collecter des données fiables.

La FRA a apporté son expertise dans le domaine des **droits de l'enfant** par le canal des activités exposées ci-après. Ainsi, l'Agence a continué d'aider le groupe de

travail d'experts à préparer le rapport sur l'étude mondiale des Nations Unies sur les **enfants privés de liberté**. La FRA a également contribué aux ateliers européens d'experts sur la mise en œuvre de la **directive relative aux abus sexuels en ce qui concerne les enfants migrants et les enfants handicapés**. En outre, l'Agence a apporté une contribution d'experts à un rapport du Parlement européen évaluant la mise en œuvre de la directive relative aux victimes, tirant parti de son expérience en ce qui concerne le **traitement des enfants dans les procédures judiciaires**. L'Agence a également apporté une contribution d'experts à un projet de résolution du Parlement européen sur les personnes intersexuées dans la perspective du respect des droits de l'enfant.

Pour ce qui est des **victimes de la criminalité et de l'accès à la justice**, la FRA a achevé un exercice de cartographie de l'accès aux recours dans le contexte des **entreprises et des droits de l'homme**, à la demande de la Commission européenne, laquelle donnait suite à l'avis de la FRA de 2017 sur le même sujet, comme l'avait demandé le Conseil de l'Union. La recherche de la FRA couvre les 28 États membres de l'Union et sera complétée par des travaux de terrain dans certains États membres, qui seront menés et achevés en 2019. Comme lors de la période précédente, la Commission européenne a continué de faire participer la FRA aux **discussions relatives à la sécurité intérieure**.

En mai 2018, le groupe d'experts de haut niveau sur la radicalisation a conclu ses travaux en adoptant un rapport final. Pour lutter contre la radicalisation, la FRA, en tant que membre du groupe d'experts de haut niveau, a cherché à promouvoir une approche globale et raisonnée, en s'appuyant sur les constatations relatives à la discrimination (en particulier sur les données relatives à l'expérience des musulmans en matière de discrimination, à leur sentiment d'appartenance et à la confiance qu'ils accordent aux autorités), au profilage, à l'intégration, à la migration ainsi qu'à la société de l'information. La FRA a continué de participer à des dossiers législatifs et politiques spécifiques dans le domaine de la sécurité intérieure, y compris la conservation des données ou des éléments de preuve numériques. En 2018, la Commission a demandé à l'Agence de travailler dans le domaine de la conservation des données et de fournir son expertise en matière de droits fondamentaux sur les normes applicables dans ce domaine. Ce travail se poursuivra en 2019. Le 27 novembre 2018, l'Agence a présenté à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen des considérations clés en matière de droits fondamentaux liées à des propositions législatives sur les preuves numériques. En réponse à une demande adressée par le Parlement européen à la FRA dans sa résolution du

12 décembre 2018 sur les observations et les recommandations de la commission spéciale sur le terrorisme, l'Agence commencera à examiner les défis liés aux droits fondamentaux qui existent dans le domaine des stratégies antiterroristes et à recenser les bonnes pratiques adoptées dans les États membres.

En réaction à une demande de la Commission européenne, la FRA a poursuivi ses travaux sur l'élaboration d'un concept visant à faciliter l'accès aux **données et informations spécifiques de l'Union sur les conditions de rétention**. Cela devrait se traduire par l'élaboration d'une approche harmonisée de la vérification et de l'évaluation des préoccupations en matière de droits fondamentaux par les juges statuant sur les affaires de transfert, ainsi que par des recommandations pour un suivi solide. La FRA a recueilli des données nationales sur les conditions de rétention et travaille actuellement à la mise en place d'un site internet dédié qui servira de guichet unique pour les juges nationaux et autres professionnels du droit sur les conditions de rétention dans les États membres de l'Union. L'Agence a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil de l'Europe sur ce projet. Dans ce contexte, la FRA s'est également mise en relation avec les acteurs des mécanismes nationaux de prévention des États membres.

En réponse à une demande de la Commission européenne, l'Agence a entrepris des recherches sur le terrain concernant l'application dans la pratique des **droits des suspects et des personnes poursuivies dans les procédures pénales**, en particulier leur droit d'accès à un avocat, y compris dans le cadre du mandat d'arrêt européen. Les recherches ont porté sur huit États membres de l'Union, à savoir la Bulgarie, le Danemark, la Grèce, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne et la Roumanie. Elles ont consisté en une série d'entretiens avec des professionnels, tels que des agents de police, des juges, des procureurs, des avocats de la défense, des membres de l'administration pénitentiaire, des prévenus et des personnes arrêtées dans le cadre de procédures relatives à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen.

L'Agence a achevé son **travail de recherche sur le terrain en matière de justice pour les victimes d'infractions violentes**, dont les résultats aideront la Commission dans son évaluation de la mise en œuvre de la directive relative aux droits des victimes. Cette recherche est particulièrement axée sur la situation et les droits des femmes en tant que victimes de violence conjugale, ce qui est pertinent pour la Convention d'Istanbul. En outre, la FRA a continué d'appuyer le travail du conseiller spécial de la Commission européenne pour l'indemnisation des victimes de la criminalité.



En 2018, l'Agence a poursuivi ses travaux dans le domaine **de la société de l'information et, en particulier, du respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel**. En réponse à une demande du Parlement européen, la FRA a commencé à élaborer un **manuel sur le droit européen en matière de cybercriminalité et de droits fondamentaux**, en collaboration avec le Conseil de l'Europe et avec le soutien de la Cour européenne des droits de l'homme, de la Commission européenne et de plusieurs autres organes de l'Union, tels que l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et l'Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA). La première réunion d'experts pour définir la portée et les caractéristiques d'un futur manuel a été organisée conjointement par la FRA et le Conseil de l'Europe, à Bucarest les 15 et 16 novembre. La FRA a commencé à travailler sur le sujet **de l'intelligence artificielle (IA), des mégadonnées et des droits fondamentaux**. Une réunion d'experts regroupant des représentants d'universités, d'entreprises, de la société civile et de la sphère politique a été organisée pour débattre de l'incidence des mégadonnées sur les droits fondamentaux. En outre, des recherches contextuelles et des activités de cartographie ont été entreprises pour éclairer les travaux à venir de la FRA dans ce domaine. Dans sa communication d'avril 2018 sur l'intelligence artificielle, la Commission européenne fait référence à la FRA et souligne que les travaux du groupe d'experts de haut niveau sur le sujet seront basés, entre autres, sur «l'évaluation par l'Agence des défis auxquels les producteurs et les utilisateurs de nouvelles technologies sont actuellement confrontés en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux». En 2018, la FRA a été nommée membre de ce groupe de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle.

Dans le cadre **des projets et des activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**, l'Agence a continué à peaufiner les indicateurs des **droits de l'homme aux fins de la satisfaction aux dispositions de l'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées**. À la suite d'une demande de la Commission européenne, la FRA a mis à jour son indicateur de mesure du respect des droits de l'homme axé sur le lien entre la privation de capacité juridique et le droit de vote pour les personnes handicapées. Les informations mises à jour seront disponibles avant les élections du Parlement européen de 2019. En vue de maximiser la portée et la diffusion des résultats des travaux sur le **droit à une vie autonome des personnes handicapées**, la FRA a élaboré des fiches par pays. Le cadre européen de la Convention relative aux droits des personnes handicapées a organisé sa réunion annuelle avec les

mécanismes nationaux afin de promouvoir, de protéger et de suivre la mise en œuvre de cet instrument. La réunion a été principalement consacrée à la participation politique et à la participation des personnes handicapées à la mise en application de la Convention et à la surveillance de cette mise en œuvre. Lors de sa réunion de septembre, les membres du cadre de l'Union ont discuté des mises à jour des dispositions opérationnelles du cadre et ont envisagé la préparation du programme de travail 2019-2020.

La commission des affaires constitutionnelles (AFCO) du Parlement européen prépare actuellement un rapport sur la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'Union dans le cadre institutionnel européen. Dans ce contexte, il a été demandé à l'Agence d'apporter son expertise pour septembre 2018, sous la forme d'un avis. Le Parlement européen a demandé à l'Agence de fournir des informations et une analyse sur la **mise en œuvre de la Charte par les États membres de l'Union par l'intermédiaire de la jurisprudence, de la législation et des mesures politiques**, ainsi que sur les moyens par lesquels l'Union pourrait contribuer à une meilleure exécution de la Charte au niveau national.

1.1.3. Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux: fournir une assistance et une expertise en temps réel

Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont:

- le renforcement de la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'Union;
- la communication aux autorités nationales et européennes d'informations sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires;
- le soutien aux réponses apportées aux défis des droits fondamentaux et l'amélioration de celles-ci.

Des recommandations fondées sur des données factuelles recueillies à l'échelle européenne ont été fournies au Parlement européen et lors de réunions de la Commission dans le contexte de la mise en œuvre **de la directive de l'Union sur les droits des victimes et des directives sur la traite des êtres humains et les abus sexuels** dans les domaines liés **aux victimes de la criminalité et à l'accès à la justice**. Au niveau des

États membres, des conseils fondés sur des données factuelles concernant une justice adaptée aux enfants ont été fournis à l'occasion de conférences données dans le domaine de la justice en Allemagne et en Croatie.

Le travail de la FRA dans le domaine de la **coopération judiciaire, excepté en matière pénale**, s'est poursuivi sous la forme de conseils et d'expertise pour **sensibiliser davantage les juges et les procureurs des États membres** aux droits fondamentaux consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'Union. En tant que membre du groupe d'experts sur l'état de droit constitué par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ), la FRA a transmis des informations sur les droits fondamentaux en relation avec la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne dans le domaine de l'état de droit. L'Agence a accueilli 80 juges et procureurs lors d'une visite d'étude. Le renforcement de la coopération avec le REFJ a permis à la FRA d'être invitée à rejoindre les deux groupes de travail de ce réseau sur les droits de l'homme et l'état de droit. La FRA a contribué au débat sur l'état de droit au cours de la période de référence en participant à des consultations au Parlement européen, avec la présidence à venir du Conseil de l'Union, ainsi que dans le milieu universitaire.

En avril, la FRA a participé à deux missions d'enquête organisées par la Commission européenne sur le **logement des Roms** dans le domaine de **l'intégration et l'inclusion sociale des Roms**. La mission en Roumanie faisait suite à une autre visite exploratoire effectuée en Roumanie en 2015 et comprenait un dialogue à huis clos avec les autorités roumaines, afin d'évaluer les conditions régissant les mesures destinées à améliorer le logement des Roms. En septembre, la mission organisée en Hongrie a mis l'accent sur le logement des Roms ainsi que sur la ségrégation des Roms dans l'éducation et sur l'impact des écoles administrées par l'Église sur ce processus. Les résultats de la mission alimenteront le dialogue avec les autorités hongroises concernant la procédure d'infraction en cours à l'encontre de la Hongrie. La FRA a soutenu la Commission dans son évaluation de la mise en œuvre du cadre de l'Union 2011 pour les stratégies nationales d'intégration des Roms, en fournissant des données d'enquête et des commentaires sur les questions méthodologiques relatives à l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions axées sur les Roms.

La FRA a continué à s'appuyer sur ses atouts dans le domaine **des migrations, des frontières, de l'asile et de l'intégration des réfugiés et des migrants** en apportant son expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et agences européennes ainsi qu'aux États membres. En Grèce et en Italie, la FRA n'a de cesse d'offrir son **expertise en matière de droits**

fondamentaux pour la mise en œuvre de l'approche des centres d'accueil et d'enregistrement. En Grèce, elle est devenue un des membres permanents de la task force régionale européenne, mécanisme de coordination opérationnelle des centres d'accueil et d'enregistrement entre l'Union et les acteurs nationaux. En 2018, la FRA a mené à bien 18 missions dans des centres d'accueil et d'identification dans les îles grecques et s'est rendue pour la première fois à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, dans la région de l'Evros. La FRA a transmis ses conclusions de ces missions à la Commission européenne, aux agences JAI ainsi qu'aux autorités nationales. Les conditions de résidence des demandeurs d'asile confinés dans ces îles se sont considérablement détériorées. La FRA s'est adressée aux acteurs des administrations nationales impliqués dans la mise en œuvre de la gestion des centres d'accueil. Elle l'a fait en organisant ou en participant à différents événements, par exemple sur la traite des êtres humains, le contrôle efficace des retours forcés et les opérations de réadmission, ainsi que par une séance de sensibilisation pour les acteurs nationaux et européens sur le nouvel acquis de l'Union en matière de protection des données.

En **Italie**, la FRA a continué d'aider les médiatrices des enfants à mettre en œuvre les nouvelles dispositions sur la tutelle volontaire. En avril, elle a coorganisé une discussion consacrée à la task force régionale européenne (Catane) sur les droits fondamentaux. En juin, elle a visité le centre d'accueil de Pozzallo et d'autres installations d'accueil, en focalisant son attention sur la prévention des violences sexuelles et sexistes et sur la réponse à ces fléaux.

En **Espagne**, la FRA a continué à soutenir Indalo, soit une opération Frontex. En réponse à l'augmentation du nombre d'arrivées, la FRA s'est rendue dans le sud de l'Espagne au cours du second semestre de l'année afin de déterminer les activités de soutien qu'elle pourrait mettre en œuvre en 2019.

La FRA a continué de partager son expertise dans **l'enquête des groupes difficiles à atteindre en tant que membre du groupe de travail sur les mesures ventilées en matière de pauvreté de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe**. Ce groupe de travail, lancé en décembre 2017, a élaboré des lignes directrices sur la façon de concrétiser l'engagement pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté et de s'adresser en premier lieu aux laissés-pour-compte.



1.1.4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés

Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont:

- la sensibilisation systématique au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne;
- la création d'un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels;
- la communication intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA.

En 2018, la FRA s'est efforcée d'atteindre ses objectifs par le canal d'activités allant de l'organisation de manifestations de grande envergure à la production et à la diffusion de nombreuses publications sur une variété de thèmes.

Le **Forum des droits fondamentaux 2018** a atteint les trois objectifs fixés par l'Agence pour promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés dans l'Union européenne. Cet événement, le plus ambitieux jamais organisé par l'Agence, a réuni plus de 700 personnes pour participer à des discussions riches et variées ainsi qu'à des activités innovantes. Parmi les participants figuraient des députés au Parlement européen, des commissaires européens, des responsables politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des détenteurs de droits et des membres d'organisations intergouvernementales, de groupes de la société civile et de communautés religieuses, ainsi que des artistes, des chefs d'entreprise et de nombreuses autres personnes. Lors du Forum, la FRA a exploré deux nouveaux modes de communication: un marathon des idées, soit un parcours d'apprentissage de trois jours dans lequel des artistes de la communication ont exploré différentes pistes et appris les uns des autres sur les manières de susciter des émotions dans le cadre de la communication sur les droits de l'homme, et une zone numérique démontrant comment les outils informatiques peuvent accroître le pouvoir de communication. Ces deux initiatives ont créé de nouvelles possibilités de coopération en vue de communiquer efficacement sur les droits auprès d'un public plus large. Parmi les principaux résultats du Forum figuraient la [déclaration du président](#) et le document de la FRA intitulé «[10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme](#)». La déclaration résume les appels à l'action lancés par le Forum, qui pourraient apporter une amélioration tangible si les

responsables politiques et les décideurs s'engageaient à y donner suite.

Les **10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme** constituent des règles empiriques pour transmettre les messages relatifs aux droits de l'homme au public le plus large possible et faire entendre ces messages. Elles représentent une étape importante dans le processus de mise en place du programme de la FRA en matière de communication sur les droits. La déclaration du président du Forum des droits fondamentaux engage l'Agence à mettre en œuvre ces 10 principes dans ses activités. Avant leur publication, l'Agence des droits fondamentaux a examiné ces 10 principes avec le milieu universitaire en étudiant la contribution des neurosciences à la communication (universités de Bratislava et de Boston). L'Agence a présenté la boîte à outils aux médias (Centre européen pour la liberté de la presse et des médias et General Editors Network), afin d'étudier les moyens de renforcer le journalisme de données constructif et d'immersion. La FRA a débattu de ses 10 principes avec la société civile de l'Union et des organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la migration, en explorant des possibilités de changer les cadres de «peur» qui ne laissent pas de place aux «rêves» d'espoir.

Le **rapport sur les droits fondamentaux** continue d'alimenter de façon très visible les travaux pertinents des trois principales institutions de l'Union. Dans son rapport 2018 sur les droits fondamentaux, publié en juin, la FRA s'est concentrée sur les approches du vieillissement fondées sur les droits. Les auteurs de ce document étudient prioritairement le passage lent mais inexorable de la réflexion sur le vieillissement en termes de «déficits» qui créent des «besoins» vers une réflexion axée sur le respect du droit fondamental à l'égalité de traitement de tous les citoyens, quel que soit leur âge.

L'édition 2018 du **Manuel sur le droit européen en matière de protection des données** (coécrite par la FRA, le Contrôleur européen de la protection des données, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme) a été lancée le 25 mai 2018. Cette parution a coïncidé avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement général de l'Union sur la protection des données. Le règlement a de vastes implications en matière de droits fondamentaux dans le domaine de la société de l'information, ainsi qu'en matière de respect de la vie privée et de protection des données à caractère personnel. Au cours des quatre premiers mois ayant suivi la publication de ce manuel, plus de 18 000 exemplaires de sa version anglaise ont été téléchargés. D'autres versions linguistiques (française, allemande, bulgare, italienne, grecque, polonaise, espagnole, hongroise et néerlandaise) ont ensuite été achevées. La FRA a été

invitée à contribuer à plusieurs conférences sur le sujet. Il s'agit notamment d'une conférence organisée par l'unité «Human Rights, Big Data and Technology Project» du Centre des droits de l'homme de l'Université d'Essex, ainsi que du Forum annuel de l'ENISA sur la vie privée à Barcelone, du Forum «Microsoft Data Science and Law» à Bruxelles, de la conférence sur la vie privée à Amsterdam, de la 40^e Conférence internationale annuelle des commissaires à la protection des données et à la vie privée à Bruxelles, et du Forum 2018 sur la gouvernance de l'Internet à Paris. En tant que membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle, l'Agence a participé à la première réunion du groupe en mai.

L'Agence, en coopération avec la Cour européenne des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe, a publié une version actualisée de son **Manuel de droit européen en matière de non-discrimination**. La première édition de ce manuel, publiée en 2011, a été largement diffusée dans toutes les langues officielles de l'Union et a été téléchargée plus de 100 000 fois à ce jour. La version mise à jour du manuel, qui inclut désormais également les droits sociaux et les aspects pénaux de la discrimination, contient des exemples de jurisprudence pertinente et de nouveaux chapitres sur la discrimination multiple, les crimes de haine et le discours de haine. Le manuel s'adresse à des avocats, des juges, des procureurs, des travailleurs sociaux et des personnes travaillant avec des autorités nationales, des organisations non gouvernementales ou encore d'autres entités susceptibles de faire face à des questions juridiques en lien avec la discrimination. Il tend à sensibiliser et à améliorer les connaissances au sujet des normes pertinentes mises en place par l'Union et le Conseil de l'Europe, en particulier par le truchement de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le **Manuel sur les droits de l'enfant et des vidéos permettant de sensibiliser les enfants à leurs droits** ont été diffusés en Autriche, en Croatie, en France, en Allemagne et au Portugal, ainsi qu'en Russie et en Ukraine par l'intermédiaire du Conseil de l'Europe. Les supports générés par la FRA sur la justice adaptée aux enfants sont disponibles par le canal de la bibliothèque des ressources pédagogiques, dans le domaine de la justice pénale, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS II) a été lancée lors de la conférence intitulée «**Reality bites: Experiences of immigrants and minorities in the EU**» (La réalité fait mal: expériences des immigrants et des minorités dans l'Union européenne) tenue à Bruxelles à la fin de 2017. L'événement a été organisé conjointement avec la présidence estonienne du Conseil de

l'Union, la Commission européenne, les subventions de l'Agence européenne pour l'environnement et de la Norvège et le Secrétariat général du Conseil. La FRA a consenti des efforts systématiques pour communiquer les résultats au niveau national, en dialoguant avec les experts et parties prenantes locaux afin de les aider à définir les questions clés. Des événements nationaux similaires ont été orchestrés en 2018 en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche et en Finlande. Les experts des États membres ont eu l'occasion de discuter des résultats dans le cadre du groupe de haut niveau de l'Union sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance, étant donné que les résultats ont été exposés lors d'une session spécifique du groupe en décembre, juste avant le lancement public. En outre, les conclusions de l'enquête ont été présentées lors de nombreux autres événements organisés par la Commission européenne, le Comité des régions, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ou le Conseil des États de la mer Baltique. Elles ont été communiquées à Equinet, au Réseau européen des personnes d'ascendance africaine (European Network of People of African Descent) et aux réseaux universitaires de recherche. Les données de l'enquête EU-MIDIS II ont été utilisées dans le rapport de l'OCDE de 2018 intitulé «Trouver ses marques – Les indicateurs de l'intégration des immigrants». En 2018, la FRA a présenté son rapport intitulé «**Being Black in the EU**», qui porte sur la discrimination raciale et les crimes racistes contre les personnes d'origine africaine, au Parlement européen, dans le cadre de l'intergroupe «Antiracisme et diversité».

L'Agence a publié un document d'orientation sur les **migrantes exploitées dans le travail domestique**, le premier d'une série qui présente les points de vue et les expériences des victimes de l'exploitation par le travail. Une deuxième publication de cette série, intitulée «**Protecting migrant workers from exploitation in the EU: boosting workplace inspections**», a été publiée en 2018.

Le rapport de l'Agence intitulé «**Combating child poverty: an issue of fundamental rights**», qui résume les résultats d'une analyse juridique et de données sur la pauvreté des enfants, a servi de base aux discussions menées sur le pilier européen des droits sociaux, le Semestre européen et le nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union. La FRA a présenté ce rapport dans différentes enceintes, comme lors de la réunion du directeur avec le Comité européen des droits sociaux en octobre et dans le cadre de la Semaine des droits de l'homme au Parlement européen en novembre.

De façon à ce que ses résultats puissent être accessibles aux personnes atteintes de déficiences intellectuelles, la FRA a publié six versions faciles à lire de ses rapports, y compris:



- «**Violence against women**» (La violence à l'égard des femmes), téléchargé plus de 250 fois dans les 28 jours ayant suivi sa publication;
- «**Together in the European Union**» (Ensemble dans l'Union européenne), téléchargé 80 fois dans les 28 jours ayant suivi sa publication;
- «**Child-friendly justice**» (Une justice adaptée aux enfants), téléchargé près de 300 fois dans les 28 jours ayant suivi sa publication;
- les trois rapports consacrés à la désinstitutionnalisation, regroupés sous l'appellation «**From institutions to community living**» (Des institutions à l'intégration communautaire), téléchargés près de 200 fois dans les 28 jours ayant suivi la publication.

Les six publications faciles à lire ont été révisées par des personnes atteintes de déficiences intellectuelles, et comportent des photographies et des illustrations de grande qualité. Preuve de la pertinence de ces publications pour le public ciblé, Lumos, importante organisation caritative non gouvernementale d'envergure internationale prônant la fin du placement en institution des enfants dans le monde, a publié un commentaire sur Twitter concernant les trois rapports faciles à lire consacrés à la sortie des enfants des institutions (164 000 abonnés).

Au total, **la FRA a diffusé quelque 96 829 publications imprimées**, soit 21 % de plus qu'en 2017. En 2018, l'Agence a publié **201 publications** en anglais et dans d'autres langues de l'Union. Il s'agissait notamment de rapports, d'articles, de manuels, de publications faciles à lire et en ligne, qui ont été téléchargés en grand nombre sur le site internet de la FRA. Agrégées, les 10 publications principales de la FRA ont été téléchargées 97 259 fois. En raison de la pertinence des conclusions de la FRA, y compris celles des années précédentes, les publications dans le domaine de la vie privée, de la justice et de l'asile ont représenté le plus grand nombre de téléchargements (voir annexe I), notamment les rapports intitulés *Manuel de droit européen en matière de protection des données* (édition 2018), *Violence à l'égard des femmes: une enquête à l'échelle de l'UE* et *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration*.

La FRA a maintenu sa présence sur les plates-formes de médias sociaux avec un nombre croissant d'adeptes sur Facebook (50 593), Twitter (40 244) et LinkedIn (12 173).

Le directeur de la FRA a tout d'abord présenté le **rapport sur les droits fondamentaux 2018** au groupe «Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes» du Conseil (FREMP). Il a également

présenté ses conclusions et avis à la commission LIBE du Parlement européen, puis aux ministres de la justice de l'Union lors d'une réunion formelle du Conseil «Justice et affaires intérieures» (Conseil JAI) de l'Union en octobre. Le Conseil JAI a adopté ses conclusions sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union en tenant compte du rapport sur les droits fondamentaux 2018 ainsi que du rapport de la Commission européenne de 2017 sur l'application de la Charte de l'Union. Le rapport de la Commission reflète les conclusions de la FRA relatives à l'utilisation de la Charte par les juridictions nationales. Le rapport du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux en 2017 reflète les conclusions et avis du rapport sur les droits fondamentaux 2018. La première réunion informelle du FREMP s'est tenue au Forum. Le FREMP a invité le directeur de la FRA, une délégation de la commission LIBE ainsi que des représentants de la société civile et du Conseil de l'Europe à un débat sur le thème «Building confidence in the European Union: Assessing FREMP's role in promoting the respect of fundamental rights» (Établir la confiance dans l'Union européenne: évaluer le rôle du FREMP dans la promotion du respect des droits fondamentaux). La réunion visait à réfléchir sur le fonctionnement, les méthodes de travail et le rôle du FREMP dans l'application des droits fondamentaux.

En ce qui concerne la **Charte des droits fondamentaux**, la FRA a insisté sur l'importance de cet instrument unique dans de nombreuses situations, y compris dans des discours prononcés par le directeur. Lors d'un événement qui s'est tenu en octobre dans le cadre de la présidence autrichienne, coorganisé par la Commission européenne et la FRA, la «vie de la Charte au niveau national» a été étudiée avec la participation active de parties prenantes. À cette occasion, la FRA a lancé un nouveau guide destiné aux législateurs et aux décideurs politiques nationaux sur la meilleure façon d'utiliser la Charte. Le manuel sur l'application de la Charte à l'échelle nationale est un guide exhaustif qui explique comment et quand il convient d'appliquer la Charte. La commission AFCO du Parlement européen a demandé à l'Agence d'adopter un avis sur l'application de la Charte des droits fondamentaux dans les agences de l'Union, avis qu'elle a rendu en septembre 2018. La FRA a mis à jour et amélioré son principal outil en ligne relatif à la Charte, nommé Charterpedia. Par ailleurs, il a été demandé à FRANET de fournir des informations actualisées sur les dispositions du droit constitutionnel national qui reflètent les dispositions de la Charte des droits fondamentaux. FRANET a fourni des éléments du droit dérivé de l'Union ainsi que des sources du droit international qui sont essentiellement liés à certaines dispositions de la Charte.

Dans le cadre des travaux de la FRA dans le domaine **de l'intégration et de l'inclusion sociale des Roms**, le

directeur et les experts de l'Agence ont contribué à un séminaire de la présidence sur l'**antitsiganisme**, fléau persistant qui avait été mis en évidence dans un rapport de la FRA en 2018. L'Agence s'est exprimée sur les constats établis dans le cadre de ses recherches sur la participation au niveau local et sur l'autonomisation des communautés roms en tant que moyen de lutter contre l'antitsiganisme grâce à des solutions locales très concrètes.

La Commission européenne a continué de faire participer la FRA aux discussions relatives à la **sécurité intérieure** et tenues dans le cadre des thèmes de la **migration, des frontières, de l'asile et de l'intégration des réfugiés et des migrants**. En septembre, le directeur s'est rendu à la conférence ministérielle «Sécurité et migration: promouvoir le partenariat et la résilience» à Vienne, qui a réuni des États membres, des institutions et des organes de l'Union avec des pays des Balkans occidentaux, des pays africains et des organisations internationales. En juillet, la FRA a également assisté à la première réunion du comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure sous la présidence autrichienne.

La FRA a continué à communiquer dans le domaine du **racisme, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**. Le 3 décembre, la FRA a présenté une **base de données sur l'islamophobie** couvrant les années 2012-2017 lors d'une manifestation dédiée à la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans en Europe, organisée par la Commission européenne. Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne, et Věra Jourová, commissaire à la justice, ainsi que le directeur de la FRA, ont pris la parole lors de la cérémonie de présentation. La FRA continue d'apporter son expertise dans le domaine de la **violence à l'égard des femmes**. En mars 2018, le directeur s'est exprimé lors de la 62^e réunion de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies où il faisait partie d'un groupe de haut niveau sur l'accélération de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing. L'Agence s'est exprimée à un certain nombre d'autres manifestations parallèles, en s'appuyant sur les résultats de sa recherche et de son enquête, et a rencontré des membres de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, pour discuter d'une collaboration sur les questions liées au genre. Dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le directeur de la FRA a prononcé le discours d'ouverture de la réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine – la plus grande conférence annuelle sur les droits de l'homme et la démocratie – mettant en lumière les aspects de la protection des droits fondamentaux dans l'Union qui intéressent l'ensemble de la région OSCE. Outre les activités de **coopération technique avec le Bureau des**

institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et le renforcement du secrétariat de l'OSCE sur divers fronts, de nouveaux domaines de coopération ont été explorés avec la direction des menaces transnationales, le haut-commissaire pour les minorités nationales et le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias. Le personnel de la FRA a contribué à un grand nombre de manifestations de l'OSCE par ses conclusions et ses avis dans divers domaines.

Dans le cadre **des activités des projets et des activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel**, la FRA a travaillé avec des acteurs clés dans le domaine des droits de l'homme dans de nombreuses enceintes. Avec le **Conseil de l'Europe**, le plus proche collaborateur de la FRA parmi les organisations internationales, la coopération se poursuit dans de nombreux domaines d'activité. Le directeur de la FRA s'est adressé pour la première fois au Comité des ministres du Conseil de l'Europe, avec un discours marquant le 10^e anniversaire de l'accord de coopération entre le Conseil et l'Agence. L'échange de vues avec des représentants des États membres du Conseil de l'Europe a mis en évidence des aspects de cette coopération revêtant un intérêt particulier. Le directeur a rencontré le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En outre, le directeur de la FRA a eu un échange de vues avec le Comité européen des droits sociaux, examinant les possibilités de poursuivre le soutien de la FRA aux travaux du Comité. L'Agence a apporté des contributions d'experts aux travaux de divers organes du Conseil de l'Europe, tels que son Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants et le Comité directeur pour les droits de l'homme.

La FRA a poursuivi son travail de liaison avec les organisations internationales. Pour ce qui est de sa relation avec les **Nations Unies**, l'Agence a soumis près de 15 observations au Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme au cours de la période de référence, en ce qui concerne les États membres de l'Union examinés ou en réponse à des appels à contributions. La FRA a fourni des informations détaillées à l'équipe des Nations Unies chargée des droits de l'homme en visite en Autriche et en Italie en ce qui concerne les migrations, et, en novembre, le directeur de la FRA a rencontré à Genève M^{me} Bachelet, haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, en vue du renforcement de leur collaboration. Les travaux sur les objectifs de développement durable et la coordination avec le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à cet égard se poursuivent.

La FRA et le **Réseau européen des INDH (REINDH)** ont animé un atelier sur l'application nationale de la Charte des droits fondamentaux de façon à faciliter et renforcer la contribution des INDH à son application. Cet atelier s'est ensuivi d'ateliers consacrés au renforcement



des capacités nationales en Finlande, en Pologne et en Croatie, en coopération avec les INDH. Ces ateliers se sont tenus au quatrième trimestre de 2018 et seront par la suite repris en 2019 dans d'autres États membres.

L'expertise de l'Agence a servi à proposer une série de **webinaires traitant de plusieurs questions en lien avec la Charte à des fonctionnaires de police de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs**. L'évaluation positive des participants atteste de la pertinence pratique des travaux de la FRA vis-à-vis des agents des services répressifs (autre argument pour garantir que les travaux de la FRA sont utilisés dans le cadre de la coopération policière).

En juin, au sein du groupe de travail du Conseil de l'Union sur le **programme de développement durable à l'horizon 2030**, la FRA a présenté les dimensions des droits fondamentaux des objectifs de développement durable dans l'Union européenne. Elle a présenté des exemples de données statistiques pertinentes et d'autres preuves qu'elle produit, par exemple sur les violences faites aux femmes et la discrimination à l'encontre des migrants et des minorités. Ces données pourraient être utilisées par l'Union et ses États membres dans leurs rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Le groupe «Droits de l'homme» (COHOM) du Conseil de l'Union européenne a tenu une réunion informelle à Vienne avant le Forum des droits fondamentaux, au cours de laquelle le directeur de la FRA a évoqué les ODD et les droits de l'homme. Les délégués du COHOM ont participé au Forum. Dans le cadre du Forum des droits fondamentaux, l'Agence, en partenariat avec l'Institut danois pour les droits de l'homme et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme, a organisé une session ouverte intitulée «Leaving no one behind: Partnerships to promote and monitor fundamental rights in the implementation of the 2030 agenda for Sustainable Development» (Ne laisser personne de côté: partenariats pour la promotion et le suivi des droits fondamentaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030). L'Agence s'est exprimée sur les ODD lors de la réunion du groupe de travail sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 et du 11^e Forum de Budapest sur les droits de l'homme, organisé par le ministère hongrois des affaires étrangères.

L'Agence a coopéré avec le **Festival international du film des droits de l'homme «This Human World»** (Ce monde humain) à Vienne. Elle a coprésenté l'ouverture du festival, organisé huit projections de films et animé une série de tables rondes traitant de divers thèmes en lien avec les droits de l'homme. Grâce à cette activité, la FRA a pu entrer en relation avec le public (15 000 personnes) du festival du film de façon non conventionnelle, et promouvoir non seulement les droits

fondamentaux, mais aussi les travaux de l'Agence. À la suite d'une rencontre des parties prenantes sur le thème des arts et des droits de l'homme en 2017, la FRA a engagé le dialogue avec des organisations en réseau travaillant sur les arts, les droits et la liberté artistique telles que Culture Action Europe, Freemuse et le groupe de travail européen «Arts, Droits, Justice», dans le but d'établir des partenariats durables et de recenser les travaux de la FRA nécessaires dans ce domaine.

La FRA a organisé un **séminaire regroupant les principaux communicateurs dans le domaine des droits de l'homme**, puis publié un rapport de synthèse et un aperçu des prochaines étapes. Ce rapport décrit les principes essentiels nécessaires pour communiquer efficacement à propos des droits de l'homme et des valeurs. Résultat d'un événement de haut niveau intitulé «Au-delà du jargon: recadrer notre communication sur les droits de l'homme», organisé en marge du Conseil des droits de l'homme à Genève, plusieurs institutions internationales et régionales se sont engagées, dans une déclaration commune, à tout mettre en œuvre pour renforcer le soutien aux droits de l'homme. Cette déclaration commune a été signée par la FRA, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme. Des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme provenant de plus de 20 organisations différentes ont demandé un suivi par l'inscription à un «réseau des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme» en ligne administré par la FRA. Ce réseau aurait pour vocation de partager l'expertise et des idées. La FRA a lancé un réseau informel sur Facebook pour les communicateurs des droits de l'homme de plus de 20 organisations différentes. Le groupe Facebook fournit les moyens techniques permettant de faciliter la communication et les échanges en ligne, et de poursuivre le processus actuel de discussion et de coopération internationales et régionales. Le groupe comptait 58 communicants de la société civile, des institutions et organes de l'Union, ainsi que des organismes nationaux et internationaux de défense des droits de l'homme.

1.1.5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux: coopérer avec les communautés d'entraide

Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants:

- améliorer la pertinence et l'incidence des éléments de preuve et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux à l'échelle nationale et locale;
- soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme;
- aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur des éléments de preuve en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres.

La FRA a continué ses travaux dans le domaine de **l'égalité et de la non-discrimination** en renforçant la coopération avec les acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits fondamentaux. À l'invitation de la Commission européenne et des autorités grecques, la FRA a participé à la réunion conjointe de **révision annuelle 2017 pour tous les programmes grecs soutenus par les Fonds structurels et d'investissement européens** (Fonds ESI) à Athènes (décembre 2017). Tout comme lors de réunions similaires dans d'autres pays, la participation de l'Agence a servi à sensibiliser à la Charte et à son cadre normatif, ainsi qu'à sa pertinence et son applicabilité dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et projets des Fonds ESI. La FRA s'est concentrée sur la «désinstitutionnalisation» des personnes handicapées, des enfants et des personnes âgées (transition des services institutionnels aux services de proximité), l'inclusion sociale des Roms et le droit à des voies de recours effectives. Elle a mis en exergue l'importance du respect de la Charte pour éviter une «irrégularité» en vertu des règles des Fonds ESI qui pourrait entraîner l'interruption ou la suspension des paiements, des corrections financières, voire des procédures d'infraction. Dans ce contexte, la FRA a examiné la nécessité d'associer les institutions officielles des droits de l'homme, ainsi que les acteurs de la société civile, au suivi de la mise en œuvre des Fonds ESI et des procédures de versement.

Le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité présidé par la Commission européenne a convenu d'établir **un sous-groupe sur la collecte des données en matière d'égalité, que doit animer la FRA**. Ce sous-groupe a pour objectif d'assister

les États membres de l'Union (et la **Norvège**) dans leurs efforts pour améliorer la collecte et l'utilisation des données en matière d'égalité. Le sous-groupe a été officiellement instauré le 28 février 2018 et a été chargé d'élaborer des lignes directrices non contraignantes afin d'améliorer la collecte et l'utilisation des données en matière d'égalité. Ce sous-groupe créé au sein du groupe de haut niveau de l'Union sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, et animé par la FRA, a mis au point un ensemble de 11 lignes directrices sur l'amélioration de la collecte et de l'utilisation des données en matière d'égalité. Ces lignes directrices ont été élaborées en réponse aux lacunes et aux défis recensés par le sous-groupe, tels que l'absence d'approche coordonnée en matière de collecte de données sur l'égalité et concernant leur utilisation. En octobre 2018, le groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité a approuvé cet ensemble de lignes directrices.

Dans le cadre de la **recherche sur le terrain** de la FRA **portant sur la désinstitutionnalisation des personnes handicapées**, l'Agence a organisé des **réunions au niveau national** dans chacun des cinq pays concernés par le travail sur le terrain (Bulgarie, Finlande, Irlande, Italie et Slovaquie) en janvier et février 2018. Chaque réunion a rassemblé une série de parties prenantes, notamment des décideurs politiques nationaux et locaux, des prestataires de services, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des personnes handicapées et des représentants des milieux universitaires. La réunion du premier jour a consisté en un examen national par les pairs des résultats préliminaires du travail sur le terrain de la FRA. Le jour suivant a été consacré à une présentation des trois rapports de la FRA sur la désinstitutionnalisation, publiés en octobre 2017. La recherche a saisi les différentes perspectives du large éventail d'acteurs impliqués dans le processus de désinstitutionnalisation, présentant un panorama complet des facteurs stimulant ou entravant ce processus au niveau national. L'accueil des réunions au niveau national a souligné la valeur ajoutée de l'organisation de réunions nationales ciblées, liées aux travaux spécifiques de la FRA. Elles ont permis l'implication d'une série d'acteurs, en particulier ceux qui se situent en première ligne, tels que les prestataires de services et les décideurs politiques locaux.

L'Agence a continué de faciliter les activités du **sous-groupe sur les méthodes d'enregistrement et de collecte de données au sujet des crimes de haine** du groupe de haut niveau de la Commission sur la lutte contre **le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**. Le sous-groupe s'est réuni en marge des réunions du groupe de haut niveau (en juin et en octobre). En juin, le nouveau rapport de la FRA sur les pratiques en matière d'enregistrement des crimes de haine et de collecte de données sur ceux-ci dans l'Union



(Hate crime recording and data collection practice in the EU), basé sur les contributions du sous-groupe, a été présenté. Dans le cadre des activités du sous-groupe, la FRA et l'OSCE/le BIDDH ont organisé conjointement des ateliers de diagnostic avec les autorités nationales afin de déterminer des moyens d'améliorer les pratiques en matière d'enregistrement des crimes de haine et de collecte de données. Cinq ateliers ont été organisés, toujours à la demande des États membres, en Estonie (décembre 2017), en Lituanie, en Pologne et au Portugal (mars 2018), en Slovaquie (mai 2018), et en Hongrie (décembre 2018). En juin, dans le cadre du sous-groupe, la FRA a organisé, en collaboration avec les autorités espagnoles, une visite en Espagne pour dix membres du sous-groupe afin d'en apprendre davantage sur le cadre espagnol en matière de crimes de haine. Tant les ateliers de diagnostic que les visites dans les États membres, avec une contribution considérable de la FRA, ont été salués dans la proposition de la Commission européenne sur l'avenir des travaux du groupe de haut niveau comme des moyens efficaces de progresser.

La FRA a continué ses travaux dans le domaine de la **coopération judiciaire, excepté en matière pénale**, en faveur d'une Union européenne fondée sur les droits, dans laquelle les valeurs des traités européens, y compris **les droits de l'homme et l'état de droit**, ainsi que **les droits fondamentaux explicites de la Charte de l'Union**, sont respectés. En ce qui concerne l'état de droit, l'Agence a maintenu son engagement en intervenant dans diverses enceintes, telles que le Conseil de l'Union dans le cadre du dialogue annuel sur l'état de droit en novembre 2018. Comme lors des précédents dialogues annuels au Conseil, le directeur de la FRA a été l'orateur principal et l'Agence a contribué au séminaire d'experts préparatoire en juillet.

L'Agence a mis en ligne un **panorama annuel du contrôle effectif des retours** dans les États membres dans le contexte **de la migration, des frontières, de l'asile et de l'intégration des réfugiés et des migrants**. Ce panorama reflète les tendances en matière d'effectifs, de qualifications du personnel et de contrôle des opérations de retour dans ses différentes phases. L'Agence a présenté ses conclusions de 2017 aux organes de contrôle du retour des États membres en avril 2018 à Vienne, lors d'une réunion du projet de l'ICMPD dans le cadre du projet «Forced-Return Monitoring» (FReM). La durabilité et la stabilité d'un contrôle continu restent un défi dans certains États membres, où le contrôle n'est pas ancré à une institution mais couvert au moyen de contrats à court terme avec des prestataires externes. La FRA a continué de renforcer les capacités nationales de contrôle au moyen de formations et d'outils via le projet FReM dirigé par l'ICMPD.

La FRA a multiplié ses interactions avec les acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits fondamentaux par l'intermédiaire **de projets et d'activités couvrant l'ensemble des domaines du cadre pluriannuel**. Le 14 décembre 2017, le directeur de l'Office du mécanisme financier de subvention de l'EEE et de la Norvège (FMO) et le directeur de la FRA ont signé un échange de lettres sur la mise en œuvre de **l'accord de coopération administrative entre le FMO et la FRA, dans le cadre du mécanisme financier de l'EEE et de la Norvège 2014-2021**. L'échange de lettres précise la portée des objectifs de la coopération, la FRA assurant un soutien stratégique global aux subventions concernant l'application des normes européennes en matière de droits fondamentaux, ainsi que la coopération au niveau du programme dans les trois pays bénéficiaires convenus. Il expose les modalités de la coopération et le soutien financier du FMO. Au cours du premier semestre de 2018, **la coopération de la FRA aux subventions s'est poursuivie sur le plan opérationnel**. La FRA s'était engagée en tant qu'Organisation partenaire internationale (OPI) en Tchéquie et en Grèce, dans les programmes traitant de l'inclusion et de l'autonomisation des Roms. Au niveau des projets, la FRA a été confirmée en tant que partenaire de projet en Bulgarie, pour un projet visant à soutenir l'Institut national des statistiques dans la collecte de données sur des groupes difficiles à atteindre. La FRA a coopéré avec le gestionnaire du programme afin de développer le concept de deux projets prédéfinis au titre du programme grec relatif aux Roms. La FRA a été invitée à participer, en tant que partenaire de projet, à un projet prédéfini en Roumanie sur des mesures de logement intégrées pour les Roms.

S'agissant du **système d'information de l'Union européenne sur les droits fondamentaux (EFRIS)**, une troisième réunion d'experts a été convoquée en mars 2018; des experts d'organisations intergouvernementales et de la société civile, d'universités et d'entreprises y ont participé. La réunion a permis de faire le point sur les progrès accomplis aux niveaux matériel et technique et de veiller à ce que les principales parties prenantes restent bien informées et impliquées. Le projet a vu une collaboration très harmonieuse entre les Nations Unies, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et d'autres parties concernées, dans laquelle la Commission européenne a joué un rôle essentiel. Le travail de mise au point de l'outil s'est poursuivi tout au long de l'année.

L'Agence a maintenu une coopération régulière avec **les réseaux européens des INDH et des organismes de promotion de l'égalité (Equinet)** portant sur des sujets d'intérêt mutuel, tels que les stratégies et activités de communication, la formation et la promotion relatives à la Charte de l'Union. La FRA a continué ses échanges réguliers d'informations avec le **Réseau européen des**

médiateurs (ENO) et l'Institut international des médiateurs (IOI). Elle a participé à la réunion annuelle du REINDH, lors de laquelle le directeur de l'Agence a prononcé un discours. La réunion régulière des dirigeants du REINDH, d'Equinet et de la FRA a eu lieu à la fin de novembre pour la planification stratégique de la coopération. L'Agence a régulièrement rencontré les différentes INDH afin de contribuer à des événements particuliers (Croatie, Finlande, Pologne et Slovaquie). À la suite d'une visite du directeur de la FRA en Hongrie en 2017, des représentants de l'INDH hongroise se sont rendus à l'Agence afin d'aborder des sujets d'intérêt mutuel. L'Agence a continué à travailler avec les INDH afin de planifier des ateliers conjoints de renforcement des capacités sur la Charte des droits fondamentaux en Croatie, en Finlande et en Pologne. Enfin, la FRA a participé à plusieurs séminaires et manifestations du REINDH ou d'Equinet, notamment sur le profilage ethnique, la liberté de circulation, l'intégration des Roms, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les droits sociaux et économiques.

La FRA a organisé la 21^e réunion de ses **agents de liaison nationaux**, laquelle a permis de partager des informations sur les projets de la FRA en cours et un échange de vues sur les évolutions au niveau de l'UE et au niveau national, ainsi que sur la coopération de la FRA avec la présidence actuelle et future de l'UE.

Le travail à **l'appui d'une société civile plus forte** s'est poursuivi, notamment par l'intermédiaire de la **Plate-forme des droits fondamentaux (FRP)** de la FRA. Des efforts accrus ont été déployés pour inviter davantage d'organisations à s'inscrire dans sa base de données afin d'assurer un meilleur équilibre sur le plan géographique ainsi que sur celui des types d'organisations et de thèmes couverts. Au cours de la période de référence, le nombre d'organisations a augmenté de 500 à plus de 700, avec le soutien appuyé des membres du conseil d'administration de l'Agence qui sont allés au-devant des organisations de la société civile. Les organisations de la FRP ont été consultées sur leurs propres expériences en matière de problèmes d'espace de la société civile au moyen d'une enquête en ligne. Les résultats seront utilisés pour identifier les principaux défis et besoins auxquels pourrait répondre la FRP. La FRA a travaillé sur le développement de la FRP au-delà d'un réseau de coordination et d'échange d'informations en un «espace de protection» destiné à soutenir les OSC.

En janvier, la FRA a publié son rapport intitulé «**Difficultés rencontrées par les organisations de la société civile actives dans le domaine des droits de l'homme dans l'UE**». Le rapport a ensuite été présenté lors de la conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe, et lors d'une audition du Parlement européen concernant sa

résolution sur la mise en place d'un instrument de l'Union européenne pour les valeurs européennes. Il a été examiné par le Comité de la dimension humaine de l'OSCE en février et présenté aux ambassadeurs de l'Union aux Nations Unies à Genève en mai, présentation qui a été suivie d'un événement spécialement organisé en marge du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il a été présenté au Sommet mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert, au groupe de haut niveau de la Commission européenne sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, à l'événement organisé par la présidence autrichienne à l'attention de la société civile, et à un atelier sur l'espace de la société civile dans le cadre du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) du Conseil de l'Europe. Enfin, les conclusions de l'Agence ont été examinées avec les parties concernées lors de réunions en Bulgarie, en Espagne, en Irlande, en Pologne, en Roumanie et en Slovaquie.

En novembre, la FRA a contribué au **colloque annuel des droits fondamentaux sur la «démocratie dans l'UE»**, lors duquel le directeur de l'Agence a prononcé un discours. Sur la base de ses travaux sur l'espace civique, la FRA a présenté un document de travail résumant les résultats d'une consultation de son réseau de la société civile, la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP), qui a mis en évidence les principales recommandations pertinentes du Forum des droits fondamentaux de 2018. Les recherches de la FRA sur l'espace civique ont fait l'objet de discussions politiques dans d'autres contextes, notamment au sein du Parlement européen et de la Commission européenne, en particulier concernant le nouveau programme «Justice, droits et valeurs».

En novembre, le directeur de la FRA a prononcé un **discours lors du Forum des ONG de l'Union** à Bruxelles. Cette conférence annuelle, qui a rassemblé quelque 200 défenseurs des droits de l'homme du monde entier, était organisée par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), en collaboration avec l'ONG Réseau des droits de l'homme et de la démocratie (HRDN).

La FRA a renforcé sa coopération avec les villes en collaborant avec un groupe de «**villes des droits de l'homme**» européennes. Les 23 et 24 mai, elle a organisé une réunion portant sur les villes des droits de l'homme, en étroite coopération avec la ville de Vienne. Cette réunion a servi à évaluer la nécessité d'une plate-forme européenne des droits de l'homme, à discuter de l'implication éventuelle de l'Agence et à contribuer à un document de travail de la FRA sur «les avantages de l'intégration des droits de l'homme dans les politiques locales: la pertinence de la ville des droits de l'homme». Ce document a été publié juste avant le Forum des droits fondamentaux de sorte qu'il a apporté une contribution aux discussions pertinentes qui s'y sont tenues. La FRA a poursuivi sa collaboration avec



les villes et les partenaires au niveau local, en apportant sa contribution à une série d'événements. En janvier, la FRA a présenté ses conclusions concernant l'intégration des migrants lors d'un événement organisé par la direction générale de la politique régionale et urbaine et par la direction générale de la migration et des affaires intérieures intitulé *Scoping the urban agenda* (détermination du champ du programme urbain) dans le contexte de l'intégration des migrants. La FRA a discuté des résultats lors du Dialogue annuel sur les droits fondamentaux avec le Comité des régions de l'Union européenne.

L'Agence a pris contact avec les parties prenantes pertinentes afin qu'elles prêtent leur concours à la définition des droits fondamentaux qui s'appliquent aux **objectifs de développement durable** dans l'Union, et au contrôle du respect de ces droits. Dans la perspective du Voluntary National Review sur la mise en œuvre des ODD par dix États membres en 2018, l'Agence a contacté ses agents de liaison nationaux pour informer les coordinateurs des ODD nationaux et les Instituts nationaux de statistiques sur la disponibilité de données pertinentes des études et des enquêtes de la FRA qui pourraient être utilisées pour leur rapport. Lors du Global Festival of Action qui a eu lieu à Bonn les 23 et 24 mars, l'Agence et cinq autres organes de l'Union ont organisé une session «From policy to practice: Framing communication of the Sustainable Development Goals in the European Union» (De la politique à la pratique: encadrer la communication des objectifs de développement durable dans l'Union européenne). Il s'agissait de la seule session du Festival qui faisait le lien entre le discours des ODD et les droits de l'homme.

1.2. Économie et efficacité des activités entraînant et n'entraînant pas de dépenses

Conformément au règlement financier (article 29) le principe d'économie prescrit que les moyens mis en œuvre par la FRA en vue de la réalisation de ses activités sont rendus disponibles en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualités appropriés et au meilleur prix. Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Le respect de ces principes est recherché par la mise en œuvre de procédures internes et de pratiques pré-définies. Ces procédures veillent à ce que les activités soient exécutées de manière efficace (par exemple, les différents flux de travail contribuent à une coopération efficace entre le personnel, les unités, etc.) et conformément au principe de l'économie (par exemple, les

règles de passation de marché assurent une passation de marché dans des conditions optimales).

L'Agence adapte continuellement ses dispositions internes afin d'améliorer l'efficacité et l'économie de ses opérations. Les initiatives qui suivent indiquent la manière dont ces principes sont mis en pratique.

En 2018, la FRA a continué à utiliser les pratiques adoptées les années précédentes pour réduire les coûts liés aux frais d'entretien généraux des bâtiments.

De plus, le personnel a continué d'utiliser la visioconférence, lorsque les réunions pouvaient avoir lieu de cette manière, évitant ainsi les frais de mission. En 2018, le nombre de visioconférences a été du même ordre que celui de 2017.

2

Direction



L'assurance est un examen de données objectif visant à évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Cet examen est réalisé par la direction, qui veille constamment au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que par des auditeurs internes et externes. Ses résultats sont clairement documentés et communiqués au directeur. Les rapports produits sont les suivants:

- gestion par activité:
 - gestion des ressources financières (y compris celles prévues et effectives ainsi que les écarts);
 - gestion des ressources humaines (y compris celles prévues et effectives ainsi que les écarts);
 - établissement des coûts par activité;
- contrôles ex post;
- analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI);
- observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne (SAI) de la Commission européenne;
- observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE);
- recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne, y compris les aspects suivants:

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations;
- la fiabilité des informations;
- la préservation des actifs et de l'information;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements concernés (article 32 du règlement financier de la FRA).

Elle examine la gestion des ressources financières et humaines de la FRA et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

2.1 Conseil d'administration

La FRA réalise un exercice annuel d'évaluation des risques, qui inclut une évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur incidence potentielle. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait du registre des risques est joint en annexe au document de programmation. Cette annexe présente les risques que la direction considère comme pertinents pour la mise en œuvre du document de programmation. Elle présente également les actions d'atténuation préventives.

En 2018, aucun risque significatif qui aurait exigé une décision du conseil d'administration ne s'est concrétisé.

2.2 Événements d'importance majeure

Restructurations

En novembre 2018, une nouvelle structure organisationnelle a été introduite, pour améliorer l'entraide et renforcer davantage les productions. Une unité opérationnelle supplémentaire a été créée pour renforcer la coopération interdépartementale dans le cadre des projets et améliorer la capacité de réaction en temps réel sans pour autant compromettre la recherche pluriannuelle.

La nouvelle structure de l'Agence comprend cinq unités (qui remplacent les «départements», et ce afin d'appliquer la terminologie généralement utilisée dans les institutions et organes de l'Union):

- Unité 1. Corporate Services (Services institutionnels)
- Unité 2. Technical Assistance & Capacity Building (Assistance technique et renforcement des capacités)
- Unité 3. Research & Data (Recherche et données)
- Unité 4. Communication & Events (Communication et événements)
- Unité 5. Inter-institutional Cooperation & Networks (Coopération interinstitutionnelle et réseaux)

Deux nouveaux conseillers (sous la supervision directe du directeur) ont été recrutés afin de contribuer à l'excellence opérationnelle de l'Agence. Par ailleurs, le bureau du directeur compte moins de collaborateurs dans la nouvelle structure.

L'élément essentiel de la réorganisation est qu'elle répond à l'observation du Parlement européen concernant la parité aux postes de direction. Le pourcentage de femmes à ces postes est passé de 20 % à 50 %.

Ordonnateurs délégués et subdélégués

À la suite de la réorganisation susmentionnée, les chefs d'unité récemment nommés se sont vu déléguer la fonction d'ordonnateur à concurrence d'un montant maximal de 170 000 euros. En conséquence, les délégations des ordonnateurs délégués précédents, qui occupent à présent une nouvelle fonction au sein de l'Agence et ne sont plus chefs d'unité, ont été révoquées. En outre, le montant maximal pour l'ordonnateur subdélégué existant a aussi été revu à la hausse pour atteindre 170 000 euros.

2.3 Conformité en matière de transparence, de responsabilité et d'intégrité

Les institutions, organes et États membres de l'Union tiennent les agences pour politiquement, financièrement et juridiquement responsables de leurs activités. Parmi ces institutions et organes figurent la Commission européenne, le Conseil et le Parlement, ainsi que la Cour de justice de l'Union européenne, la Cour des comptes européenne, le SAI, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et le Médiateur européen.

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil ont convenu de la structure de gouvernance de l'Agence dans son acte fondateur.

Trois commissions parlementaires européennes évaluent régulièrement les travaux de la FRA et supervisent son développement général. Il s'agit de la commission LIBE, de la commission des budgets et de la commission du contrôle budgétaire. Elles déterminent le budget annuel de la FRA et examinent la façon dont l'Agence a dépensé les fonds avant de décider de la décharge budgétaire. En résumé, le contrôle parlementaire sur les agences de l'Union peut comprendre des questions, des enquêtes, des audits, une décharge budgétaire, des visites et un contact des commissions.

La commission parlementaire européenne spécialisée (LIBE) suit les travaux de la FRA. Elle prépare le cadre législatif, négocie avec le Conseil de l'Union européenne et assure le suivi des évaluations, des demandes de renseignements émanant de citoyens de l'Union et des rapports de la Cour des comptes. Elle formule également un avis sur les demandes budgétaires de l'Agence et sur la décharge budgétaire.

Les parties prenantes collaborent également très étroitement avec la FRA, apportant une contribution précieuse aux tâches qui sont exécutées (par exemple, les projets de recherche). Cette contribution inclut une aide pour diriger les préparations préliminaires, un retour d'information sur les résultats intermédiaires et finals et une aide à la diffusion et à la prise en considération des conclusions. En outre, l'Agence a établi des forums consultatifs afin de coopérer avec les organisations de la société civile.

Par ailleurs, la FRA établit des liens toujours plus étroits avec les États membres par l'intermédiaire des points focaux au sein des administrations nationales, des parlements nationaux et des organismes nationaux correspondants. Ces mécanismes vitaux veillent à ce qu'il



Il y a un dialogue permanent en tant que base d'un partenariat de travail étroit, garantissant le partage des informations ainsi que la reconnaissance et le traitement des besoins nationaux.

La FRA est régie par un conseil d'administration composé de représentants indépendants de chaque État membre ainsi que de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, qui se réunit au moins deux fois par an. Le procès-verbal des réunions du conseil d'administration est publié sur le site web de l'Agence.

Les fonctions du conseil d'administration, du bureau exécutif et du comité scientifique sont décrites dans un document unique, le règlement intérieur, qui est publié sur le site web de la FRA.

Les rapports du directeur adressés au conseil d'administration lui présentent une évaluation juste et équilibrée des activités de la FRA. Le directeur publie un rapport avant chaque réunion du conseil d'administration, garantissant la transparence et la responsabilité de la fonction exécutive (c'est-à-dire le directeur de la FRA) envers le conseil.

L'examen indépendant de l'Agence est soumis aux audits internes exécutés par le SAI, lequel supervise la conformité de la FRA aux dispositions de la NCI de la Commission européenne. La CCE examine la légalité et la régularité des opérations, et donne une assurance concernant la fiabilité et la sincérité des états financiers. En réponse, la FRA a élaboré un mécanisme interne pour assurer la bonne coopération avec les organes d'audit et pour veiller à ce que les nouveaux développements du système prennent en considération les résultats des audits sans exception.

La FRA continue de mettre en œuvre et de renforcer sa gestion par activité. En outre, la nomenclature budgétaire de l'Agence suit les principes de l'établissement du budget par activité (EBA). Elle respecte les principes de spécification, de transparence et de bonne gestion financière, assurant la clarté et la transparence nécessaires au processus budgétaire, facilitant l'identification des principaux objectifs tels que reflétés dans son document de programmation, effectuant des choix éventuels en matière de priorités politiques, et permettant une mise en œuvre efficiente et efficace.

Dans son document de programmation, la FRA suit une affectation des ressources basée sur les résultats, en fonction des priorités. Elle inclut également une annexe sur la gestion des risques, qui contribue à l'identification des risques potentiels et à la façon d'y répondre pour les atténuer. En outre, elle fournit des indicateurs de performance qui facilitent une évaluation efficace. Ces aspects facilitent l'évaluation pour déterminer si la FRA

réalise ou non ses objectifs et accroissent la responsabilité, la transparence et l'ouverture.

Conformément à son règlement financier, la FRA mène des évaluations ex ante et ex post de ses projets. De même, un évaluateur soigneusement sélectionné mène une évaluation externe indépendante de la FRA. L'évaluation est le principal outil utilisé par la FRA pour évaluer la mesure dans laquelle ses activités atteignent les objectifs fixés et comment leur performance peut être améliorée à l'avenir. Les résultats des évaluations peuvent notamment avoir une incidence sur le renforcement de la transparence et de la justification des dépenses de l'UE.

La FRA rend compte de ses performances concernant la gestion de son budget au moyen du *Rapport d'activité annuel consolidé* et du *Rapport sur la gestion budgétaire et financière*. Ces rapports présentent les réalisations pour l'année et les ressources utilisées, avec pour objectif principal d'accroître la responsabilisation et la transparence de l'Agence. Le *Rapport d'activité annuel consolidé* est l'outil utilisé pour suivre et rendre compte de la mise en œuvre des activités de l'Agence et il constitue l'image inversée du document de programmation.

La stratégie de communication de la FRA et sa présence sur les médias sociaux accroissent l'ouverture et la transparence.

La FRA a mis l'accent sur le développement d'une culture d'intégrité, de loyauté et de confiance. Elle atteint cet objectif grâce aux instruments mis en place pour assurer un comportement éthique. La FRA évite les situations qui pourraient porter atteinte à son indépendance ou à son impartialité, au moyen de ses règles détaillées sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts pour son conseil d'administration et son comité scientifique. Outre le statut, la FRA a mis en place un code de bonne conduite administrative pour son personnel ainsi qu'un guide pratique sur la gestion et la prévention des conflits d'intérêts, qui offrent des informations détaillées et des conseils sur diverses questions, allant de conseils en matière de comportement au respect des obligations légales. La FRA dispense au personnel une formation obligatoire en matière de lutte contre le harcèlement, d'éthique et d'intégrité, et publie les CV et déclarations d'intérêts de tous les membres actifs du conseil d'administration, du comité scientifique et de l'équipe de direction. La FRA a mis en place des procédures spécifiques pour les activités extérieures, les publications et discours, les cadeaux, les missions et les relations avec des groupes d'intérêt. L'Agence organise régulièrement une formation sur la prévention des actes illicites et applique des lignes directrices spécifiques sur le lancement d'alerte.

Il est essentiel que tous les membres du personnel observent les principes éthiques et les normes d'intégrité et de conduite. Le respect de ces valeurs fondamentales demande une sensibilisation, une orientation et une formation permanentes. À cette fin, la FRA a nommé un responsable de l'éthique qui agit en tant que point de contact unique et qui veille à ce que les politiques, les procédures et les plans d'action en matière d'éthique soient mis en œuvre, contrôlés et actualisés en temps voulu.

La FRA a mis en œuvre sa stratégie antifraude, laquelle est basée sur un exercice d'évaluation des risques, en tenant compte des lignes directrices de l'OLAF et en concertation avec ce dernier. Elle a obtenu un résultat significatif en matière de sensibilisation, en préparant et en donnant une formation interne sur la prévention de la fraude conformément aux documents fournis par l'OLAF.

La FRA a développé une culture d'intégrité dans laquelle les risques connexes sont déterminés, évalués et traités. Le respect des règles et le maintien d'un niveau élevé de normes éthiques est une responsabilité partagée du personnel de la FRA, créant un environnement de confiance, de loyauté, de responsabilité et de respect sur le lieu de travail. À cette fin, la FRA a mis en place un certain nombre d'outils pour la protection du personnel en général et des lanceurs d'alerte en particulier. Elle applique les lignes directrices sur le lancement d'alerte adoptées par le bureau exécutif de la FRA (décision n° 2018/03), qui se trouvent sur le site web de l'Agence.

La FRA applique le règlement (CE) n° 1049/2001 relatif à l'accès du public aux documents et a mis en place un registre des documents sur son site web, où le public peut consulter et examiner les documents non seulement opérationnels mais aussi administratifs qui revêtent de l'importance pour sa gouvernance. En outre, afin d'accroître encore la transparence, la FRA dispose d'un outil en ligne permettant aux citoyens de l'Union d'accéder aux documents relatifs aux travaux de l'Agence.

2.4 Gestion budgétaire et financière

Le taux d'exécution des crédits C1 a poursuivi la tendance de l'année dernière et s'est maintenu à 100 %.

De même, le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 3,39 %.

Le taux d'exécution des crédits de paiement (CP) C1 au titre III s'élevait à 30 %. Ce taux est conforme aux prévisions de reports automatiques (à savoir C8) de la FRA, telles qu'elles ont été estimées au cours du premier trimestre de 2018 et telles qu'elles ont évolué au cours de l'exercice. Au total, 24 % des crédits ont été automatiquement reportés de 2018 à 2019.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une période d'exécution d'au moins un an. Dans ces cas, l'Agence est contrainte de reporter automatiquement des niveaux élevés de montants non échus à la fin de l'exercice.

En 2018, un seul virement budgétaire a été soumis au conseil d'administration pour adoption. En outre, le directeur a autorisé neuf virements budgétaires. Le montant total transféré entre les titres s'est élevé à 464 090 euros.

Des informations complémentaires figurent dans le *Rapport sur la gestion budgétaire et financière*.

Établissement du budget par activité

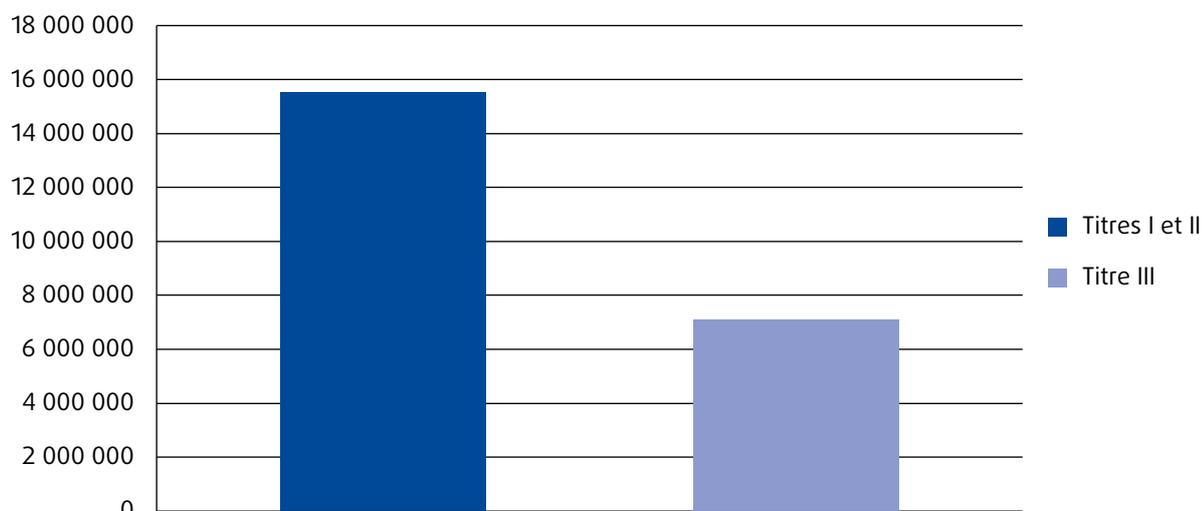
En 2018, la FRA a exécuté des crédits d'engagement pour 22 639 000 euros, se composant des fonds C1 et Ro aux titres I, II et III. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les titres I, II, III et IV), 15 521 910 euros ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), soit 69 % des dépenses globales. Un montant de 7 117 090 euros a été consacré aux dépenses opérationnelles (titre III), soit 31 %, comme le montre la Figure 1.

La Figure 2 présente l'EBA de l'exécution budgétaire. Les dépenses de la FRA sont ventilées comme suit, par rapport à la présentation traditionnelle:

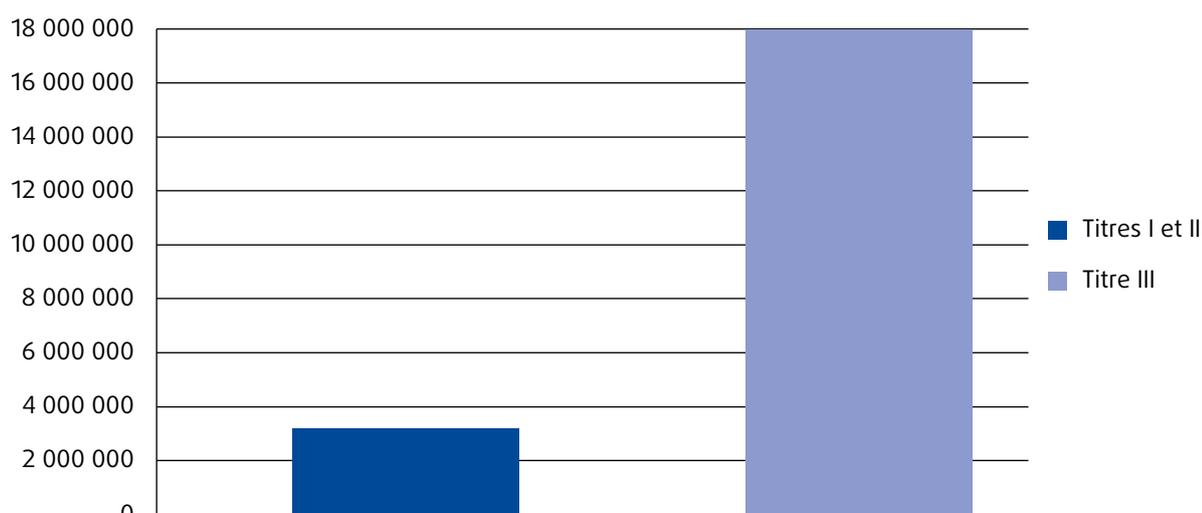
- 85 % pour les dépenses opérationnelles au lieu de 31 %;
- 15 % pour les dépenses auxiliaires, autrement dit les frais généraux, au lieu de 69 %.

Par rapport à 2017, la proportion de jours-personnes travaillés dans les activités de soutien a diminué de 2 % en 2018. De plus amples détails figurent à l'annexe V.



Figure 1: Présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (en euros)

Source: FRA, 2018

Figure 2: Présentation de l'exécution budgétaire par activité (en euros)

Source: FRA, 2018

2.5 Gestion des ressources humaines

En 2018, l'un des principaux défis en matière de gestion des ressources humaines a été la préparation et l'exécution de la réorganisation de l'ensemble de l'Agence. Plus de la moitié du personnel de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a été réaffecté et réparti entre cinq unités et cinq programmes thématiques en vue d'améliorer les synergies, l'efficacité et l'efficacité.

L'Agence se trouve dans le premier groupe du système de RH de la Commission européenne (SYSPER), lancé

en 2016 afin de centraliser et d'harmoniser les systèmes d'information en matière de RH.

Les éléments constitutifs de SYSPER sont des modules intégrés qui partagent des données et des fonctions communes. Chacun de ces modules assiste un processus RH particulier en offrant des fonctionnalités sans papier et des services:

- aux différents membres du personnel,
- à leurs supérieurs hiérarchiques, et
- aux membres du personnel des RH.

Une fois la migration des données dans SYSPER achevée, certains processus de gestion devraient être rationalisés et automatisés, avec des activités de flux de travail sans papier et un système de validation électronique. L'introduction de SYSPER contribuera à renforcer l'efficacité grâce à une meilleure utilisation des ressources humaines.

Le cadre juridique relatif à la prévention et à la détection des fraudes ainsi qu'au respect des normes éthiques a été mis à jour en 2018 avec l'adoption de la nouvelle décision du bureau exécutif sur la mise en œuvre des lignes directrices de la FRA sur le lancement d'alerte (décision n° 2018/03). Dans ce contexte, le bureau exécutif a décidé d'adopter par analogie la décision de la Commission relative aux activités extérieures et aux mandats, et aux activités professionnelles après cessation des fonctions (décision n° 2018/06).

Par ailleurs, le bureau exécutif de la FRA a adopté de nouvelles modalités d'exécution concernant l'encadrement intermédiaire (décision n° 2018/05) et la fonction de conseiller (décision n° 2018/04).

Enfin, un nouveau cadre régissant les missions et les déplacements autorisés (décision du bureau exécutif n° 2018/01) a été introduit par analogie avec la décision de la Commission.

L'Agence a entrepris l'exercice d'évaluation des performances 2018 à l'aide de la méthode approuvée pour les agences de l'Union. Les résultats de cet exercice sont présentés à l'annexe IV.

2.6 Évaluation par la direction

Cette section présente et évalue les éléments désignés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les critères d'obtention de l'assurance et de matérialité de l'Agence sont décrits à l'annexe VI. Les principaux risques et les processus de contrôle visant à les atténuer sont énumérés à la section B de l'annexe VI, ainsi que les indicateurs utilisés afin de mesurer les performances des systèmes de contrôle pertinents.

2.6.1 Efficacité du contrôle en matière de légalité et de régularité

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes ainsi que de la nature des paiements concernés. L'objectif de ces contrôles est de garantir une assurance raisonnable que le montant total de toute opération financière non conforme

aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2 % des engagements autorisés.

Dans le contexte de la protection du budget de l'Union, aucun montant global à risque n'a été constaté.

Résumé des critères de matérialité

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de faire en sorte que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2 % au terme de l'exercice. Le risque d'erreur résiduel est estimé par le taux d'erreur résiduel obtenu après examen d'un échantillon représentatif d'opérations déduction faite de toute correction effectuée résultant des systèmes de surveillance et de contrôle en place.

Recouvrements découlant des contrôles ex post

À la fin de la période de référence, les résultats des contrôles ex post n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

2.6.2 Efficacité des contrôles et rentabilité

Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par l'Agence pour mener son action soient rendues publiques en temps utile, dans les quantités et aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette sous-section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment au moyen d'une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

Analyse qualitative de la revue de direction du registre des exceptions et des défaillances du contrôle interne

Les exceptions enregistrées sont analysées afin de déceler les aspects préoccupants spécifiques et les mesures d'amélioration à prendre, et ainsi faciliter la prise de décision. Par ailleurs, elles permettent à l'équipe de direction de traiter les circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité, et de manière transparente et justifiée. Le SAI et la CCE ont examiné les exceptions au cours de leurs audits et n'ont pas formulé d'observations.

L'analyse annuelle du niveau de conformité avec les NCI inclut une analyse qualitative et des recommandations en matière d'amélioration qui sont communiquées à la direction.



La FRA met régulièrement en œuvre des mesures préventives, conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations et des formations régulières pour les membres du personnel.

En 2018, trois exceptions d'une valeur supérieure à 5 000 euros ont été enregistrées. Deux d'entre elles concernaient des engagements a posteriori et l'autre concernait une dépense excédant le montant maximal du contrat-cadre.

Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels des procédures de marchés publics

Toutes les procédures de marchés publics ont été soumises à un contrôle documentaire prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Le procès-verbal de ces contrôles est consigné sur papier et des mesures correctives sont appliquées si nécessaire.

La FRA a établi des mesures pour quantifier les coûts des ressources et des intrants requis pour procéder à des contrôles significatifs, tels que décrits à la section B de l'annexe VI, et, dans la mesure du possible, estime leurs avantages au regard de la quantité d'erreurs et d'irrégularités évitées, détectées et corrigées par ces contrôles.

Dans l'ensemble, en 2018, les vérifications effectuées par la FRA pour la gestion des crédits budgétaires ont présenté un bon rapport coût-efficacité, étant donné que les bénéfices quantifiables estimés étaient supérieurs au coût.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les marchés publics, un montant estimé à 8 503 euros a été investi dans le contrôle de 12 procédures de marchés publics pour des contrats d'une valeur totale de 2 393 000 euros. 0,36 % de la valeur totale estimée des contrats a donc été consacrée au contrôle, chaque procédure de marché public ayant un coût estimé à 709 euros.

Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en termes de critères de sélection et d'attribution. Cette modification a permis d'améliorer la qualité des offres et, par conséquent, l'efficacité de ces procédures de passation de marchés.

Ces procédures constituent en général une exigence réglementaire qui ne peut être contournée. En outre, comme le montrent les risques décrits à l'annexe VI, section B, une part importante des crédits serait menacée si ces contrôles n'existaient pas.

L'Agence a étudié la possibilité d'enregistrer le temps consacré aux initiations opérationnelles, aux vérifications opérationnelles et aux autorisations. Le temps consacré à ces contrôles a cependant été jugé

insignifiant. L'Agence ne garde donc pas de trace de cette information. Enfin, la FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels ex post

Conformément à l'article 46 de son règlement financier, en 2018, l'Agence a réalisé un contrôle ex post. Un total de 24 transactions dans le contexte de six demandes de service au titre du contrat FRANET (pour un montant total de 284 160 euros) ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel.

La conclusion générale des contrôles ex post était que les transactions ont été effectuées dans le respect du système réglementaire existant, les contrôles ex ante en place assurant leur conformité.

Étant donné qu'aucun coût non éligible n'a été payé, le taux d'erreur détecté dans l'échantillon de transactions est de 0 %. Par conséquent, le taux d'erreur résiduel dans l'ensemble de la population est estimé à 0 %.

Il n'y a pas eu de montant à risque pour la valeur des paiements concernés autorisés. Dès lors, l'estimation de l'exposition financière est de 0 euro.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle pour la légalité et la régularité a donc été atteint.

Pour les mesures prudentielles, un montant estimé à 5 597 euros a été investi dans la vérification de 24 opérations financières d'une valeur de 284 160 euros. Le coût de chaque opération ou procédure vérifiée a posteriori est estimé à environ 233 euros.

En outre, il existe un certain nombre de bénéfices non quantifiables résultant des contrôles visant à s'assurer que les projets financés ont contribué à la réalisation des objectifs, et de l'effet dissuasif des contrôles ex post. Par ailleurs, la FRA estime que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits serait menacée si ces derniers n'existaient pas.

2.6.3 Prévention et détection des fraudes

À la suite de la mise en œuvre réussie de la stratégie antifraude adoptée en décembre 2014, et de l'achèvement du plan d'action dans le courant de 2015 et 2016 au terme de l'année de référence, l'Agence a achevé la révision de la stratégie antifraude qui a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration en décembre 2018, et complétée par un plan d'action spécifique.

La révision de la stratégie antifraude a pris en considération les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie précédente, les dernières tendances et évolutions du cadre législatif et les directives reçues de l'Office européen de lutte antifraude.

La mise en œuvre des systèmes de contrôle interne crée un contexte global renforcé dans lequel la fraude est évitée grâce à l'application intégrée de différentes mesures incorporées dans les processus de l'Agence. En outre, les activités d'audit interne (SAI) et les visites de la Cour des comptes permettent une évaluation indépendante du niveau d'assurance existant.

Afin de réduire le risque de fraude au minimum, l'Agence continue de sensibiliser les membres du personnel et les sous-traitants, afin de faciliter la détection et la prévention des activités frauduleuses potentielles.

La révision a également pris en considération le principe de proportionnalité, selon lequel la réalisation de la stratégie ne devrait ni nécessiter d'intrants disproportionnés ou excessivement coûteux, ni mettre en péril les activités opérationnelles.

En principe, les contrôles visant à prévenir et à détecter les fraudes ne sont pas différents de ceux dont l'objectif est d'assurer la légalité et la régularité des opérations (erreurs non intentionnelles). Cependant, la FRA passe en revue la population d'opérations, de contrats, de projets et de bénéficiaires afin de détecter ceux présentant un risque accru de fraude et de les soumettre à des contrôles prudentiels plus approfondis. Au cours de l'année de référence, une recommandation de l'OLAF concernant un dossier ouvert en 2014 est demeurée en suspens et sera traitée dans le courant de 2019.

2.6.4 Conclusion

Sur la base des indicateurs clés les plus pertinents et des résultats des contrôles, l'Agence a évalué l'efficacité, l'efficience et l'économie du système de contrôle et est parvenue à une conclusion positive concernant la rentabilité des contrôles. En conséquence, la stratégie de contrôle sera maintenue.

2.7 Tâches d'exécution budgétaire confiées à d'autres services et entités

Aucune tâche d'exécution budgétaire n'a été confiée à d'autres services et entités au cours de l'année de référence.

2.8 Évaluation des résultats d'audit au cours de l'année de référence

Cette section présente et évalue les observations et les conclusions communiquées par les auditeurs ainsi que les conclusions limitées de l'Agence sur la situation des contrôles, qui pourraient avoir une incidence importante sur la réalisation des objectifs des contrôles internes et, partant, sur l'assurance, conjointement avec toute mesure de gestion prise en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA fait l'objet d'un audit par des auditeurs indépendants à la fois internes et externes: 1) le SAI et 2) la CCE.

Service d'audit interne (SAI)

En 2018, le SAI a publié le *Rapport d'audit final sur l'éthique et la gouvernance*, qui évalue la conception et la mise en œuvre effective de la gouvernance et du cadre de contrôle de l'Agence dans le domaine de l'éthique. De manière générale, l'audit a révélé que la conception de la gouvernance et du cadre de contrôle de la FRA dans le domaine de l'éthique était adéquate (voir section 2.9).

Cour des comptes européenne (CCE)

Au moment de la préparation de l'actuel rapport d'activité annuel, l'Agence n'a pas encore reçu les observations finales de la Cour concernant l'exercice 2018. Par conséquent, dans le paragraphe ci-dessous, l'Agence mentionne les observations reçues l'année dernière ainsi que les réponses apportées.

2.9 Suivi des plans d'audit, des audits et des recommandations

SAI

Le rapport d'audit sur l'éthique et la gouvernance n'a donné lieu à aucune recommandation critique ou très importante. La situation actuelle ne suscite aucune inquiétude en ce qui concerne l'assurance.

CCE

En 2017, la Cour avait formulé trois observations concernant les comptes annuels de la FRA.



| Observations de la CCE | Réponses de la FRA |
|---|---|
| <p>Cette année, dans le cadre de l'audit de toutes les agences de l'Union, nous avons analysé leurs environnements comptables, y compris la position hiérarchique et l'indépendance de leurs comptables. Au sein de l'Agence, le supérieur du comptable est le responsable des services administratifs. Nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer l'indépendance du comptable en le plaçant sous l'autorité directe du directeur de l'Agence (pour les questions d'ordre administratif) et du conseil d'administration (pour les questions d'ordre fonctionnel).</p> | <p>À la suite de la réorganisation de l'Agence, qui sera achevée d'ici à la fin de 2018, le poste du comptable sera placé sous la responsabilité administrative du directeur, qui fera directement rapport au conseil d'administration (comme cela a toujours été le cas). Afin de maintenir les synergies existantes, le comptable continuera à travailler en étroite collaboration avec les services administratifs.</p> |
| <p>En 2017, l'Agence a rencontré quelques difficultés dans la fourniture d'études en raison d'une estimation irréaliste du marché. Au moins trois appels d'offres ouverts n'ont pas abouti parce que l'Agence a uniquement reçu des offres qualitativement satisfaisantes mais qui excédaient sensiblement la valeur maximale définie pour le contrat. L'Agence a finalement attribué ces contrats au moyen d'une autre procédure, après avoir revu le cahier des charges. Cela a occasionné des dépenses administratives supplémentaires pour l'Agence et bousculé le calendrier des opérations.</p> | <p>Toutes les études concernées avaient initialement fait l'objet d'appels d'offres ouverts et étaient donc ouvertes à tous les opérateurs économiques. Les types de grandes études entreprises par la FRA sont assez uniques dans l'Union, étant donné tant le sujet traité que la nécessité qu'elles couvrent l'ensemble des États membres de l'Union. En outre, l'Agence dispose de ressources financières limitées pour ces actions. Toutefois, lorsqu'elle lancera de tels appels d'offres à l'avenir, elle envisagera de: mener des études de marché; réexaminer, si nécessaire, les exigences techniques; et, si possible, réévaluer la priorité des études à entreprendre. Sans préjudice de ce qui précède, le fait de disposer de plus de fonds pour les dépenses opérationnelles atténuerait considérablement ce problème.</p> |
| <p>Conformément aux dispositions de leur règlement financier-cadre, les agences doivent mettre en place une solution unique pour les échanges et le stockage électroniques d'informations avec les tiers participant aux procédures de marchés publics (e-procurement). Étant donné que cette exigence s'applique à toutes les institutions de l'Union, la Commission développe actuellement une solution informatique globale couvrant toutes les étapes des procédures de marchés publics. Elle a déployé des outils pour la facturation électronique (e-invoicing) en 2010, pour la publication électronique des documents relatifs aux avis de marchés dans le Journal officiel de l'Union (e-tendering) en 2011 et pour la soumission des offres par voie électronique (e-submission) en 2015. À la fin de 2017, l'Agence avait introduit la facturation électronique pour certaines procédures, mais pas l'e-tendering ni l'e-submission.</p> | <p>Ces deux dernières sont obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2019. En 2018, l'Agence a entamé le processus d'introduction de ces systèmes, qui seront disponibles dans les délais impartis.</p> |

2.10 Suivi des observations de l'autorité de décharge

Cette section présente un résumé des observations et des commentaires de l'autorité de décharge (AD)

concernant l'exécution du budget de 2016, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que les mesures prises par la FRA. Elle se concentre sur les mesures les plus pertinentes ou sur celles qui sont en cours.

Observations concernant la FRA

| Observations de l'autorité de décharge | Réponses de la FRA et mesures prises | Mise en œuvre |
|---|---|---------------------|
| <p>Observe que 49,3 % des agents temporaires de l'Agence sont des femmes et 50,7 % des hommes; déplore cependant le déséquilibre significatif aux six postes d'encadrement supérieur de l'Agence, avec un taux d'une femme pour cinq hommes; invite l'Agence à chercher à garantir la parité parmi son personnel aux fonctions dirigeantes.</p> | <p>La FRA mène une politique d'égalité des chances et de diversité au moyen d'un vaste ensemble de mesures, entre autres le programme d'action sur l'égalité et la diversité 2013-2015, dont l'un des quatre domaines concerne l'équilibre hommes-femmes. Les mesures par lesquelles la FRA vise à assurer cet équilibre sont, par exemple, les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans l'avis de vacance, lorsque le personnel existant du sexe le moins représenté dans le grade est inférieur à 40 %, une mention explicite adressée à ces personnes est incluse afin de les encourager à soumettre plus de candidatures; • la FRA garantit que les candidats des deux sexes sont invités aux entretiens de sélection et qu'une liste de sélection assurant la parité hommes-femmes est élaborée lorsque cela est possible; • en 2014, la FRA a fait appel à un contractant externe pour réaliser une évaluation de l'égalité et de la diversité. Pour donner suite aux résultats de cette évaluation, un groupe de travail a été mis en place pour discuter des observations et des recommandations du rapport, ainsi que pour proposer des mesures à l'équipe de direction. Le plan d'action issu de ces consultations est actuellement mis en œuvre; • en 2015, un groupe interne «Égalité et diversité» a été mis en place dans le but de promouvoir et d'intégrer l'égalité et la diversité au sein de la FRA. Les principaux objectifs du groupe sont: prodiguer des conseils sur l'égalité et la diversité à la direction, au département des ressources humaines et de la planification, au comité du personnel et aux autres organes organisationnels internes de la FRA; jouer le rôle de point focal vers lequel le personnel peut se tourner pour les questions relatives à l'égalité et à la diversité; sensibiliser à l'égalité et à la diversité au sein de la FRA; et soutenir la mise en œuvre du cadre relatif à l'égalité et à la diversité. <p>Le déséquilibre entre les sexes au sein de l'équipe de direction de la FRA s'est réduit à la suite de la réorganisation à la fin de 2018. Le ratio est actuellement de 1/2. Concernant le conseil d'administration, en atteignant la proportion de 44,07 % de femmes et 55,93 % d'hommes, l'Agence a dépassé deux objectifs importants fixés par: i) le Parlement européen (*) dans la résolution 2011/2244(INI), à savoir un seuil de représentation des femmes dans les organes d'administration de 40 % d'ici à 2020, et ii) la Commission européenne, à savoir une représentation au moins équivalente à 40 % du sexe sous-représenté, tel qu'indiqué dans l'«Engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2019».</p> | <p>Mis en œuvre</p> |
| <p>Observe qu'en moyenne, le personnel de l'Agence a été en congé de maladie pendant 9,2 jours en 2016, et que 97 des 109 membres du personnel ont pris au moins un jour de congé de maladie; observe que l'Agence a organisé une journée de sortie du personnel et soutient d'autres activités de bien-être; invite l'Agence à consulter le service médical afin de déterminer comment réduire les absences du travail dues aux congés de maladie.</p> | <p>Le nombre de jours de congé de maladie au sein de l'Agence en 2016 a été de 8,2 jours et non de 9,2 comme indiqué dans le projet de rapport de décharge; en 2017, il a été de 7,47, soit une tendance à la baisse. Ces statistiques incluent aussi les congés médicaux de longue durée.</p> <p>L'Agence dispose d'un conseiller médical qui se rend à l'Agence chaque semaine. L'Agence veille à ce que tous les employés passent l'examen médical annuel et à ce que le conseiller médical donne suite aux résultats. Le personnel consulte aussi le conseiller concernant les problèmes de santé liés au travail et peut bénéficier d'équipement ergonomique si nécessaire. Occasionnellement, l'Agence organise des sessions d'information sur des questions liées au bien-être.</p> | <p>Mis en œuvre</p> |

| Observations de l'autorité de décharge | Réponses de la FRA et mesures prises | Mise en œuvre |
|--|--|---------------------|
| <p>Observe qu'en décembre 2016, une analyse des lacunes interne a été réalisée dans le but d'obtenir une évaluation détaillée du niveau de conformité avec les NCI; note avec satisfaction que l'Agence a constaté un niveau de conformité proche de 100 % et que les mesures supplémentaires étaient censées être entièrement mises en œuvre pour la fin de 2017; invite l'Agence à faire part de la mise en œuvre de ces mesures à l'autorité de décharge.</p> | <p>L'Agence a mis en œuvre les mesures suivantes:</p> <p>Mesure des performances et supervision de la direction</p> <p>Sur la base des documents de programmation introduits récemment conformément aux exigences en place, des indicateurs et des objectifs mesurables sont définis au niveau des objectifs pluriannuels ainsi qu'à celui des projets et activités annuels. Les statistiques sur les activités principales concernant la réalisation des indicateurs et des objectifs sont communiquées dans le rapport d'activité annuel.</p> <p>Gestion des documents</p> <p>Des politiques et des processus spécifiques sont actuellement en place pour assurer la gestion des archives et des documents.</p> <p>La combinaison des fonctionnalités du système de gestion documentaire a permis de normaliser la structure des bibliothèques et de limiter la prolifération des documents et des versions dans un environnement non contrôlé.</p> <p>Des plans de classement spécifiques qui permettent de réaliser un inventaire clair des documents et des archives utilisés, accompagné d'informations utiles (par exemple, les droits d'accès et les informations d'archivage), ont été mis au point pour tous les départements et sont en cours de consolidation.</p> <p>Communication interne</p> <p>Des dispositions sont en place pour veiller à ce que la direction et le personnel soient correctement informés des décisions, des projets ou des initiatives, notamment ceux des autres départements qui concernent leurs attributions et leur environnement. Des processus sont en place pour veiller à ce que le personnel soit entendu.</p> <p>Les aspects relatifs à la communication interne ont été révisés et consolidés dans un plan d'action pour une amélioration globale.</p> <p>Plans de continuité des activités</p> <p>Les plans de continuité des activités ont été mis à jour.</p> <p>Très important: il faut tenir compte du fait qu'en 2017, la Commission européenne a adopté un nouveau cadre de contrôle interne dans lequel l'approche et les normes ont été révisées.</p> <p>L'Agence, si elle poursuit les mesures de consolidation du système existant, a cependant commencé à préparer la transition vers le nouveau cadre.</p> <p>En mai 2018, le conseil d'administration a adopté le nouveau cadre, et l'Agence achève actuellement de mettre au point un ensemble d'indicateurs afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience des contrôles internes. L'objectif est de pouvoir réaliser une première évaluation au début de 2019.</p> | <p>Mis en œuvre</p> |

(*) Résolution du Parlement européen du 13 mars 2012 sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne – 2011 [2011/2244(INI)].

Principales observations concernant toutes les agences de l'Union

| Observation de l'autorité de décharge | Réponse de la FRA et mesures prises | Mise en œuvre |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| Sans objet pour la FRA | | |

Pour les détails concernant les observations communes, voir la [résolution du Parlement européen du 18 avril 2018 concernant la décharge sur l'exécution du budget](#)

[des agences de l'Union européenne pour l'exercice 2016: performance, gestion financière et contrôle.](#)



3

Évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne



La FRA a adopté un nouveau cadre de contrôle interne (CCI). Celui-ci s'écarte d'un système strictement basé sur la conformité pour un système basé sur des principes, dans le cadre duquel les services offrent la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux caractéristiques et aux circonstances qui leur sont propres, tout en assurant un solide contrôle interne accompagné d'une évaluation cohérente. Cette approche aide l'organisation à atteindre ses objectifs et à maintenir ses performances opérationnelles et financières.

L'Agence a mis en place, conformément à ces normes et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit, la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs stratégiques et de contrôle.

3.1 Gestion des risques

L'environnement général des risques dans lequel l'Agence opère et les risques intrinsèques aux processus de l'Agence sont évalués chaque année au moyen d'un exercice qui mobilise tous les membres de l'équipe de direction.

Les principaux risques sont mis en évidence et évalués dans un registre des risques, sur la base de l'efficacité des contrôles existants; chaque fois qu'un risque n'est pas considéré comme se situant à un niveau acceptable, des mesures préventives sont convenues et mises en œuvre.

Au cours de l'exercice financier, une évaluation trimestrielle de suivi des risques a été réalisée; aucun risque significatif ne s'est concrétisé.

Dans le cadre de la stratégie antifraude, au terme de la période de référence, une évaluation des risques de fraude a été lancée afin de faciliter la révision de la stratégie et son adoption au cours de la réunion du conseil d'administration en 2018.

3.2 Respect et efficacité du cadre de contrôle interne (CCI)

La FRA a adopté un ensemble de principes de contrôle interne fondés sur les principes de la Commission, visant à garantir la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels.

La FRA conduit diverses activités ayant pour but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance du CCI. L'évaluation et l'exercice d'établissement de priorités qui en découle se déroulent sur la base des sources suivantes: évaluation interne, registre des exceptions, contrôle ex post, évaluation des risques et conclusions d'audit (SAI et CCE).

Évaluation interne

En décembre 2018, l'Agence a entamé une évaluation interne du niveau de mise en œuvre du nouveau cadre de contrôle interne. Ce nouveau cadre repose sur cinq composantes et sur 17 principes. Chaque principe est encore développé en caractéristiques propres.

Avant d'évaluer le système de contrôle interne, l'Agence a défini (le cas échéant), sur la base de ceux de la Commission, ses propres indicateurs et points de référence pour chaque principe suivant la description de chaque caractéristique, tel qu'adapté au mieux à ses particularités et à ses risques. Ces points de référence

ont constitué un point de départ pour le contrôle régulier et les évaluations particulières.

Il ressort de l'évaluation à l'aune des indicateurs établis que le système comporte globalement toutes les composantes du cadre de contrôle interne, qui sont présentes et fonctionnent ensemble de manière intégrée.

Au niveau des principes, il ressort que tous les principes sont présents et fonctionnent comme prévu.

À la suite de la réorganisation de l'Agence, des améliorations, des ajustements et des actions correctives sont mis en œuvre, qui devraient être achevés d'ici à la fin de 2019.

Exceptions

Outre l'évaluation interne et conformément aux dispositions du principe n° 12, la FRA a mis en place un processus pour l'enregistrement et l'autorisation des exceptions, le registre étant tenu à jour au niveau central et régulièrement présenté aux organes de contrôle externe que sont le SAI et la CCE.

La période visée par l'évaluation révèle que les NCI, qui reposent sur de solides contrôles ex ante, sont en mesure de détecter les écarts les plus importants par rapport au règlement financier, entraînant

l'enregistrement des exceptions et permettant une prise de décision appropriée.

Il convient de noter que les mesures préventives convenues dans le passé, conjointement avec une meilleure communication, ont contribué à sensibiliser davantage le personnel aux engagements budgétaires et juridiques et à clarifier davantage le contenu des procédures.

Contrôles ex post

Un exercice de contrôle ex post est mis en œuvre chaque année. La définition des domaines cibles sur la base des risques permet une utilisation efficace des ressources et une définition claire des domaines nécessitant un contrôle.

En 2018, sur la base d'une analyse des risques spécifique, un exercice a été réalisé sur un échantillon de quatre demandes de service au titre du contrat FRANET, qui couvre six pays. L'activité n'a pas révélé de problèmes critiques.

Conclusion

L'Agence a évalué son système de contrôle interne au cours de l'exercice de référence et a conclu qu'il était efficace et que les composantes et principes étaient présents et fonctionnaient comme prévu.



4

Assurance relative à la gestion



Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les parties II et III et présente la conclusion générale à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

4.1 Examen des éléments à l'appui de l'assurance et réserves éventuelles

Les informations rapportées dans les parties II et III découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par l'Agence.

En conclusion:

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité annuels des années précédentes;
- aucune recommandation critique ou très importante relative au SAI, et celles de moindre importance sont traitées en vue de leur clôture rapide;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2016 quant à la légalité et la régularité des opérations;
- trois observations du Parlement européen sont en suspens et devraient être mises en œuvre prochainement.

4.2 Réserves

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance n'a été décelée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'Agence. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet dans la déclaration.

4.3 Conclusion générale sur l'assurance et les réserves (le cas échéant)

Cette section reprend l'évaluation des éléments rapportés ci-dessus et présente des conclusions à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.

En conclusion, la direction a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, et le responsable des services administratifs, en sa qualité d'ordonnateur délégué, ont signé la déclaration d'assurance.

5

Déclaration d'assurance



Déclaration d'assurance du responsable des services administratifs

Je, soussigné

responsable des services administratifs de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

en ma qualité de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne,

déclare par la présente que j'ai fait part au directeur de mes conseils et recommandations sur l'état général du contrôle interne au sein de l'Agence.

Je certifie par la présente que les informations communiquées dans le présent rapport d'activité annuel et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes et complètes.

Vienne, le 16 mai 2019

Constantinos Manolopoulos

Déclaration d'assurance du directeur

Je, soussigné

directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

en ma qualité d'ordonnateur

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables.

J'affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, les contrôles ex post, les observations du service d'audit interne ainsi que les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme, en outre, n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

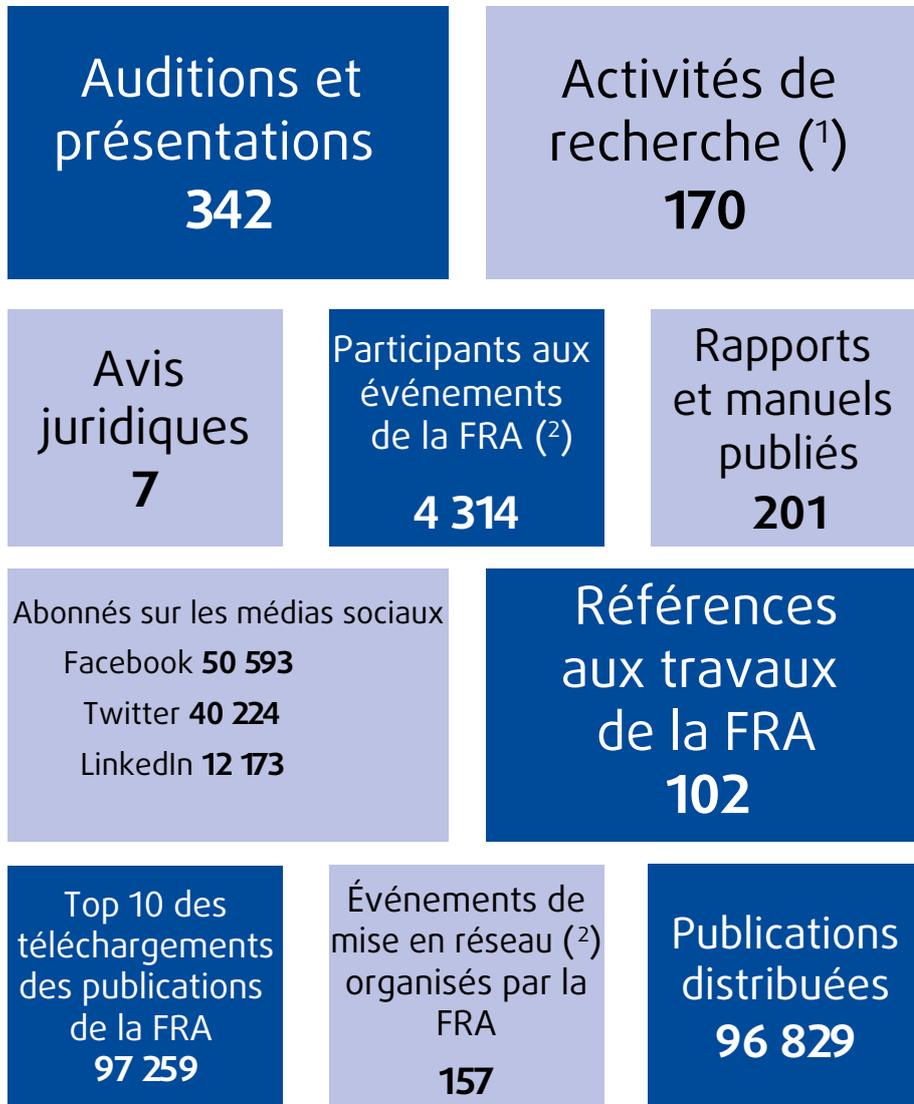
Vienne, le 16 mai 2019

Michael O'Flaherty



Annexe I: Statistiques sur les activités de base

2018 en bref



(¹) Collecte de données, analyse de données, analyse juridique, ensemble d'indicateurs, synthèse par pays de deux pages, orientations de recherche, méthodes de recherche.

(²) Atelier, réunion, conférence, événement, événement de lancement, réunion d'experts, réunion de parties prenantes, visites de groupe.

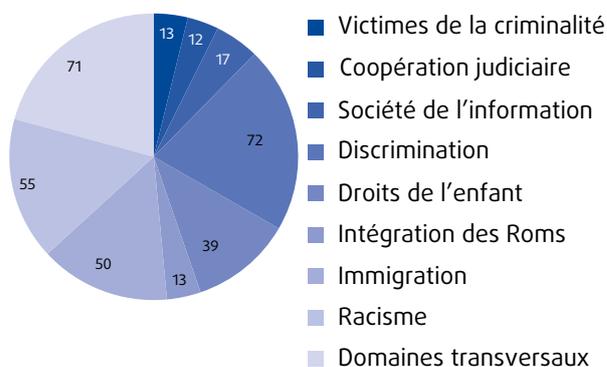
Les activités principales de la FRA peuvent être classées dans les quatre groupes suivants:

- fourniture d'assistance et d'expertise aux institutions et États membres de l'Union;
- collecte de données et réalisation d'études et d'analyses sur les tendances et défis en matière de droits fondamentaux;
- coopération et travail en réseau avec les États membres, les institutions de l'Union, les centres de recherche, les organismes nationaux et les organisations non gouvernementales;
- sensibilisation du public aux droits fondamentaux et diffusion active d'informations sur les activités de l'Agence.

Afin de mieux suivre et évaluer les performances de l'Agence et l'influence de celle-ci, sur la base des activités menées, la FRA a établi un cadre de mesure des performances (PMF). Le PMF consiste en une logique d'intervention et en un cadre d'indicateurs. Des graphiques relatifs à certains indicateurs de performance clés (IPC) reflétant les performances de la FRA en 2018 sont présentés ci-après.

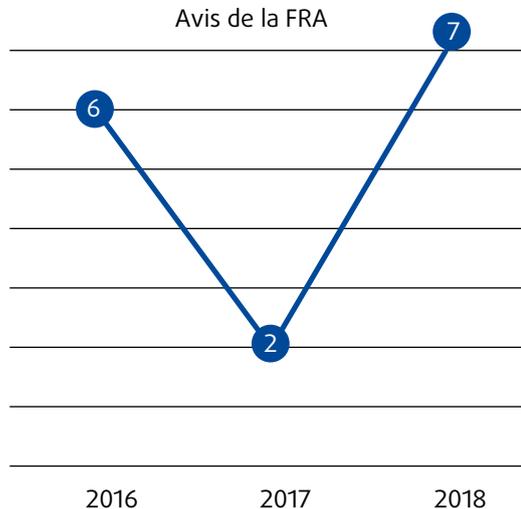
Fourniture d'une assistance et d'une expertise aux institutions et aux membres de l'Union

Auditions et présentations



Total
342

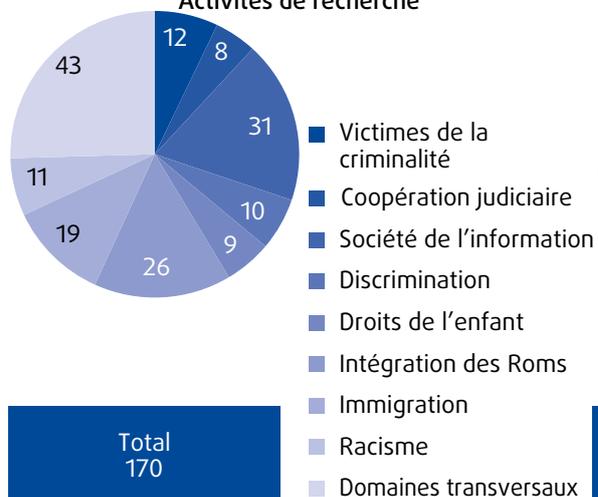
Avis de la FRA



Source: indicateurs PMF: nombre d'auditions ou de présentations auprès des acteurs institutionnels des différents niveaux de gouvernance.

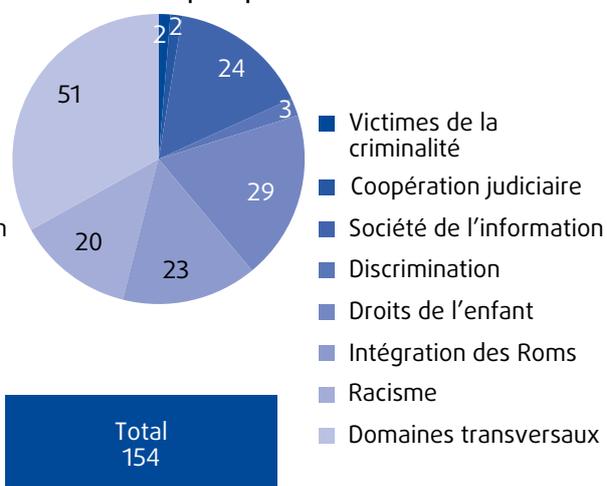
Développement des recherches, des analyses et des enquêtes, et recensement des bonnes pratiques

Activités de recherche



Total
170

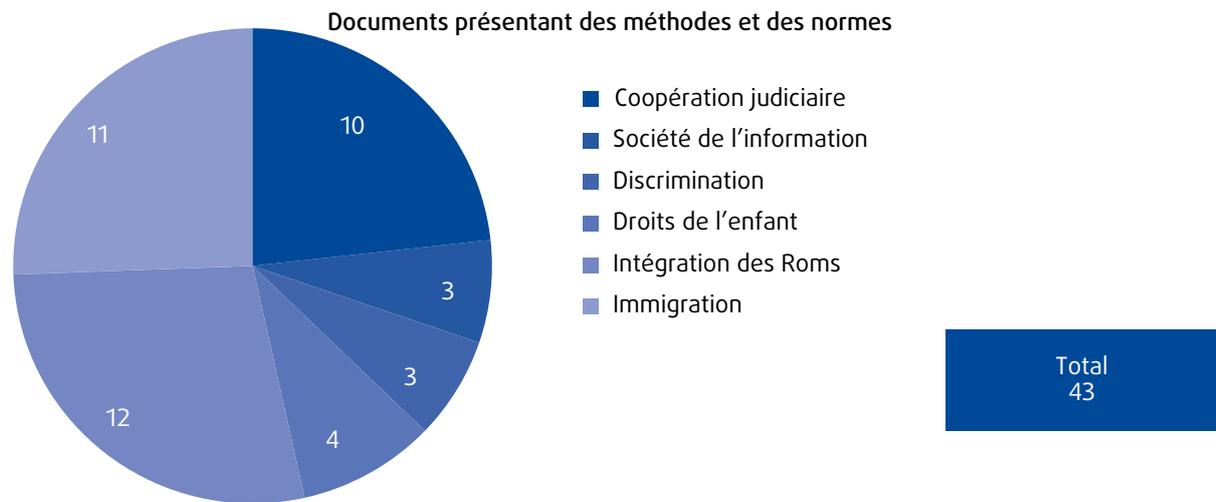
Bonnes pratiques «recensées»



Total
154

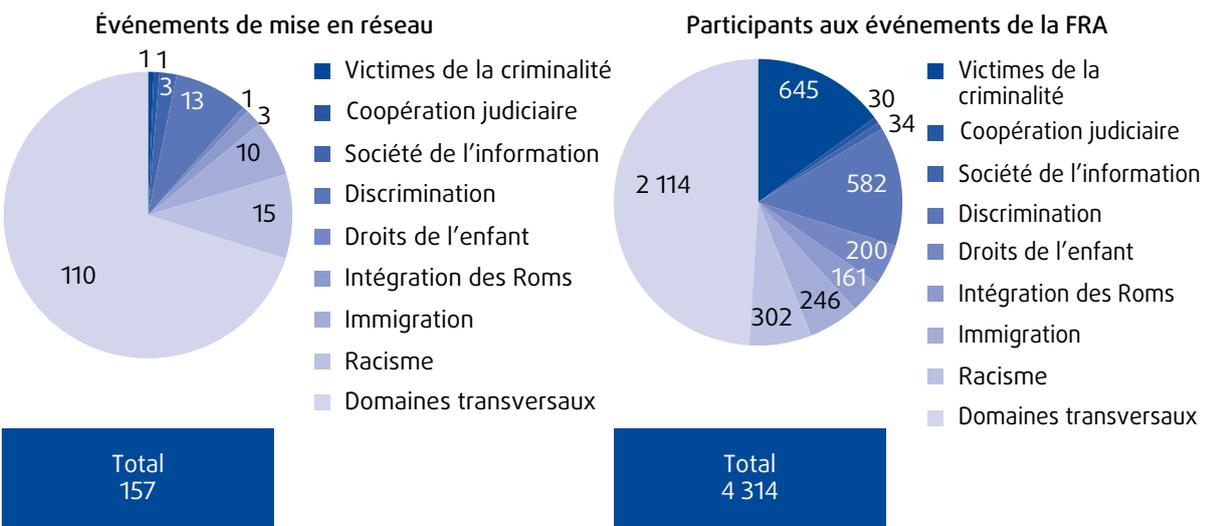
Source: indicateurs PMF: nombre d'activités de recherche et nombre de bonnes pratiques recensées.

Élaboration de méthodes et de normes pertinentes

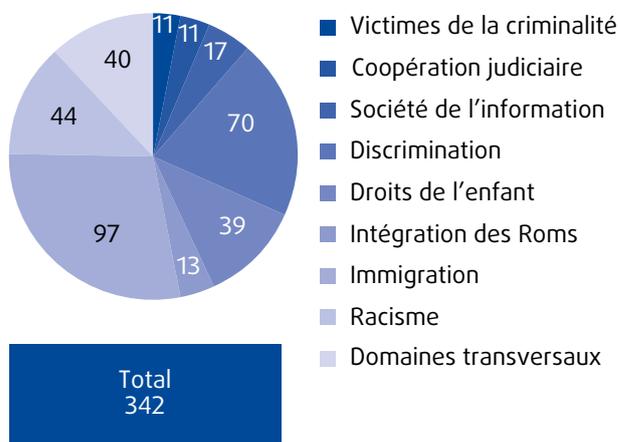


Source: indicateurs PMF: nombre de documents produits en vue de présenter les méthodes et les normes.

Développement de réseaux efficaces avec des partenaires clés et de réseaux d'agences



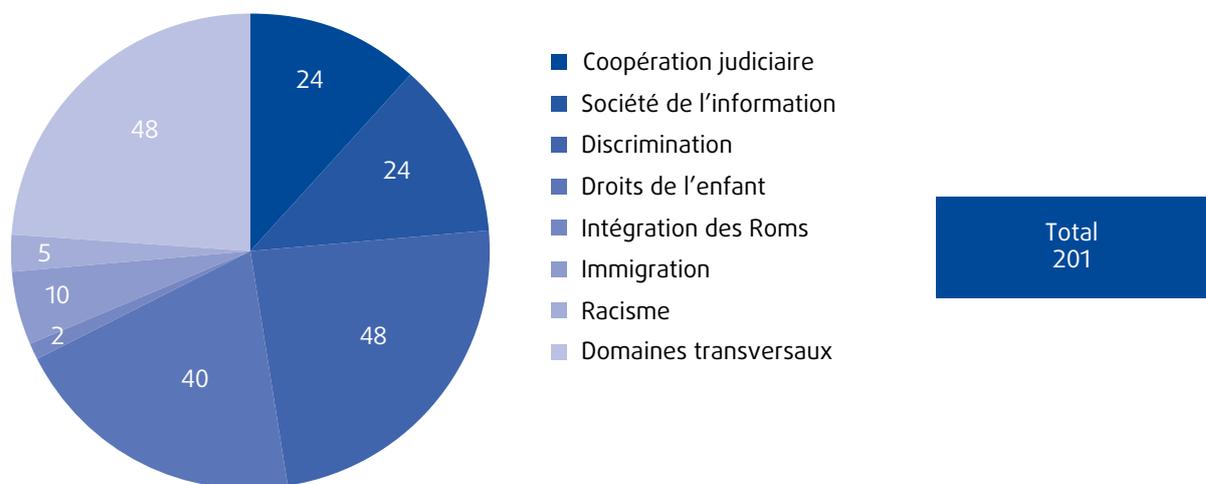
Participation à des événements de réseautage externe



Source: indicateurs PMF: nombre d'événements de mise en réseau organisés et nombre de participants aux événements de la FRA.

Publication de rapports et de manuels thématiques dans toutes les langues officielles de l'Union

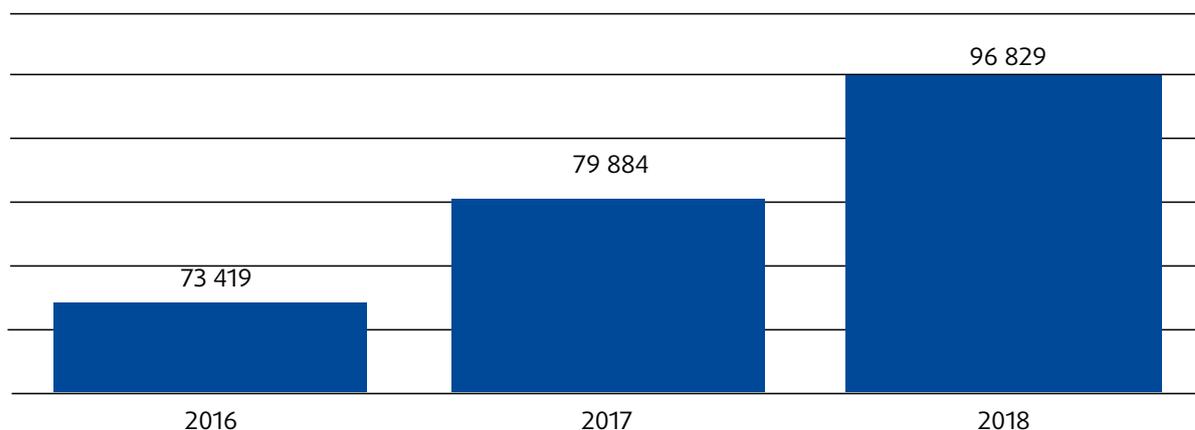
Nombre de publications de la FRA dans toutes les langues de l'UE, par domaine thématique



Source: indicateurs PMF: nombre de publications produites.

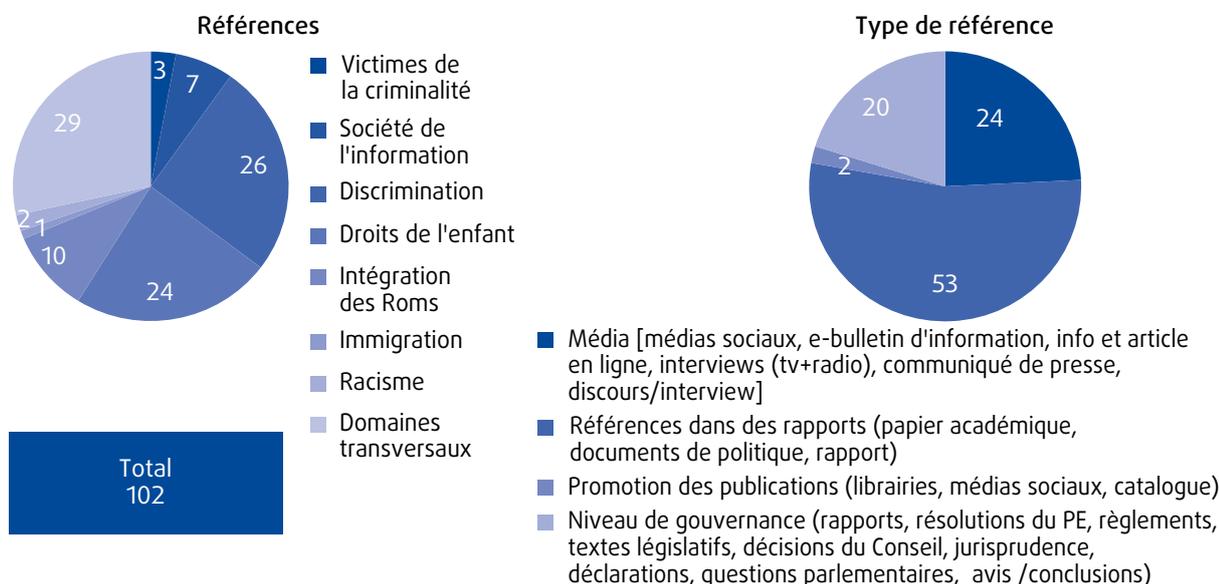
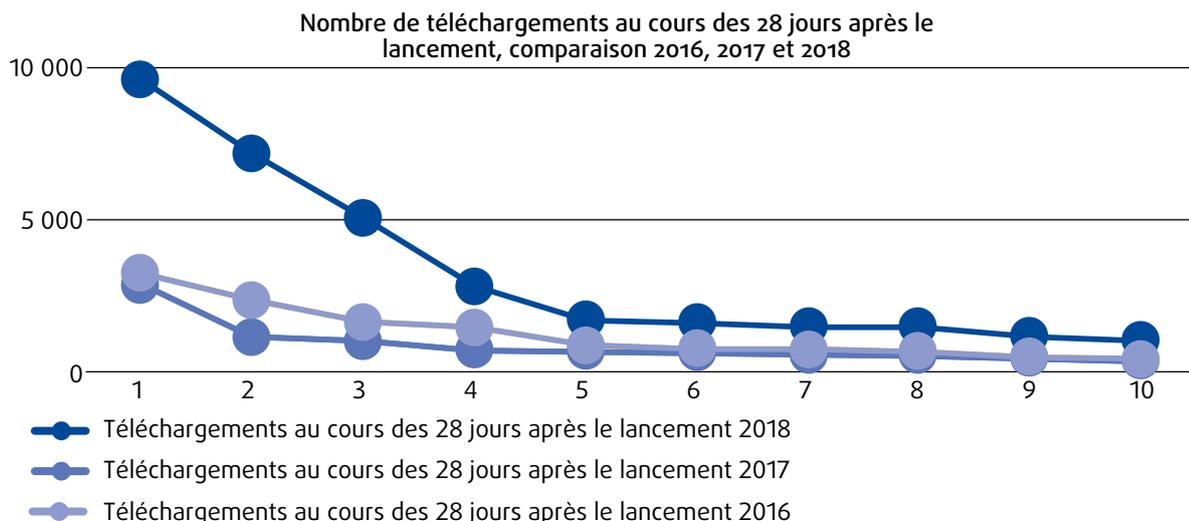
Diffusion d'informations ciblées à l'intention des parties prenantes concernées en temps opportun en 2018

Publications imprimées diffusées



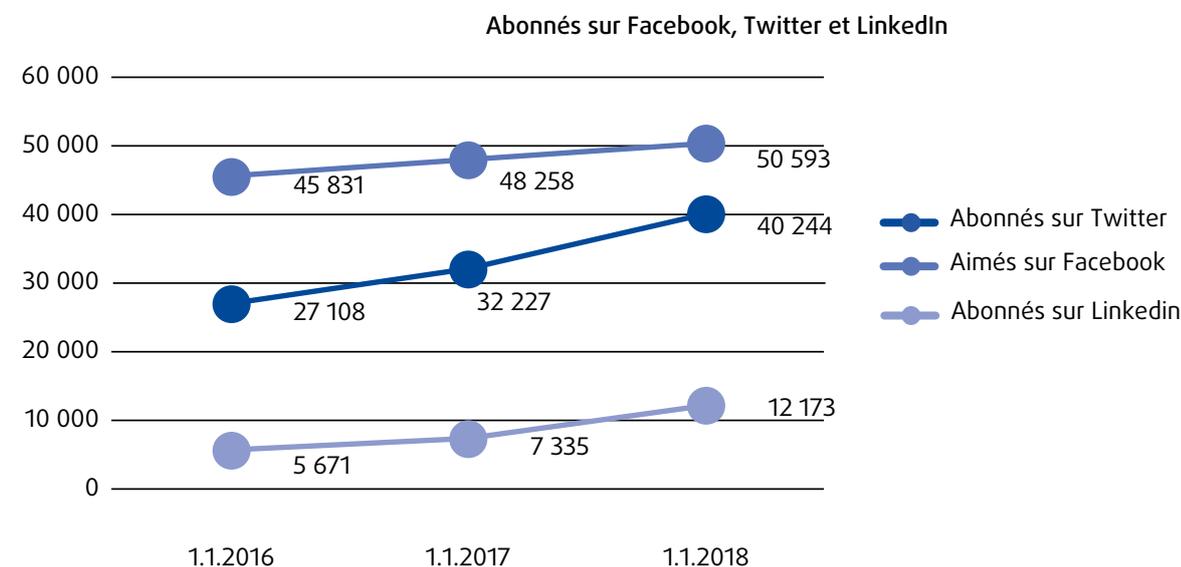
Top 10 des téléchargements des publications de la FRA en 2018



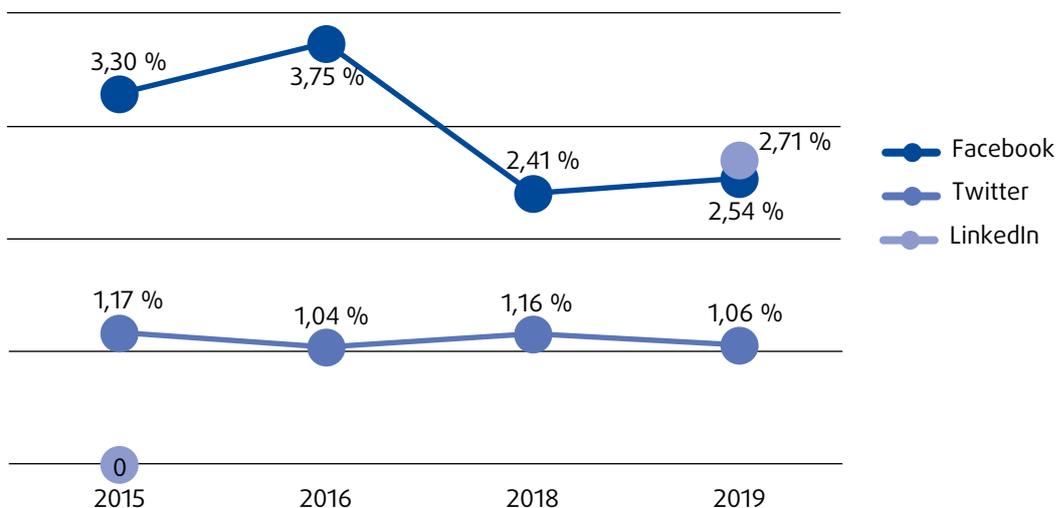


Source: indicateurs PMF: nombre de références aux conclusions ou recommandations de la FRA ou activités de la FRA dans les politiques et la législation européennes.

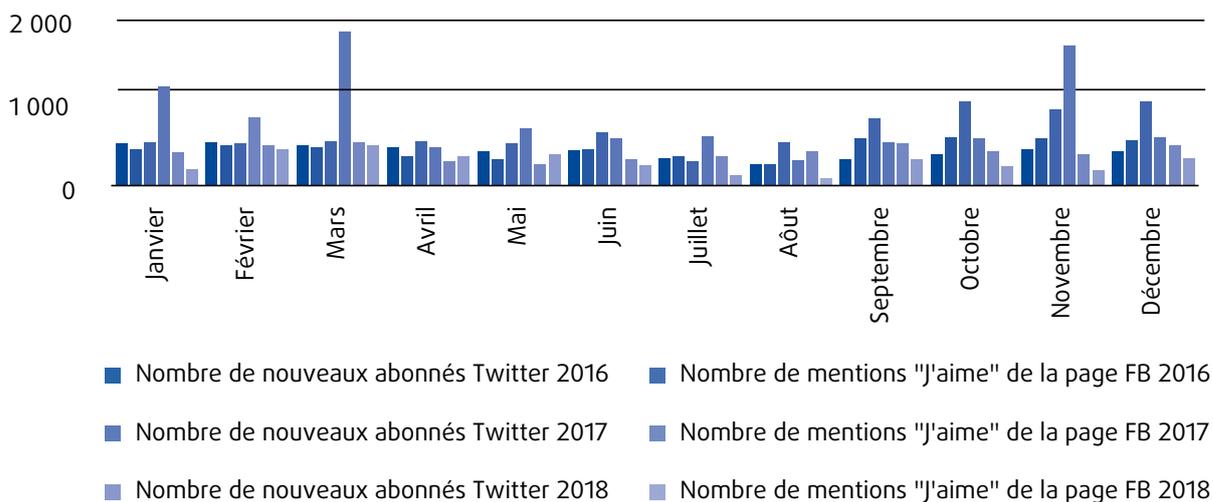
Statistiques relatives aux médias sociaux



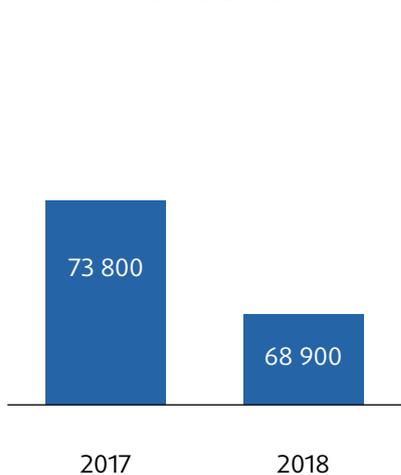
Taux d'engagement annuel sur Facebook, Twitter et LinkedIn



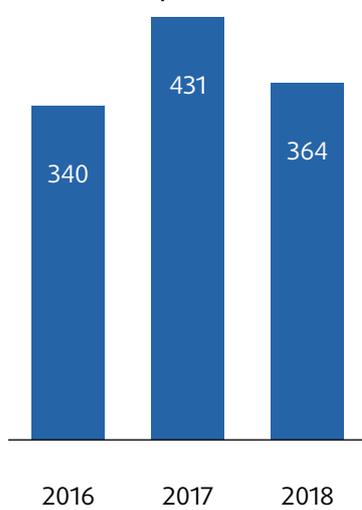
Les mentions «J'aime» de la page Facebook et les abonnés sur Twitter



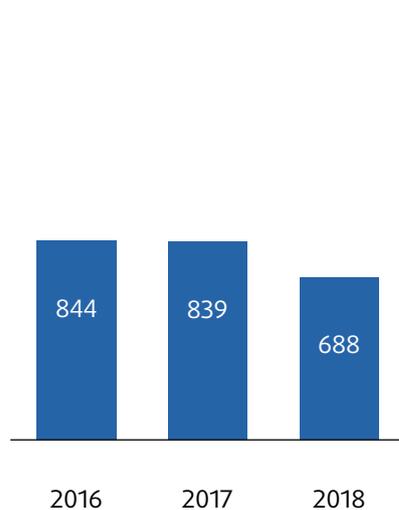
Nombre total de vues sur Facebook

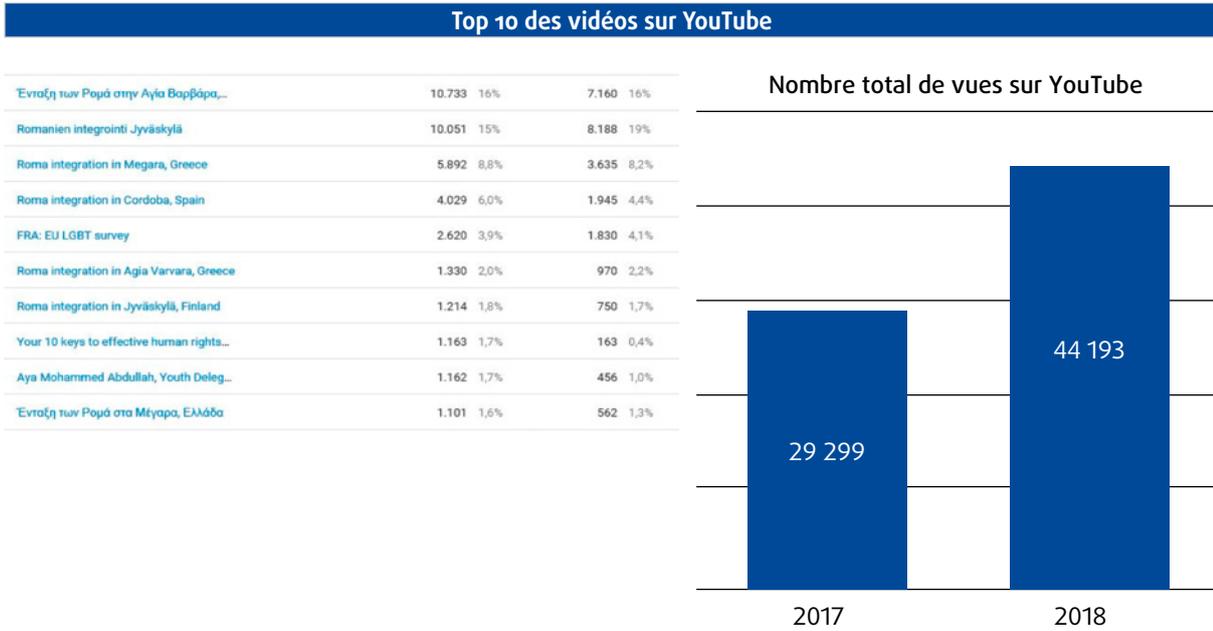


Nombre total de publications Facebook



Nombre total de tweets





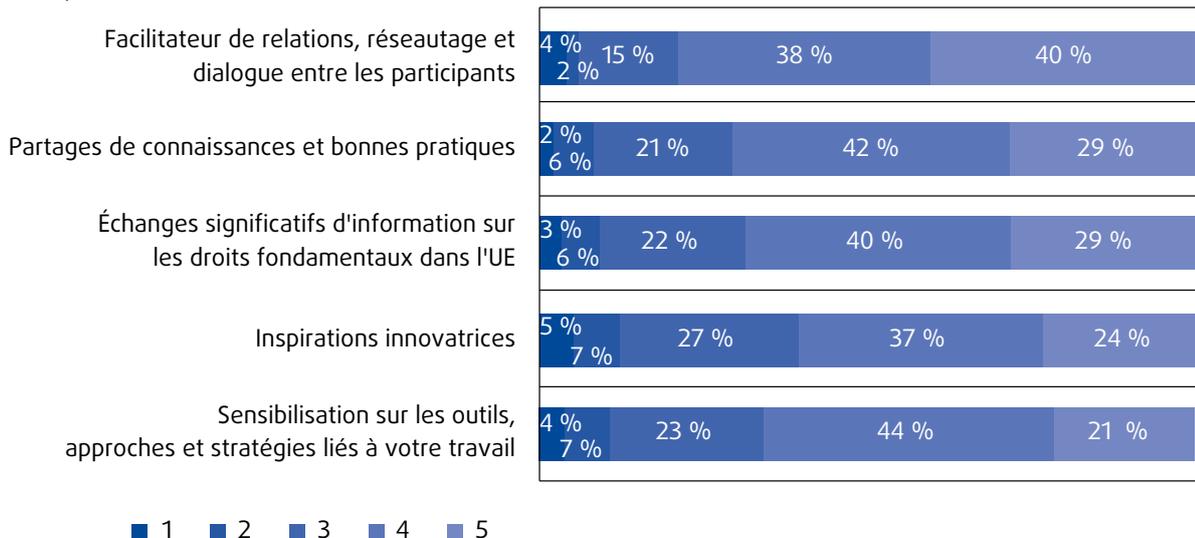
Sources: indicateurs PMF: nombre de parties prenantes concernées recevant des informations et nombre de parties concernées recevant un exemplaire des publications.

Dossiers d'évaluation des projets

Les activités d'évaluation à la FRA sont axées sur les mesures au niveau de l'incidence à court terme, de l'incidence à long terme et de l'incidence visée, comme prévue par le cadre de mesure des performances. Pour 2018, les évaluations ex post ont été menées pour les projets ci-après, afin d'évaluer la mesure dans laquelle les effets attendus des projets ont été atteints.

Forum des droits fondamentaux 2018

Dans quelle mesure le Forum a-t-il contribué aux résultats suivants?

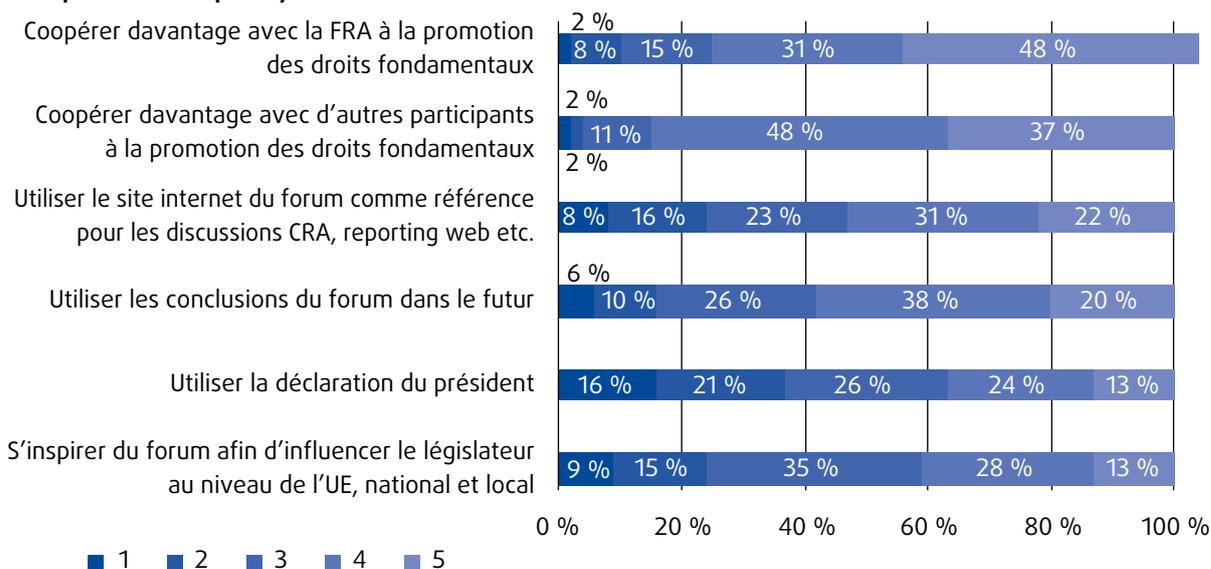


N=126

Remarque: échelle de 1 à 5: 1=«très peu»/5=«énormément».

Source: enquête de la FRA auprès des participants.

Dans quelle mesure prévoyez-vous de ...?

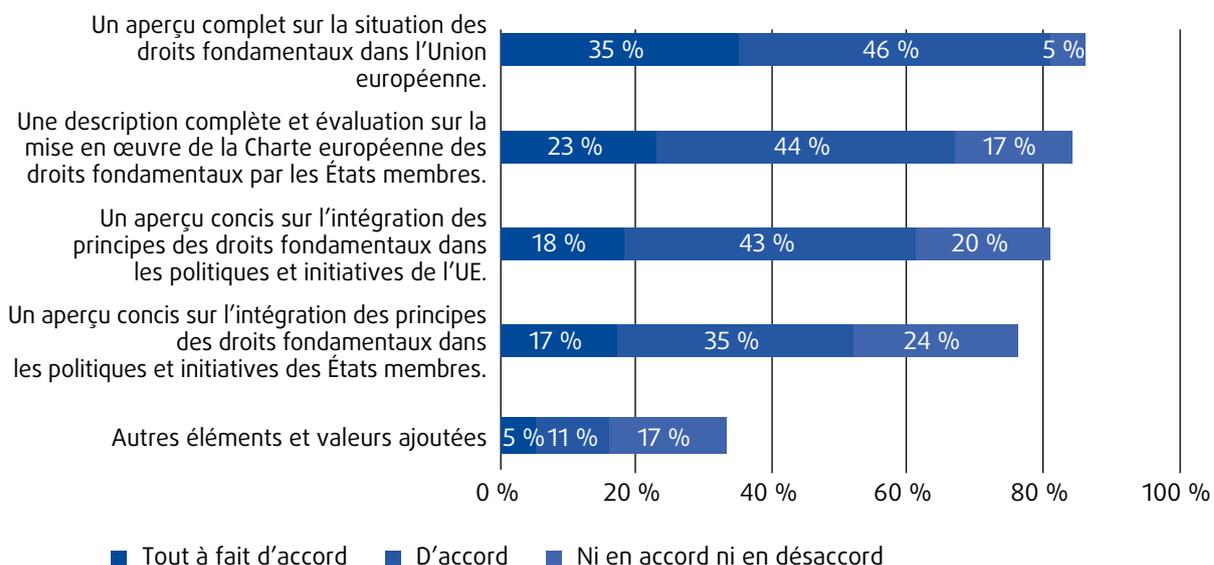


Remarque: échelle de 1 à 5: 1=«très peu»/5=«énormément». N=126.

Source: enquête de la FRA auprès des participants.

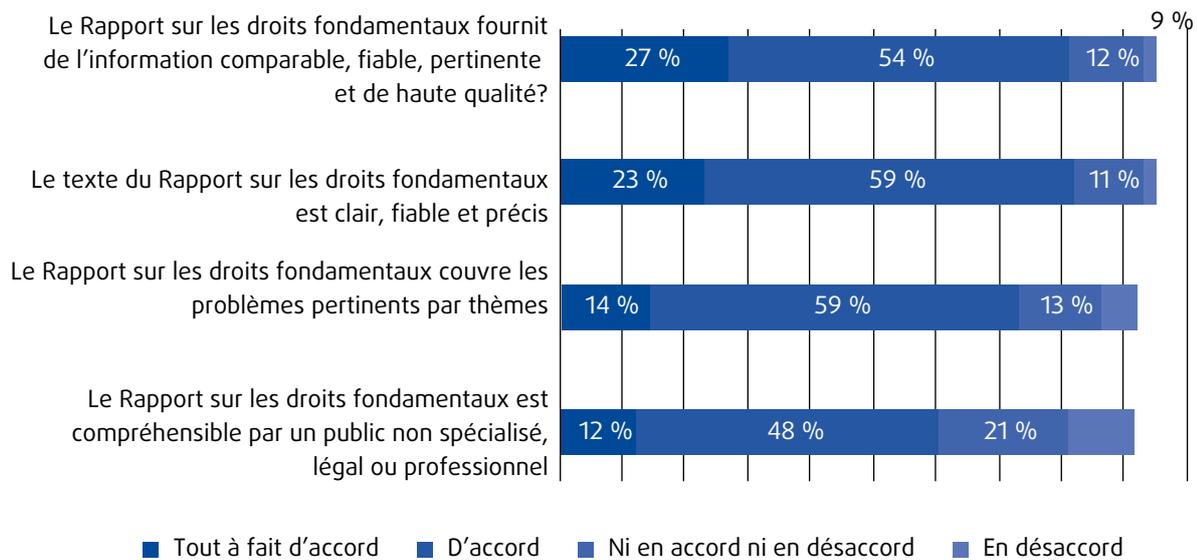
Rapport sur les droits fondamentaux (RDF)

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes concernant la valeur ajoutée du RDF pour l'Union européenne?



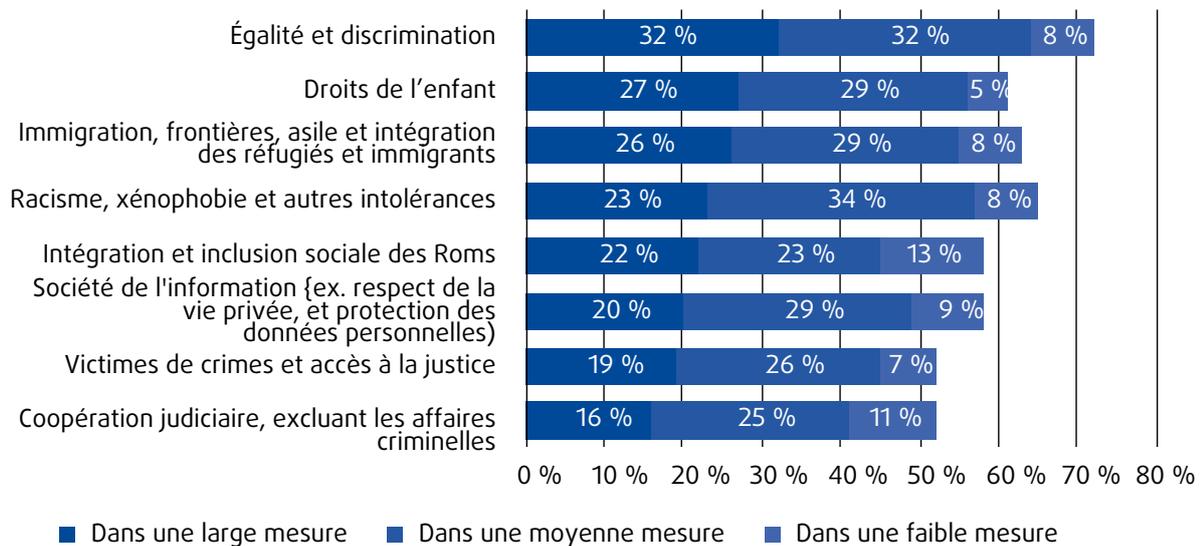
Source: CCI (2018), enquête en ligne auprès des parties prenantes extérieures. N=265

Dans quelle mesure les aspects du RDF correspondent-ils à vos besoins sur le plan du contenu?



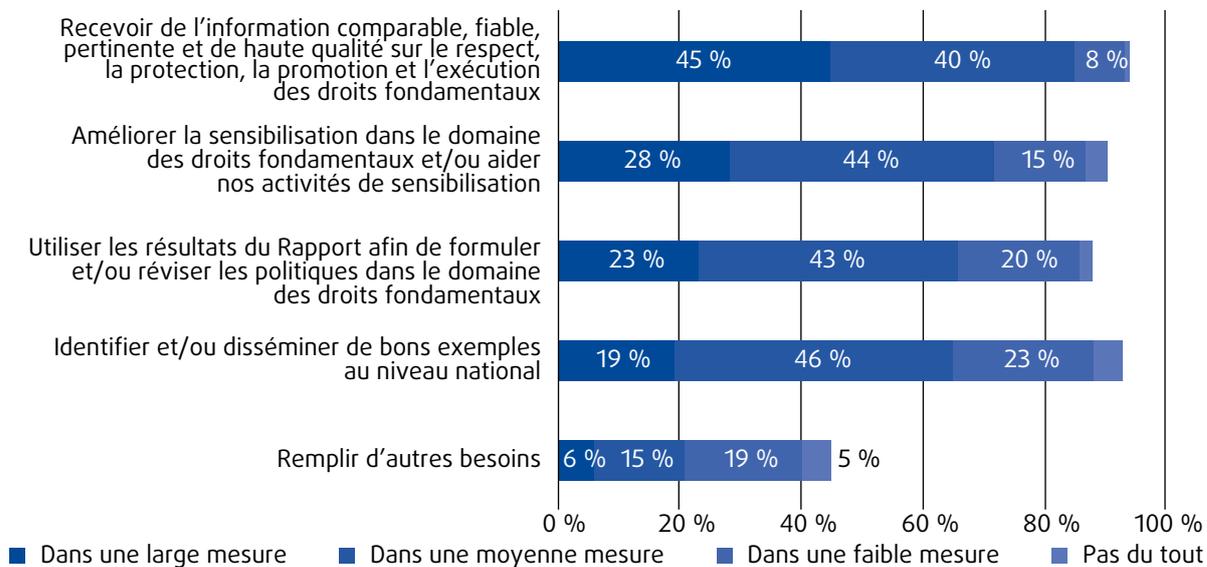
Source: CCI (2018), enquête en ligne auprès des parties prenantes extérieures. N=265

Dans quelle mesure pensez-vous que le RDF contient des informations complémentaires à celles du Rapport sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (Commission européenne) dans les domaines thématiques suivants?



Source: CCI (2018), enquête en ligne auprès des parties prenantes extérieures. N=104

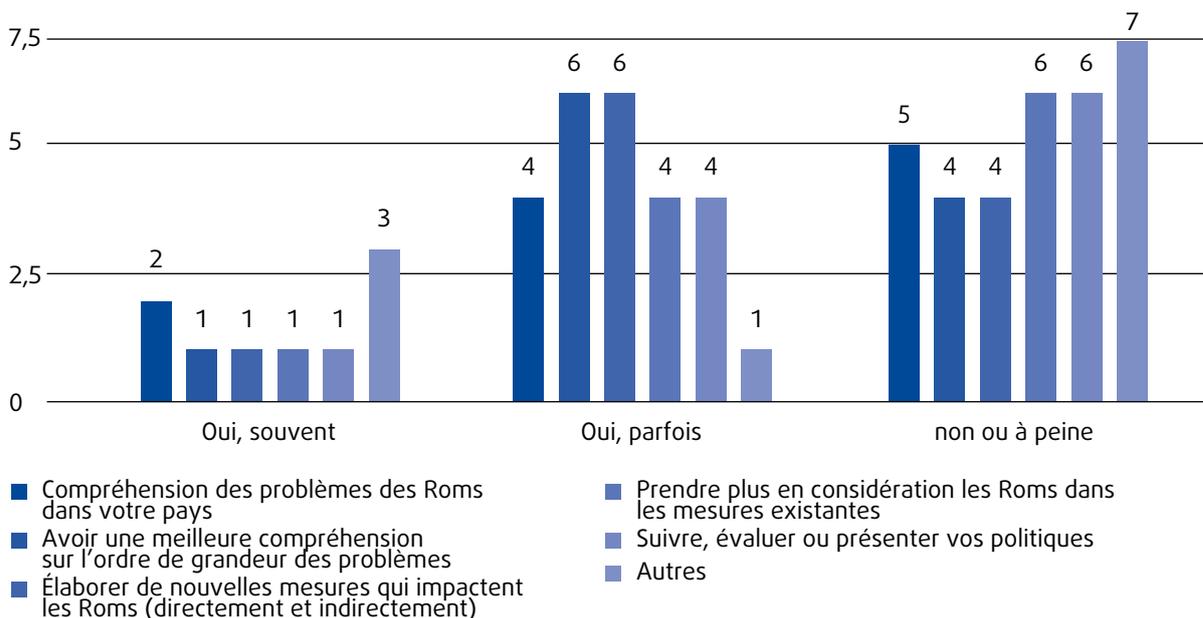
Dans quelle mesure les objectifs du RDF produisent-ils les effets suivants? «Le RDF me permet/permet à mon organisation de...»



Source: CCI (2018), enquête en ligne auprès des parties prenantes extérieures. N=265

Programme pluriannuel sur les Roms

Utilisation des données de la FRA en particulier pour...? (N=11)



Indicateurs de performance clés applicables au directeur

| OBJECTIF | IPC (KPI) | CIBLE | RÉSULTAT |
|--|---|---|---|
| Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée | Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne | Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1 | Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1 |
| | Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation | 80 % | 94 % |
| | Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation | 80 % | 94 % |
| | Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique | 80 % | 100 % |
| Utilisation rapide, intégrale et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires | Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement | > 95 % | 100 % (sur la base des crédits C1 de 2018) |
| | Taux (%) d'annulation des crédits de paiement | > 5 % | 0 % (sur la base des crédits C1 de 2018) |
| | Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'Union et du total des recettes provenant des taxes reçues, le cas échéant, au cours de l'année N) | > 95 % | 99,06 % (sur la base des paiements effectués sur: a) les crédits C1 dans le courant de 2017, et b) les crédits C8 dans le courant de 2018) |
| | Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis | > 80 % | 98 % |
| Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne | Taux (%) d'exécution dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations «souhaitables») | 90 % | 100 % des recommandations ont été mises en œuvre dans les délais convenus. Il convient de tenir compte du fait qu'en raison de la restructuration en cours, le délai fixé pour une recommandation a été prolongé jusqu'à février 2019. |
| | Taux moyen de vacances d'emplois (% de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris offres d'emploi publiées avant le 31 décembre) | < 5 % du nombre total de postes | 1,4 % |
| | Avis positif du comité d'avis de la FRA sur les publications de l'Agence contenant des avis | 100 % | 100 % |
| | Avis positifs du comité scientifique sur les publications de l'Agence | 100 % | 100 % |
| | Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel | 80 % | 80 % |

| OBJECTIF | IPC (KPI) | CIBLE | RÉSULTAT |
|---|--|--|---|
| Preuves du niveau de bien-être du personnel | Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'Agence | Tous les deux ans | Tous les trois ans |
| | Nombre moyen annuel de jours de congé de maladie de courte durée par membre du personnel | < 8 | 6,59 |
| | Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut du personnel pour 100 membres du personnel | < 5 | 5 |
| Présentation externe des activités de l'Agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'Agence | Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires) | < 4 | 23 |
| | Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'Agence | 4 | 2 |
| | Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias. | 12 au cours de l'année | 258 |
| | Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'Agence, notamment les institutions, organes et agences de l'Union, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux) | > 200 réunions bilatérales > 15 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA 1 réunion des ALN 1 événement majeur (Forum des droits fondamentaux) > 6 visites aux institutions, organes et agences de l'Union | 105 réunions bilatérales 5 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA 1 réunion des ALN 1 événement majeur (Forum des droits fondamentaux) 6 visites aux institutions, organes et agences de l'Union |



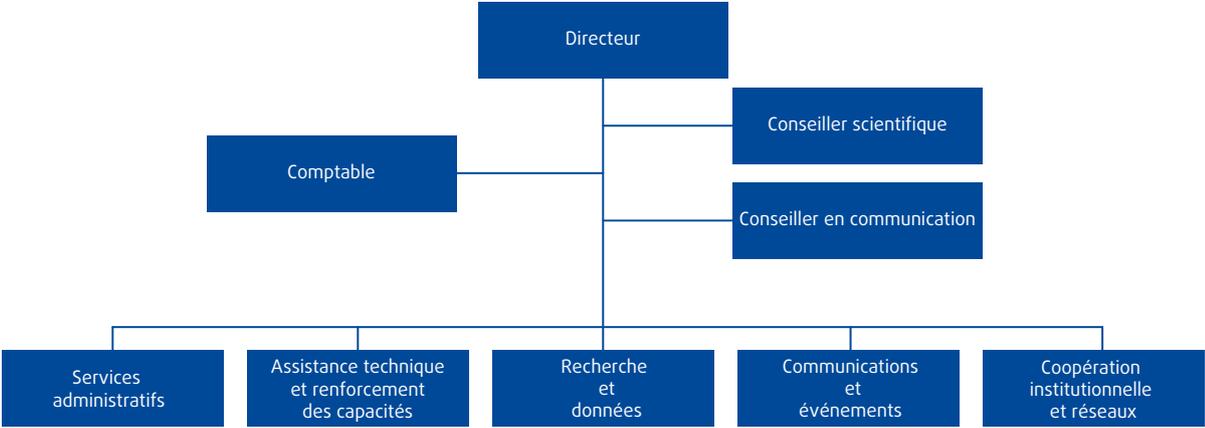
Annexe II: Statistiques sur la gestion financière

Veillez consulter le *Rapport sur la gestion budgétaire et financière* disponible sur la [page web de la FRA consacrée au financement et au budget](#).

Annexe III: Organigramme

À la fin de 2018, la structure de la FRA comprenait le bureau du directeur et cinq unités, comme indiqué à la Figure A3.1.

Figure A3.1: Organigramme



Annexe IV: Tableau des effectifs

Tableau A4.1: Tableau des effectifs

| Catégorie et grade | Postes permanents | | Postes temporaires | |
|---------------------|----------------------------|--|----------------------------|--|
| | 2018 (postes autorisés) | 2018 (réellement pourvus au 31.12.2018) | 2018 (postes autorisés) | 2018 (réellement pourvus au 31.12.2018) |
| AD 16 | — | — | — | — |
| AD 15 | — | — | 1 | — |
| AD 14 | — | — | 1 | 2 |
| AD 13 | — | — | 2 | 2 |
| AD 12 | — | — | 6 | 3 |
| AD 11 | — | — | — | 1 |
| AD 10 | — | — | 12 | 5 |
| AD 9 | — | — | 12 | 9 |
| AD 8 | — | — | 4 | 11 |
| AD 7 | — | — | 6 | 11 |
| AD 6 | — | — | 3 | 3 |
| AD 5 | — | — | — | — |
| Total AD | — | — | 47 | 47 |
| AST 11 | — | — | — | — |
| AST 10 | — | — | 1 | — |
| AST 9 | — | — | 4 | 2 |
| AST 8 | — | — | 3 | 4 |
| AST 7 | — | — | 6 | 1 |
| AST 6 | — | — | 10 | 7 |
| AST 5 | — | — | — | 7 |
| AST 4 | — | — | 1 | 3 |
| AST 3 | — | — | — | — |
| AST 2 | — | — | — | — |
| AST 1 | — | — | — | — |
| Total AST | — | — | 25 | 24 |
| AST/SC 6 | — | — | — | — |
| AST/SC 5 | — | — | — | — |
| AST/SC 4 | — | — | — | — |
| AST/SC 3 | — | — | — | — |
| AST/SC 2 | — | — | — | — |
| AST/SC 1 | — | — | — | — |
| Total AST/SC | — | — | — | — |
| Total | — | — | 72 | 71 |

Remarque: AST/SC: Secrétaires et commis

Tableau A4.2: Évaluation comparative sur la base des résultats de l'année précédente

| (Sous-)catégorie de type d'emploi | Exercice N - 1 (%) | Exercice N (%) |
|--|--------------------|----------------|
| Soutien administratif et coordination | 16 | 16 |
| Soutien administratif | 15 | 15 |
| Coordination | 1 | 1 |
| Opérationnel | 73 | 73 |
| Activités opérationnelles générales | 7 | 10 |
| Gestion et mise en œuvre de programme | 63 | 60 |
| Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs | 3 | 2 |
| Évaluation et analyse d'impact | — | 1 |
| Neutre | 11 | 11 |
| Comptabilité, finances, marchés non opérationnels, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle internes | 8 | 9 |
| Activités linguistiques | 3 | 2 |

Les chiffres ci-dessus comprennent tous les différents types de contrats, à savoir agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, stagiaires, visiteurs d'études et prestataires de services externes.



Annexe V: Ressources humaines et financières par activité

Tableau A5.1: Ressources humaines par activité EBA

| Activité EBA | Ressources humaines par activité EBA | |
|--|--------------------------------------|-------------|
| | Total personnes/jours | Pourcentage |
| Victimes de la criminalité et accès à la justice | 342 | 2 % |
| Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité | 1 493 | 8 % |
| Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 775 | 4 % |
| Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | 402 | 2 % |
| Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | 2 110 | 11 % |
| Racisme, xénophobie et intolérance associée | 576 | 3 % |
| Droits de l'enfant | 470 | 2 % |
| Intégration et inclusion sociale des Roms | 549 | 3 % |
| Communication et sensibilisation | 4 813 | 25 % |
| Activités transversales | 1 419 | 7 % |
| Mécanisme de consultation et de coopération | 400 | 2 % |
| Recherche et coopération avec parties prenantes | 1 842 | 9 % |
| Total activités opérationnelles | 15 191 | 78 % |
| Activités de soutien | 4 262 | 22 % |
| Total activités de soutien | 4 262 | 22 % |
| Total jours Agence | 19 453 | |

Remarque: les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est l'une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activité (GPA) au sein de l'Agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les temps partiels et les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.

Source: FRA, 2018

Tableau A5.2: Ressources financières par activité EBA

| Activité EBA | Dépenses directes | Dépenses indirectes (frais généraux) | Total |
|--|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Victimes de la criminalité et accès à la justice | 75 954 | 272 653 | 348 607 |
| Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité | 574 202 | 1 191 470 | 1 765 673 |
| Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 345 591 | 618 396 | 963 987 |
| Coopération judiciaire, excepté en matière pénale | 142 465 | 320 609 | 463 074 |
| Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants | 680 220 | 1 683 475 | 2 363 695 |
| Racisme, xénophobie et intolérance associée | 127 229 | 459 369 | 586 598 |
| Droits de l'enfant | 23 354 | 375 028 | 398 381 |
| Intégration et inclusion sociale des Roms | 974 479 | 438 224 | 1 412 703 |
| Communication et sensibilisation | 1 444 519 | 3 840 681 | 5 285 200 |
| Activités transversales | — | 1 132 344 | 1 132 344 |
| Mécanisme de consultation et de coopération | 305 710 | 319 492 | 625 202 |
| Recherche et coopération avec parties prenantes | 2 423 366 | 1 469 390 | 3 892 756 |
| Total activités opérationnelles | 7 117 090 | 12 121 129 | 19 238 219 |
| Activités de soutien | — | 3 400 781 | 3 400 781 |
| Total activités de soutien | — | 3 400 781 | 3 400 781 |
| Total | 7 117 090 | 15 521 910 | 22 639 000 |

Source: FRA, 2018



Annexe VI: Annexes spécifiques à la partie II

A. Critères de matérialité

La matérialité est le fondement de la définition de faiblesses significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et la méthode utilisée pour l'évaluation de leur importance sont exposés ci-après.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité d'atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux faiblesses significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de la FRA. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base:

- de la nature et de la gravité de la faiblesse;
- de la durée de cette faiblesse;
- de l'existence de mesures compensatoires (mesures d'atténuation de l'incidence de la faiblesse);
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les faiblesses (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

Sur le plan quantitatif, en ce qui concerne la légalité et la régularité, une faiblesse est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2 % des engagements autorisés de la FRA.

B. Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget

Étape 1 – Passation de marché

A – Planification

Principaux objectifs du contrôle: efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité).

| Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que | Contrôles d'atténuation des risques | Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices | Indicateurs de rentabilité (les trois E) |
|--|-------------------------------------|--|--|
| Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape. | – | – | – |

B – Évaluation et définition des besoins

Principaux objectifs du contrôle: efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité).

| Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que | Contrôles d'atténuation des risques | Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices | Indicateurs de rentabilité (les trois E) |
|--|-------------------------------------|--|--|
| Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape. | – | – | – |

C – Sélection de l'offre et évaluation

Principaux objectifs du contrôle: efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité), prévention et détection des fraudes.

| Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que | Contrôles d'atténuation des risques | Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices | Indicateurs de rentabilité (les trois E) |
|---|--|--|--|
| Conflit d'intérêts/inégalité de traitement entre les soumissionnaires, en raison par exemple de critères de sélection tendancieux ou d'évaluations partielles (s'adresse également au CA et au CD). | Processus d'évaluation formel, régi par des procédures internes dédiées: comité d'ouverture et comité d'évaluation. Inclure au moins cinq membres dans le comité de sélection pour les appels d'offres ouverts, et trois pour les achats de faible et moyenne valeurs, afin de réduire le risque d'inégalité de traitement. Fournir des règles claires pour les achats de faible valeur. | 100 % – tous les appels d'offres. Portée: tous les documents soumis. Bénéfices: conformité avec le règlement financier. Différence entre l'offre la plus onéreuse et l'offre sélectionnée. Prévention de l'inégalité de traitement entre les soumissionnaires et, en conséquence, des éventuelles réclamations ou poursuites susceptibles de survenir. | Efficacité: nombre de réclamations ou de cas de litige déposés. Nombre de demandes d'éclaircissements liées à l'offre. Efficience: coût moyen d'une procédure de passation de marché. Coûts liés à la clôture d'une réclamation/d'un litige. Économie: estimation des coûts du personnel participant au processus d'évaluation. |
| | Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées à la fois par les membres du jury d'ouverture et par les membres du jury d'évaluation. | 100 % des membres du comité d'ouverture et du comité d'évaluation. Bénéfices: montants des contrats pour lesquels le contrôle a permis de prévenir le risque de litige ou de fraude. | Estimation des coûts du personnel participant à la préparation des déclarations de conflit d'intérêts. Estimation des coûts du personnel participant à la préparation, à la publication et à l'archivage des déclarations signées. |
| | Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du conseil d'administration et du comité scientifique. | 100 % des déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du conseil d'administration et du comité scientifique. Bénéfices: prévention d'irrégularités éventuelles en évitant toute interférence dans la procédure de passation de marché et la conclusion de contrats. | Estimation des coûts liés au fonctionnement du site web (mise à jour, maintenance, etc.). Estimation des coûts du personnel participant à la supervision et aux comités directeurs. |

| Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que | Contrôles d'atténuation des risques | Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices | Indicateurs de rentabilité (les trois E) |
|--|--|---|--|
| | Pages dédiées sur le site web de la FRA pour garantir la transparence des informations. | <p>100 % des informations sont disponibles sur le site web.</p> <p>Portée: obligatoire pour les appels d'offres de moyenne valeur.</p> <p>Bénéfices: plaintes éventuelles des soumissionnaires concernant l'accès aux informations.</p> <p>Participation d'un nombre suffisant de soumissionnaires mis en concurrence.</p> | |
| | <p>Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, grâce à leur inclusion dans les spécifications techniques.</p> <p>Existence du comité directeur.</p> <p>Supervision administrative et approbation du cahier des charges par l'ordonnateur.</p> | <p>100 % des spécifications du cahier des charges sont minutieusement examinées.</p> <p>Portée: déterminée en fonction du montant du contrat attribué.</p> <p>Bénéfices: limitation du risque de litige.</p> <p>Limitation du risque d'annulation d'une offre.</p> <p>Montant des contrats proposés pour lesquels la supervision et l'approbation ont permis d'identifier une erreur significative.</p> | |

Remarque: AO: ordonnateur; CA: conseil d'administration; CD: comité directeur

Étape 2 – Opérations financières

Principaux objectifs du contrôle: garantir que l'exécution du contrat est conforme au contrat tel qu'il a été signé.

| Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que | Contrôles d'atténuation des risques | Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfiques | Indicateurs de rentabilité (les trois E) |
|---|---|--|---|
| <p>Tous les ajustements des données comptables et les garanties de préfinancement ne soient pas identifiés.</p> <p>Il y ait des erreurs dans les opérations.</p> <p>Les engagements, paiements et ordres de recouvrement soient consignés avec du retard.</p> <p>Les systèmes comptables soient incomplets.</p> | Utilisation du système ABAC pour l'ensemble des documents comptables (tous les versements de préfinancement sont contrôlés par l'intermédiaire du système ABAC). | <p>100 % des contrats (via des engagements) sont saisis dans le système ABAC.</p> <p>Estimation du coût du personnel impliqué.</p> <p>Bénéfices: contrôle centralisé des paiements.</p> <p>Accès aux informations par l'ensemble des participants concernés.</p> <p>Montant des irrégularités, des erreurs et des trop-perçus que les contrôles ont permis d'empêcher.</p> <p>Détection et correction systématiques des faiblesses.</p> | <p>Efficacité: Taux d'erreurs évitées, en pourcentage.</p> <p>Nombre de défaillances des contrôles.</p> <p>Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant.</p> <p>Nombre des mesures d'amélioration mises en place.</p> <p>Efficience: intérêts moratoires payés.</p> <p>Montant des dommages-intérêts versés.</p> <p>Coûts des contrôles ex post par rapport aux bénéfices.</p> |
| | Contrôle des garanties via le système ABAC. | 100 % des garanties figurent dans le système ABAC. | Coût moyen d'un contrôle ex post. |
| | Formation au système ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés. | 100 % des utilisateurs d'ABAC. | Économie: coûts de la licence pour les utilisateurs d'ABAC. |
| | Flux de travail financier basé sur le principe du «double regard» (contrôles opérationnels et financiers conformes au flux de travail financier). | 100 % des opérations sont vérifiées. | Coût des activités de formation. |
| | Centralisation de l'initiation financière. | Portée: toutes les opérations sont vérifiées. | |
| | Chaque opération est vérifiée par l'ordonnateur délégué en sa qualité d'agent de vérification des comptes. | 100 % des opérations sont vérifiées. | |
| | Chaque opération est vérifiée par l'agent comptable (par exemple, ajustements comptables). | Portée: les opérations les plus risquées sont soumises à des contrôles poussés. | |
| | Chaque opération est vérifiée par l'agent comptable (par exemple, ajustements comptables). | 100 % des opérations sont vérifiées. | |
| Consignation et autorisation des exceptions. | Exceptions signalées conformément à la procédure interne. | | |
| Examen des exceptions rapportées. | <p>Portée: en fonction de l'exception signalée.</p> <p>100 % une fois par an.</p> <p>Portée: recherche de la faiblesse dans les procédures en rapport avec les exceptions rapportées.</p> | | |
| Contrôles ex post. | Opérations sélectionnées. | | |
| | Portée: l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques. | | |

Remarque: ABAC: systèmes d'informations financières; AOD: ordonnateur délégué.

Étape 3 – Mesures de supervision

Principaux objectifs du contrôle: garantir la détection et la correction de toutes les faiblesses existant dans les procédures (appels d'offres et opérations financières).

| Risques principaux Il peut arriver (à nouveau) que | Contrôles d'atténuation des risques | Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices | Indicateurs de rentabilité (les trois E) |
|--|--|---|--|
| Les données figurant dans le système d'information lié aux contrats soient incomplètes ou inexactes. | Application du principe «du double regard», qui inclut la vérification des informations saisies. | Vérification de 100 % des informations téléchargées dans l'application informatique TCM (Tender Contract Maker). | Efficacité: nombre d'erreurs non détectées (par rapport aux irrégularités et aux erreurs). Efficience: coût des erreurs non détectées. |
| | Contrôles ex post. | Opérations sélectionnées Portée: l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques. Bénéfices: prévenir les erreurs dans la rédaction et l'exécution des contrats. | Coûts des contrôles ex post par rapport aux bénéfices. Économie: estimation du coût du personnel impliqué dans la réalisation des contrôles ex post. Coûts liés au fonctionnement de l'application (maintenance, mises à jour, etc.). |

Remarque: TCM: application visant la préparation des marchés («Tender Contract Maker»).

Annexe VII: Annexes spécifiques à la partie III

Il n'y a pas d'annexes spécifiques à la partie III.

Annexe VIII: Comptes annuels provisoires

Tableau A8.1: Exécution des crédits d'engagement C1 en 2018 (en millions d'euros)

| Chapitre | | Crédits d'engagement autorisés * | Engagements réalisés | % |
|--|---|----------------------------------|----------------------|-----------------|
| | | 1 | 2 | 3 = 2/1 |
| Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL | | | | |
| A01100 | Traitements de base | 6,16 | 6,16 | 100,00 % |
| A01101 | Allocations familiales | 0,79 | 0,79 | 100,00 % |
| A01102 | Indemnités de dépaysement et d'expatriation | 0,93 | 0,93 | 100,00 % |
| A01103 | Indemnités de secrétariat | 0,00 | 0,00 | — |
| A01113 | Stagiaires | 0,45 | 0,45 | 100,00 % |
| A01115 | Agents contractuels | 1,92 | 1,92 | 100,00 % |
| A01130 | Couverture des risques de maladie | 0,22 | 0,22 | 100,00 % |
| A01131 | Assurances accidents et maladies professionnelles | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| A01132 | Couverture du risque de chômage | 0,09 | 0,09 | 100,00 % |
| A01140 | Allocations à la naissance et en cas de décès | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A01141 | Frais de voyage à l'occasion du congé annuel | 0,11 | 0,11 | 100,00 % |
| A01178 | Services extérieurs | 0,10 | 0,10 | 100,00 % |
| A01190 | Coefficients correcteurs des rémunérations | 0,44 | 0,44 | 100,00 % |
| A01200 | Frais de recrutement du personnel | 0,05 | 0,05 | 100,00 % |
| A01201 | Frais de voyage | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A01202 | Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A01203 | Frais de déménagement | 0,00 | 0,00 | — |
| A01204 | Indemnités journalières temporaires | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| A01300 | Frais de missions, de déplacements et autres dépenses | 0,12 | 0,12 | 100,00 % |
| A01410 | Service médical | 0,05 | 0,05 | 100,00 % |
| A01420 | Perfectionnement professionnel du personnel | 0,20 | 0,20 | 100,00 % |
| A01430 | Frais de contentieux | 0,08 | 0,08 | 100,00 % |
| A01520 | Échanges de personnel | 0,42 | 0,42 | 100,00 % |
| A01610 | Relations sociales entre les membres du personnel | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A01620 | Autres interventions sociales | 0,92 | 0,92 | 100,00 % |
| A01630 | Centres de la petite enfance et crèches | 0,24 | 0,24 | 100,00 % |
| A01700 | Frais de réception et de représentation | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| Total Titre A-1 | | 13,35 | 13,35 | 100,00 % |

| Chapitre | | Crédits d'engagement autorisés * | Engagements réalisés | % |
|---|---|----------------------------------|----------------------|-----------------|
| | | 1 | 2 | 3 = 2/1 |
| Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
| A02000 | Loyers | 0,60 | 0,60 | 100,00 % |
| A02010 | Assurances | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A02020 | Eau, gaz, électricité et chauffage | 0,06 | 0,06 | 100,00 % |
| A02030 | Nettoyage et entretien | 0,31 | 0,31 | 100,00 % |
| A02040 | Aménagement des locaux | 0,00 | — | — |
| A02050 | Sécurité et surveillance des immeubles | 0,11 | 0,11 | 100,00 % |
| A02100 | Traitement des données | 0,40 | 0,40 | 100,00 % |
| A02101 | Développement de logiciels | 0,23 | 0,23 | 100,00 % |
| A02102 | Autres prestations extérieures pour le traitement des données | 0,03 | 0,03 | 100,00 % |
| A02200 | Matériel et installations techniques | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A02203 | Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques | 0,00 | — | — |
| A02210 | Mobilier | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A02230 | Location de matériel de transport | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A02250 | Fonds de bibliothèque, achats de livres | 0,00 | — | — |
| A02300 | Papeterie et fournitures de bureau | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| A02320 | Frais bancaires | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A02353 | Travaux de manutention et déménagement de services | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A02355 | Publications et reproduction de documents | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A02400 | Affranchissement de correspondance et frais de port | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A02410 | Redevances de télécommunications | 0,09 | 0,09 | 100,00 % |
| A02411 | Équipements de télécommunications | 0,00 | — | — |
| A02550 | Frais divers pour les réunions | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A02601 | Études, enquêtes et consultations | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| Total Titre A-2 | | 1,93 | 1,93 | 100,00 % |
| Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES | | | | |
| Bo3211 | Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 0,35 | 0,35 | 100,00 % |
| Bo3220 | Migration, frontière, asile et intégration | 0,68 | 0,68 | 100,00 % |
| Bo3311 | Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée | 0,13 | 0,13 | 100,00 % |
| Bo3330 | Égalité et discrimination | 0,57 | 0,57 | 100,00 % |
| Bo3350 | Droits de l'enfant | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| Bo3360 | Intégration et inclusion sociale des Roms | 0,97 | 0,97 | 100,00 % |
| Bo3610 | Victimes de la criminalité et accès à la justice | 0,08 | 0,08 | 100,00 % |
| Bo3640 | Coopération judiciaire | 0,14 | 0,14 | 100,00 % |
| Bo3700 | Rapport annuel | 0,40 | 0,40 | 100,00 % |
| Bo3701 | Recherche et collecte des données | 2,13 | 2,13 | 100,00 % |
| Bo3711 | Communication et sensibilisation | 1,33 | 1,33 | 100,00 % |
| Bo3801 | Organes de l'Agence | 0,23 | 0,23 | 100,00 % |
| Bo3802 | Mécanismes de consultation | 0,08 | 0,08 | 100,00 % |
| Total Titre Bo-3 | | 7,12 | 7,12 | 100,00 % |
| TOTAL FRA | | 22,40 | 22,395 | 100,00 % |

Note: * Les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits d'engagement pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

Source: FRA, 2018

Figure A8.1: Exécution des crédits d'engagement C1 en 2018 (en % par chapitre)

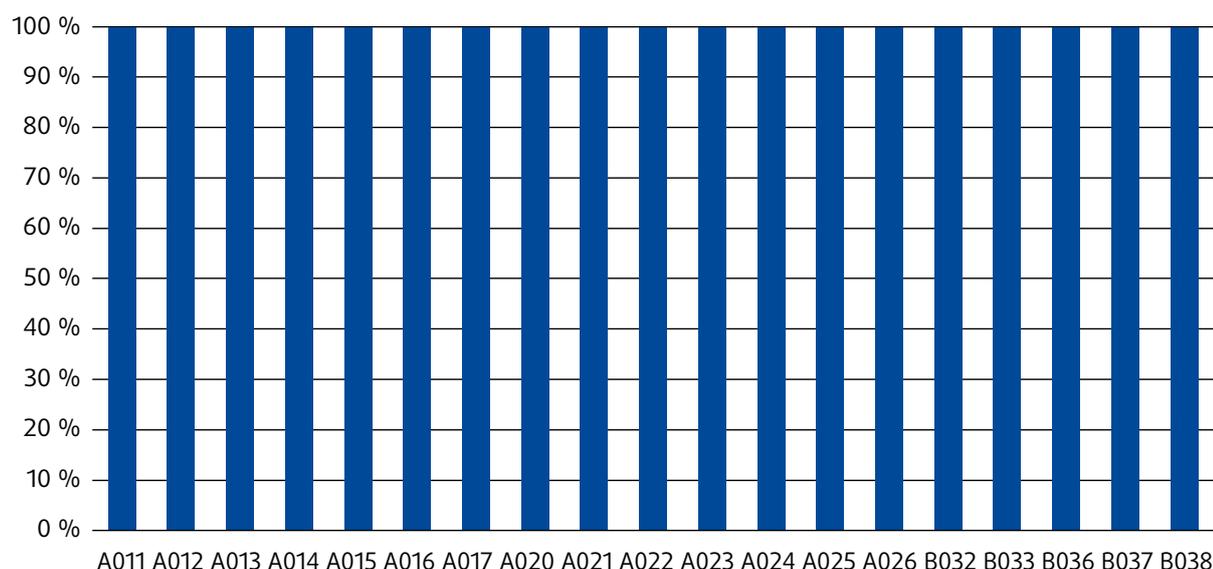


Tableau A8.2: Exécution des crédits de paiement C1 en 2018 (en millions d'euros)

| Chapitre | | Crédits de paiement autorisés * | Paiements effectués | % |
|--|---|---------------------------------|---------------------|----------------|
| | | 1 | 2 | 3 = 2/1 |
| Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL | | | | |
| A01100 | Traitements de base | 6,16 | 6,16 | 100,00 % |
| A01101 | Allocations familiales | 0,79 | 0,79 | 100,00 % |
| A01102 | Indemnités de dépaysement et d'expatriation | 0,93 | 0,93 | 100,00 % |
| A01103 | Indemnités de secrétariat | 0,00 | 0,00 | — |
| A01113 | Stagiaires | 0,45 | 0,45 | 100,00 % |
| A01115 | Agents contractuels | 1,92 | 1,92 | 100,00 % |
| A01130 | Couverture des risques de maladie | 0,22 | 0,22 | 100,00 % |
| A01131 | Assurances accidents et maladies professionnelles | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| A01132 | Couverture du risque de chômage | 0,09 | 0,09 | 100,00 % |
| A01140 | Allocations à la naissance et en cas de décès | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A01141 | Frais de voyage à l'occasion du congé annuel | 0,11 | 0,11 | 100,00 % |
| A01178 | Services extérieurs | 0,11 | 0,10 | 96,68 % |
| A01190 | Coefficients correcteurs des rémunérations | 0,44 | 0,44 | 100,00 % |
| A01200 | Frais de recrutement du personnel | 0,05 | 0,03 | 59,97 % |
| A01201 | Frais de voyage | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A01202 | Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A01203 | Frais de déménagement | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A01204 | Indemnités journalières temporaires | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| A01300 | Frais de missions, de déplacements et autres dépenses | 0,14 | 0,11 | 80,50 % |
| A01410 | Service médical | 0,06 | 0,05 | 81,42 % |
| A01420 | Perfectionnement professionnel du personnel | 0,32 | 0,26 | 81,90 % |
| A01430 | Frais de contentieux | 0,12 | 0,12 | 94,47 % |
| A01520 | Échanges de personnel | 0,42 | 0,42 | 100,00 % |
| A01610 | Relations sociales entre les membres du personnel | 0,02 | 0,02 | 99,87 % |
| A01620 | Autres interventions sociales | 0,92 | 0,92 | 100,00 % |
| A01630 | Centres de la petite enfance et crèches | 0,24 | 0,24 | 100,00 % |
| A01700 | Frais de réception et de représentation | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| Total A-1 | | 13,55 | 13,42 | 99,06 % |

| Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT | | | | |
|---|---|--------------|--------------|----------------|
| A02000 | Loyers | 0,60 | 0,60 | 100,00 % |
| A02010 | Assurances | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A02020 | Eau, gaz, électricité et chauffage | 0,06 | 0,06 | 100,00 % |
| A02030 | Nettoyage et entretien | 0,32 | 0,31 | 97,21 % |
| A02040 | Aménagement des locaux | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A02050 | Sécurité et surveillance des immeubles | 0,12 | 0,11 | 93,56 % |
| A02100 | Traitement des données | 0,61 | 0,48 | 77,78 % |
| A02101 | Développement de logiciels | 0,33 | 0,25 | 74,95 % |
| A02102 | Autres prestations extérieures pour le traitement des données | 0,05 | 0,05 | 100,00 % |
| A02200 | Matériel et installations techniques | 0,02 | 0,02 | 100,00 % |
| A02203 | Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A02210 | Mobilier | 0,00 | 0,00 | 100,00 % |
| A02230 | Location de matériel de transport | 0,00 | 0,00 | 99,68 % |
| A02250 | Fonds de bibliothèque, achats de livres | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A02300 | Papeterie et fournitures de bureau | 0,02 | 0,02 | 88,46 % |
| A02320 | Frais bancaires | 0,00 | 0,00 | 55,43 % |
| A02353 | Travaux de manutention et déménagement de services | 0,02 | 0,02 | 89,69 % |
| A02355 | Publications et reproduction de documents | 0,00 | 0,00 | 75,14 % |
| A02400 | Affranchissement de correspondance et frais de port | 0,01 | 0,01 | 91,47 % |
| A02410 | Redevances de télécommunications | 0,10 | 0,07 | 71,35 % |
| A02411 | Équipements de télécommunications | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A02550 | Frais divers pour les réunions | 0,01 | 0,01 | 100,00 % |
| A02601 | Études, enquêtes et consultations | 0,03 | 0,02 | 47,89 % |
| Total A-2 | | 2,32 | 2,03 | 87,56 % |
| Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES | | | | |
| B03211 | Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 0,74 | 0,46 | 62,42 % |
| B03220 | Migration, frontières, asile et intégration | 0,68 | 0,25 | 37,37 % |
| B03230 | Asile, immigration et intégration des migrants | 1,18 | 1,16 | 98,51 % |
| B03311 | Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée | 0,56 | 0,48 | 86,03 % |
| B03321 | Discrimination | 0,41 | 0,38 | 92,16 % |
| B03330 | Égalité et discrimination | 0,57 | 0,18 | 31,91 % |
| B03340 | Intégration des Roms | 1,41 | 1,41 | 100,00 % |
| B03350 | Droits de l'enfant | 0,04 | 0,03 | 76,29 % |
| B03360 | Intégration et inclusion sociale des Roms | 0,97 | 0,03 | 3,52 % |
| B03610 | Victimes de la criminalité et accès à la justice | 0,08 | 0,05 | 72,14 % |
| B03620 | Accès à la justice | 0,62 | 0,61 | 98,93 % |
| B03630 | Victimes de crime et indemnisation | 0,00 | 0,00 | 90,77 % |
| B03640 | Coopération judiciaire | 0,14 | 0,07 | 49,92 % |
| B03700 | Rapport annuel | 0,71 | 0,42 | 58,66 % |
| B03701 | Recherche et collecte des données | 2,24 | 0,19 | 8,29 % |
| B03711 | Communication et sensibilisation | 2,07 | 1,62 | 78,30 % |
| B03801 | Organes de l'Agence | 0,33 | 0,29 | 87,93 % |
| B03802 | Mécanismes de consultation | 0,08 | 0,06 | 72,03 % |
| Total Bo-3 | | 12,83 | 7,70 | 60,02 % |
| TOTAL FRA | | 28,70 | 23,16 | 80,68 % |

Note: Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits de paiement pour la même période (par exemple, les recettes internes et externes affectées).

Source: FRA, 2018

Figure A8.2: Exécution des crédits de paiement C1 en 2018 (en % par chapitre)

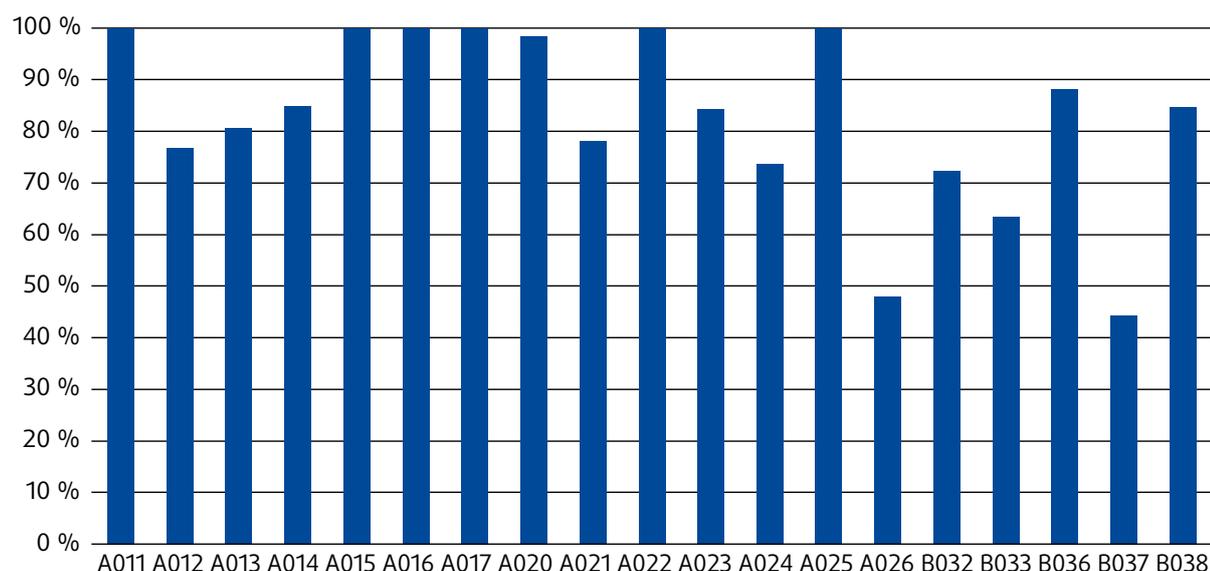


Tableau A8.3: Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2018

| Chapitre | | Engagements 2018 | Paiements 2018 | RAL 2018 | % restant à liquider |
|--|---|------------------|----------------|----------|----------------------|
| | | 1 | 2 | 3 = 1-2 | 4 = 1-2//1 |
| Titre A-1 DÉPENSES DE PERSONNEL | | | | | |
| A01100 | Traitements de base | 6,16 | - 6,16 | 0,00 | 0,00 % |
| A01101 | Allocations familiales | 0,79 | - 0,79 | 0,00 | 0,00 % |
| A01102 | Indemnités de dépaysement et d'expatriation | 0,93 | - 0,93 | 0,00 | 0,00 % |
| A01103 | Indemnités de secrétariat | 0,00 | 0,00 | 0,00 | - |
| A01113 | Stagiaires | 0,45 | - 0,45 | 0,00 | 0,00 % |
| A01115 | Agents contractuels | 1,92 | - 1,92 | 0,00 | 0,00 % |
| A01130 | Couverture des risques de maladie | 0,22 | - 0,22 | 0,00 | 0,00 % |
| A01131 | Assurances accidents et maladies professionnelles | 0,02 | - 0,02 | 0,00 | 0,00 % |
| A01132 | Couverture du risque de chômage | 0,09 | - 0,09 | 0,00 | 0,00 % |
| A01140 | Allocations à la naissance et en cas de décès | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A01141 | Frais de voyage à l'occasion du congé annuel | 0,11 | - 0,11 | 0,00 | 0,00 % |
| A01178 | Services extérieurs | 0,10 | - 0,10 | 0,00 | 2,30 % |
| A01190 | Coefficients correcteurs des rémunérations | 0,44 | - 0,44 | 0,00 | 0,00 % |
| A01200 | Frais de recrutement du personnel | 0,05 | - 0,03 | 0,02 | 40,86 % |
| A01201 | Frais de voyage | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A01202 | Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 0,00 % |
| A01203 | Frais de déménagement | 0,00 | 0,00 | 0,00 | - |
| A01204 | Indemnités journalières temporaires | 0,02 | - 0,02 | 0,00 | 0,00 % |
| A01300 | Frais de missions, de déplacements et autres dépenses | 0,12 | - 0,09 | 0,03 | 23,10 % |
| A01410 | Service médical | 0,05 | - 0,05 | 0,01 | 14,27 % |
| A01420 | Perfectionnement professionnel du personnel | 0,20 | - 0,16 | 0,04 | 20,84 % |
| A01430 | Frais de contentieux | 0,08 | - 0,08 | 0,00 | 1,12 % |
| A01520 | Échanges de personnel | 0,42 | - 0,42 | 0,00 | 0,00 % |
| A01610 | Relations sociales entre les membres du personnel | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 0,00 % |
| A01620 | Autres interventions sociales | 0,92 | - 0,92 | 0,00 | 0,00 % |
| A01630 | Centres de la petite enfance et crèches | 0,24 | - 0,24 | 0,00 | 0,00 % |

| | | | | | |
|---|---|--------------------|----------------|------------------|----------------|
| A01700 | Frais de réception et de représentation | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| Total A-1 | | 13,35 | - 13,25 | 0,10 | 0,75 % |
| Titre A-2 IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT | | | | | |
| A02000 | Loyers | 0,85 | - 0,85 | 0,00 | 0,00 % |
| A02010 | Assurances | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 0,00 % |
| A02020 | Eau, gaz, électricité et chauffage | 0,06 | - 0,06 | 0,00 | 0,00 % |
| A02030 | Nettoyage et entretien | 0,31 | - 0,30 | 0,01 | 2,87 % |
| A02050 | Sécurité et surveillance des immeubles | 0,11 | - 0,10 | 0,01 | 6,60 % |
| A02100 | Traitement des données | 0,40 | - 0,26 | 0,14 | 34,07 % |
| A02101 | Développement de logiciels | 0,23 | - 0,16 | 0,08 | 32,69 % |
| A02102 | Autres prestations extérieures pour le traitement des données | 0,03 | - 0,03 | 0,00 | 0,00 % |
| A02200 | Matériel et installations techniques | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A02210 | Mobilier | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 % |
| A02230 | Location de matériel de transport | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,32 % |
| A02300 | Papeterie et fournitures de bureau | 0,02 | - 0,01 | 0,00 | 12,46 % |
| A02320 | Frais bancaires | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 80,40 % |
| A02353 | Travaux de manutention et déménagement de services | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 11,41 % |
| A02355 | Publications et reproduction de documents | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 20,47 % |
| A02400 | Affranchissement de correspondance et frais de port | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 5,08 % |
| A02410 | Redevances de télécommunications | 0,09 | - 0,06 | 0,03 | 31,70 % |
| A02550 | Frais divers pour les réunions | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 0,00 % |
| A02601 | Études, enquêtes et consultations | 0,02 | 0,00 | 0,02 | 100,00 % |
| Total A-2 | | 2,18 | - 1,89 | 0,28 | 12,98 % |
| Titre Bo-3 DÉPENSES OPÉRATIONNELLES | | | | | |
| B03211 | Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel | 0,35 | - 0,08 | 0,27 | 76,77 % |
| B03220 | Migration, frontières, asile et intégration | 0,68 | - 0,25 | 0,43 | 62,63 % |
| B03311 | Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée | 0,13 | - 0,05 | 0,08 | 61,18 % |
| B03330 | Égalité et discrimination | 0,57 | - 0,18 | 0,39 | 68,09 % |
| B03350 | Droits de l'enfant | 0,02 | - 0,02 | 0,01 | 35,62 % |
| B03360 | Intégration et inclusion sociale des Roms | 0,97 | - 0,03 | 0,94 | 96,48 % |
| B03610 | Victimes de la criminalité et accès à la justice | 0,08 | - 0,05 | 0,02 | 27,86 % |
| B03640 | Coopération judiciaire | 0,14 | - 0,07 | 0,07 | 50,08 % |
| B03700 | Rapport annuel | 0,40 | - 0,11 | 0,30 | 73,22 % |
| B03701 | Recherche et collecte des données | 2,13 | - 0,08 | 2,05 | 96,19 % |
| B03711 | Communication et sensibilisation | 1,33 | - 0,99 | 0,34 | 25,65 % |
| B03801 | Organes de l'Agence | 0,23 | - 0,19 | 0,04 | 16,64 % |
| B03802 | Mécanismes de consultation | 0,08 | - 0,05 | 0,02 | 28,17 % |
| Total Bo-3 | | 7,12 | - 2,17 | 4,95 | 69,53 % |
| Titre Bo-4 AUTRES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES | | | | | |
| B04000 | Coopération avec l'Office du mécanisme financier | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 6,49 % |
| Total Bo-4 | | 0,01 | - 0,01 | 0,00 | 6,49 % |
| TOTAL | | 22,64971176 | - 17,32 | 5,3313587 | 23,54 % |

Source: FRA, 2018



Figure A8.3: Ventilation des engagements restant à liquider au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)

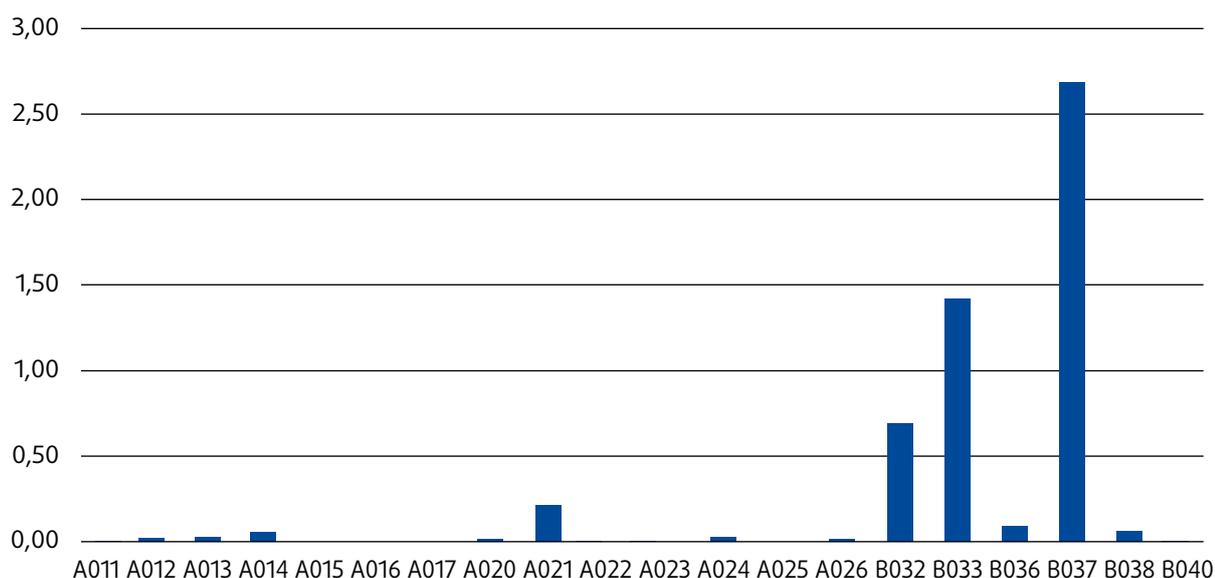


Tableau A8.4: Projet de bilan au 31 décembre 2018

| BILAN* | | | |
|--|------|--------------------------------|--------------------------------|
| | Note | 31 décembre 2018 (en euros) | 31 décembre 2017 (en euros) |
| A. ACTIFS NON COURANTS | | 585 131 | 827 846 |
| Immobilisations incorporelles | | 44 675 | 81 277 |
| Propriétés, installations et équipements | | 540 456 | 746 569 |
| Actifs financiers | | — | — |
| Préfinancement à long terme | | — | — |
| Créances à long terme | | — | — |
| B. ACTIFS COURANTS | | 6 419 013 | 7 043 401 |
| Stock | | — | — |
| Préfinancement | | 28 650 | 98 827 |
| Créances | | 191 835 | 137 037 |
| Actifs financiers | | — | — |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 6 198 528 | 6 807 537 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 7 004 144 | 7 871 247 |
| C. PASSIFS NON COURANTS | | — | — |
| Droits à pension et autres avantages du personnel | | — | — |
| Provisions pour risques et charges | | — | — |
| Passif financier | | — | — |
| Dettes à long terme envers les entités consolidées | | — | — |
| TOTAL PASSIF NON COURANT | | — | — |
| D. PASSIFS COURANTS | | - 1 420 033 | - 1 767 455 |
| Avantages du personnel | | — | — |
| Provisions pour risques et charges | | — | — |
| Passif financier | | — | — |
| Dettes | | - 1 420 033 | - 1 767 455 |
| TOTAL DU PASSIF | | - 1 420 033 | - 1 767 455 |
| E. ACTIF/PASSIF NET | | 5 584 111 | 6 103 792 |
| Réserves | | — | — |
| Résultats accumulés | | 5 584 111 | 6 103 792 |
| B. Intérêts minoritaires | | — | — |
| TOTAL DE L'ACTIF/PASSIF NET | | 5 584 111 | 6 103 792 |

Note: * Les chiffres du tableau A8.4 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes. Il est, par conséquent, possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source: FRA, 2018

Tableau A8.5: Projet de compte de résultat économique 2018

| COMPTE DE RÉSULTAT ÉCONOMIQUE* | | |
|--|---------------------|---------------------|
| | 2018 (en euros) | 2017 (en euros) |
| Ressources basées sur le RNB | — | — |
| Ressources TVA | — | — |
| Ressources propres traditionnelles | — | — |
| Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions | — | — |
| Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE | — | — |
| Amendes | — | — |
| Recouvrement de dépenses | — | — |
| Contribution de l'Union européenne | 22 181 711 | 22 490 934 |
| Autres recettes de fonctionnement | 565 429 | 244 000 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 22 747 140 | 22 734 934 |
| Dépenses administratives | - 15 723 424 | - 14 970 908 |
| Dépenses de personnel | - 12 732 513 | - 11 741 824 |
| Dépenses liées aux immobilisations | - 361 003 | - 479 440 |
| Pensions | — | — |
| Autres dépenses administratives | - 2 629 908 | - 2 749 644 |
| Dépenses de fonctionnement | - 7 543 397 | - 7 583 062 |
| Gestion directe centralisée | — | — |
| Gestion indirecte centralisée | — | — |
| Gestion décentralisée | — | — |
| Gestion partagée | — | — |
| Gestion conjointe | — | — |
| Autres dépenses de fonctionnement | - 7 543 397 | - 7 583 062 |
| TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE FONCTIONNEMENT | - 23 266 821 | - 22 553 970 |
| EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | - 519 681 | 108 964 |
| Recettes financières | — | — |
| Dépenses financières | — | — |
| Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées et de joint-ventures comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence | — | — |
| EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT | - 519 681 | 180 964 |
| EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES | - | - |
| Intérêts minoritaires | — | — |
| Gains extraordinaires (+) | — | — |
| Pertes extraordinaires (-) | — | — |
| EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES | - | - |
| RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE | - 519 681 | 180 964 |

Note: * Les chiffres du tableau A8.5 sont provisoires puisqu'ils font, à ce jour, encore l'objet d'un audit par la Cour des comptes européenne. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source: FRA, 2018

Tableau A8.6: Délais de paiement moyens pour 2018

| Délais légaux | | | | | | | |
|--------------------------------------|---------------------------|---|----------------|------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Délai de paiement maximal (en jours) | Nombre total de paiements | Nombre de paiements dans le délai imparti | Pourcentage | Délai moyen de paiement (en jours) | Nombre de paiements tardifs | Pourcentage de paiements tardifs | Délai moyen de paiement (en jours) |
| 30 | 2 289 | 2 237 | 97,73 % | 6 | 52 | 2,27 % | 45 |
| 45 | 5 | 4 | 80,00 % | 21 | 1 | 20,00 % | 56 |
| 60 | 309 | 308 | 99,68 % | 20 | 1 | 0,32 % | 73 |
| Nombre total de paiements | 2 603 | 2 549 | 97,93 % | — | 54 | 2,07 % | — |
| Délai moyen de paiement net | 9 | — | — | 8 | — | — | 46 |
| Délai moyen de paiement brut | 9 | — | — | 8 | — | — | 46 |

| Suspensions | | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|-------------------|---------------------------|--|--------------------|--------------------|
| Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport | Moyenne des jours de suspension de paiement | Nombre de paiements suspendus | % du nombre total | Nombre total de paiements | Montant des paiements suspendus (en euros) | % du montant total | Montant payé total |
| 0 | 58 | 13 | 0,50 % | 2 603 | 156 772,62 | 1,03 % | 15 170 058,56 |

| Intérêts moratoires payés en 2018 | | | |
|-----------------------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Agence | Grand Livre | Description | Montant (en euros) |
| | | | 0 |

Remarque: GL: Grand Livre des comptes.

Source: FRA, 2018

Tableau A8.7: Situation des revenus et recettes en 2018

| Titre | Description | Année d'origine | Revenus et recettes déclarés | Revenus et recettes encaissés | Équilibre créances |
|------------------|---|-----------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|
| 2000 | Subvention de l'Union européenne | 2018 | 22 395 000,00 | 22 350 000,00 | 45 000,00 |
| 4000 | Recettes correspondant à une destination déterminée | 2018 | 321 429,00 | 321 429,00 | 0,00 |
| 9000 | Revenus divers | 2018 | 244 000,00 | 244 000,00 | 0,00 |
| TOTAL FRA | | | 22 960 429,00 | 22 915 429,00 | 45 000,00 |

Source: FRA, 2018

Tableau A8.8: Recouvrement des paiements indus

| Budget des recettes issues des ordres de recouvrement émis en 2018 | Total des paiements indus recouverts | | Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles) | | % admissible/ total RC | |
|--|--------------------------------------|-------------|---|----------------|------------------------|-------------|
| | N° | Montant OR | N° | Montant OR | N° | Montant OR |
| Aucun lien | | | 1 | 107 143 | | |
| Sous-total | 0 | 0.00 | 1 | 107 143 | 0 | 0.00 |

| Budget des dépenses | Erreur | | Irrégularité | | Notification à l'OLAF | | Total des paiements indus recouverts | | Total des opérations dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles) | | % admissible/ total RC | |
|---|----------|-------------|--------------|-------------|-----------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|---|----------------|------------------------|-------------|
| | N° | Montant | N° | Montant | N° | Montant | N° | Montant | N° | Montant | N° | Montant |
| Seuils de revenus dans les factures | | | | | | | | | | | | |
| Non éligibles dans les déclarations de dépenses | | | | | | | | | | | | |
| Notes de crédit | | | | | | | | | | | | |
| Sous-total | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 0 | 0,00 | 1 | 107 143 | 0 | 0,00 |

Remarque: RC: contexte de recouvrement; OR: ordre de recouvrement;

Source: FRA, 2018

Tableau A8.9: Classement chronologique des ordres de recouvrement au 31 décembre 2018

| Année d'origine | Nombre au 1 ^{er} janvier 2018 | Nombre au 31 décembre 2018 | Évolution | Montant en suspens (en euros) au 1 ^{er} janvier 2018 | Montant en suspens (en euros) au 31 décembre 2018 | Évolution |
|-----------------|--|----------------------------|---------------|---|---|---------------|
| 2018 | 0 | 1 | 0,00 % | 0,00 | 45 000,00 | 0,00 % |
| Totaux | 0 | 1 | 0,00 % | 0,00 | 45 000,00 | 0,00 % |

Source: FRA, 2018

Tableau A8.10: Dérogations aux ordres de recouvrement en 2018 > 100 000 euros

| Clé centrale exemptions | Clé centrale liée à l'OR | Montant d'OR accepté (en euros) | Groupe compte LE | Décision de la Commission | Commentaires |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------------|---------------------------|--------------|
| | | | | | |
| Total FRA | | 0,00 | | | |
| Nombre de dérogations aux OR | | 0 | | | |

Justifications: s.o.

Remarque: OR: ordre de recouvrement; LE: entité légale.

Source: FRA, 2018

Tableau A8.11: Recensement des procédures négociées

| PROCÉDURES NÉGOCIÉES – CONTRATS > 60 000 euros | | | | | | |
|--|----------------|-----------------------|-----------------|-------------|--------------------|----------------|
| | | Compte: | | 0 | | |
| | | Montant total: | | 0 | | |
| Nombre | Contractant(s) | | Type de contrat | Description | Montant (en euros) | Base juridique |
| Aucun | Nom | Adresse | | | | |

Source: FRA, 2018

Tableau A8.12: Contrats de construction

| CONTRATS DE CONSTRUCTION | | | | | | |
|--------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | Compte: | | o | | |
| | | Montant total: | | o | | |
| | Contractant(s) | | | | | |
| Nombre | Nom | Adresse | Type de contrat | Description | Montant (en euros) | Base juridique |
| S.O. | | | | | | |

Source: FRA, 2018

Tableau A8.13: Contrats déclarés secrets

L'Agence n'a pas déclaré de contrat secret.

Source: FRA, 2018

Annexe IX: Informations sur les performances incluses dans les évaluations

Les **activités d'évaluation** à la FRA visent à mesurer les performances des projets sur la base de critères et d'indicateurs fixés, dans le but d'établir des résultats et des conclusions ainsi que des recommandations pour une future programmation ou pour apporter des améliorations aux projets actuels. Une évaluation peut être menée à différents stades du cycle de vie de chaque projet, dans ou hors de l'organisation.

ÉVALUATIONS INTERNES DE LA FRA

En 2018, dans le cadre d'un effort général destiné à assurer un impact maximal à ses activités, la FRA a soumis ses projets à plusieurs exercices d'évaluation.

Évaluations ex ante

| Répondre à une urgence en matière de droits fondamentaux – L'impact à long terme des réponses à la crise de l'asile/immigration de 2015 | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Immigration et intégration des migrants, visas, contrôles aux frontières et asile |
| Résumé des résultats et recommandations liés aux performances: | <p>L'Agence a l'intention d'entreprendre une recherche impliquant des entretiens avec les personnes qui sont entrées dans l'UE, en se concentrant sur les familles et les enfants, parallèlement à des entretiens avec les fonctionnaires qui étaient chargés de répondre à la crise. Les résultats sont destinés à fournir un aperçu des «enseignements à tirer» à partir des réponses de différents États membres à la crise.</p> <p>Intérêt: Les conclusions de l'évaluation montrent que le projet est pertinent compte tenu du contexte politique et des objectifs stratégiques de la FRA. Il s'agit de l'une des rares études à recueillir des données primaires à partir d'un éventail de parties prenantes. Néanmoins, de nouvelles synergies pourraient être créées avec les parties prenantes concernées, en particulier au niveau national.</p> <p>Cohérence et complémentarité: Ce projet constitue la suite logique des travaux de la FRA dans le domaine de l'asile et de la migration et il complète d'autres initiatives et projets de la FRA. La cohérence externe est également garantie; aucun double emploi n'a été décelé au niveau national ou de l'UE.</p> <p>Valeur ajoutée: Le projet possède clairement une valeur ajoutée européenne, en raison de son approche comparative et locale. Cette valeur ajoutée est reconnue par les parties prenantes de l'UE, mais elle est moins claire au sein des parties prenantes nationales/locales et pourrait être renforcée.</p> |

| Deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives | |
|--|--|
| Domaine thématique: | Racisme, xénophobie et intolérance qui y est associée |
| Résumé des résultats et recommandations liés aux performances: | <p>S'appuyant sur les outils et méthodes de collecte de données développés pour l'enquête de 2012, la deuxième phase de cette étude a collecté des données sur les expériences et points de vue des personnes juives — en accordant une attention particulière aux manifestations d'antisémitisme dans l'environnement en ligne et à l'impact des attaques violentes et des préjugés contre les Juifs sur la vie des personnes juives vivant dans des États membres de l'UE.</p> <p>Intérêt: La deuxième enquête de la FRA sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives est pertinente compte tenu du contexte politique et des objectifs stratégiques de la FRA.</p> <p>Efficacité: La FRA a fait preuve d'efficacité en créant des synergies avec les parties prenantes concernées, en particulier au niveau européen, et elle a travaillé activement avec la Commission européenne afin de faire participer un grand nombre de parties prenantes concernées à la phase préparatoire du projet.</p> <p>Cohérence: Le projet présente une grande cohérence avec les politiques et les initiatives mises en œuvre au niveau européen, et aucun double emploi n'a été décelé au niveau national ou de l'UE.</p> <p>Complémentarité: Ce projet constitue la suite logique des travaux de la FRA dans le domaine de la discrimination et de l'antisémitisme et il complète d'autres initiatives et projets de la FRA.</p> <p>Valeur ajoutée: Le projet présente clairement une valeur ajoutée européenne, en raison de la nature comparative des résultats de l'enquête, ce qui permet aux institutions européennes de mieux contrôler la mise en œuvre de la législation de l'UE au niveau national.</p> <p>La diffusion du lien de l'enquête pourrait également cibler des groupes spécifiques de Juifs qui étaient sous-représentés dans la précédente enquête, tels que les Juifs orthodoxes et non reconnus comme tels. De nouvelles synergies pourraient également être établies avec les parties prenantes concernées pour soutenir la diffusion des résultats, par exemple d'autres organisations internationales et organisations des droits de l'homme.</p> |



Évaluations ex post

| Programme pluriannuel sur les Roms | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Intégration des Roms |
| Résumé des résultats et recommandations liés aux performances: | <p>Sur la base de l'évaluation, grâce à son programme pluriannuel sur les Roms, la FRA est parvenue à remplir ses objectifs énoncés dans la communication de 2011, à savoir fournir des preuves quantitatives, comparables dans toute l'Europe, des discriminations auxquelles sont confrontés les Roms, et suivre les efforts réalisés par les États membres pour lutter contre ces discriminations dans le cadre de l'UE. Les principaux efforts de la FRA devraient toutefois progressivement évoluer de la documentation de la situation des Roms à la documentation de la raison pour laquelle les budgets et les efforts politiques semblent être insuffisants pour changer la situation – et fournir des solutions en conséquence.</p> <p>Intérêt: Le programme remédie au manque d'éléments de preuve de qualité en ce qui concerne l'inclusion des Roms, qui complique l'élaboration par les États membres de politiques pertinentes, selon l'ampleur adaptée. La FRA devrait également viser à mieux exploiter la richesse des données déjà recueillies, au moyen d'études thématiques supplémentaires effectuées par les chercheurs de la FRA, en fournissant un accès ouvert aux données et en encourageant les chercheurs à exploiter les ensembles de données.</p> <p>Cohérence: Les activités du programme sont en mesure de contribuer à l'ensemble des étapes de l'élaboration de politiques sur la base de données factuelles, au niveau de la Commission européenne et aux niveaux national et local, dans le cadre de l'UE pour l'inclusion des Roms.</p> <p>Efficacité: La qualité des éléments de preuve fournis par la FRA, en particulier en ce qui concerne ses enquêtes, et leur utilité pour les décideurs politiques font l'objet d'un large consensus.</p> <p>Complémentarité: Le programme est toujours le seul à fournir des données quantitatives et comparables au niveau de la Commission.</p> <p>Impact: Parmi d'autres sources utilisées par la Commission, des ONG ou des États membres, les éléments de preuve de la FRA sont largement appréciés, en particulier comme référence en ce qui concerne les efforts pour l'inclusion des Roms.</p> <p>Efficience: La marge de la FRA est très limitée en ce qui concerne les questions budgétaires relatives au programme, étant donné que la majeure partie des fonds sont dépensés pour des enquêtes commandées à la demande de la Commission.</p> |

| Rapport sur les droits fondamentaux 2017 | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Engagement |
| Résumé des résultats et recommandations liés aux performances: | <p>Le <i>Rapport sur les droits fondamentaux</i> est une publication annuelle de l'Agence qui vise à recenser les tendances en matière de droits fondamentaux dans toute l'UE ainsi qu'à souligner les pratiques prometteuses dans les États membres. En outre, ce rapport contribue également à sensibiliser à l'utilisation de la Charte des droits fondamentaux de l'UE au niveau national.</p> <p>Intérêt: Ce rapport est pertinent pour la présentation de certaines activités de la FRA dans le domaine des droits fondamentaux et pour l'élaboration de rapports sur les questions de droits fondamentaux existantes et émergentes dans l'UE. En ce qui concerne la pertinence de l'audience cible, le rapport pourrait également cibler le pouvoir judiciaire comme audience principale. Il cible actuellement les parlements et les gouvernements nationaux mais pas la troisième branche du gouvernement d'État.</p> <p>Efficacité: La FRA s'est révélée très efficace pour produire un rapport qui associerait une étude comparative, un exercice de sensibilisation et un outil d'assistance aux institutions de l'UE dans la prise de décisions, mais également pour essayer de trouver un équilibre entre les différentes audiences cibles. L'incidence de ce rapport pourrait être accrue, en particulier grâce à une présence plus active de la FRA lors des événements nationaux.</p> <p>Efficience: Le <i>Rapport sur les droits fondamentaux 2017</i> semble relativement rentable par rapport aux années précédentes, l'allocation budgétaire étant progressivement réduite depuis 2014.</p> <p>Cohérence et complémentarité: Le rapport est cohérent avec d'autres rapports dans le domaine des droits fondamentaux en Europe. Il est utilisé comme document de référence pour la production de plusieurs rapports dans l'UE et dans le monde entier.</p> <p>Valeur ajoutée: Le rapport fournit une évaluation neutre et impartiale de la mise en œuvre des obligations liées aux droits fondamentaux par les États membres, avec une perspective globale, intégrée et rigoureuse.</p> <p>Des améliorations peuvent être apportées au niveau de la structure, du contenu et de la conception du rapport, tant dans les versions papier que dans les versions électroniques.</p> |



| Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Droits de l'enfant |
| Résumé des résultats et recommandations liés aux performances: | <p>Pour la première fois, un manuel contenant des informations consolidées sur la jurisprudence européenne dans le domaine des droits de l'enfant a été rendu accessible aux décideurs politiques, aux praticiens et aux professionnels du droit afin de protéger les droits des enfants, en permettant également de comparer le niveau de protection juridique des droits des enfants garantis par les tribunaux européens.</p> <p>Intérêt: Le manuel a comblé des lacunes, recensées par la FRA et le Conseil de l'Europe (CdE), concernant un manque d'informations systématiques et analytiques sur la «norme européenne» sur la protection des droits de l'enfant eu égard à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Afin qu'il reste pertinent, le manuel doit être mis à jour dans quelques années lorsqu'une nouvelle jurisprudence sur les droits de l'enfant devrait être disponible.</p> <p>Efficacité: Ce manuel a sensibilisé le lecteur et a approfondi ses connaissances des normes juridiques qui protègent les droits de l'enfant en Europe. En général, il semble que davantage d'efforts pourraient être consentis en ce qui concerne la diffusion du manuel. Il pourrait être traduit et promu dans un plus grand nombre de langues, par exemple les langues des pays du CdE ou les pays candidats à l'adhésion à l'UE.</p> <p>Efficience: Le manuel semble présenter un bon rapport qualité-prix compte tenu du budget total par rapport à la portée générale du manuel.</p> <p>Cohérence: Le manuel s'appuie sur les travaux antérieurs et en cours de la FRA dans le domaine des droits de l'enfant et il est cohérent avec d'autres travaux européens dans ce domaine.</p> <p>Complémentarité: Le manuel est complémentaire; il s'agit du premier document de ce type sur les droits de l'enfant et il ne se recoupe pas avec d'autres initiatives de l'UE ayant des objectifs similaires.</p> <p>Valeur ajoutée: La principale valeur ajoutée du manuel, en tant que première analyse officielle et exhaustive de la norme sur la protection des droits de l'enfant dans l'UE et au-delà, est qu'il a comblé des lacunes en matière de recherche grâce à une haute qualité scientifique.</p> <p>Durabilité: L'un des principaux facteurs contribuant à l'utilisation durable du manuel est le fait qu'il est devenu un matériel pédagogique et un outil de formation pour les institutions académiques et les professionnels du droit.</p> |

| Forum des droits fondamentaux (FRF) | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Engagement |
| Résumé des résultats et recommandations liés aux performances: | <p>Le FRF 2018 a été un succès: il a réalisé ses objectifs, qui étaient de rassembler différents groupes de parties prenantes, de faciliter la mise en réseau et d'assurer la visibilité de la FRA. Les principaux aspects organisationnels ont été mis en œuvre avec succès, qu'il s'agisse du recours à des formes de discussion innovantes, de l'utilisation efficace des médias sociaux, ou de la déclaration du président, bien plus concrète et exploitable que celle de 2016.</p> <p>Intérêt: Le Forum reflétait parfaitement les besoins et les défis actuels dans le domaine des droits fondamentaux, et ses objectifs étaient adaptés aux besoins des parties prenantes. La FRA devrait toutefois examiner la meilleure manière de refléter les actions du Forum dans les projets pertinents de la FRA, afin de les intégrer plus systématiquement dans l'ensemble des activités de l'Agence.</p> <p>Efficacité: Le Forum a atteint ses objectifs en ce qui concerne les produits, la portée et les résultats planifiés et escomptés. Le nombre de participants a été largement supérieur à celui attendu, avec diverses parties prenantes de différents secteurs de la société.</p> <p>Efficiace: La manifestation a été correctement planifiée et organisée, nécessitant des efforts soutenus de la part de l'Agence et l'engagement de ses ressources. Compte tenu de la taille du Forum, il est important que l'effort requis soit constant pour que le projet soit géré efficacement. La FRA devrait réexaminer les aspects organisationnels du Forum.</p> <p>Cohérence et complémentarité: Il est conforme au mandat de la FRA, tel qu'il est défini aux articles 2 à 4 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil, ainsi qu'à d'autres initiatives de l'Agence (son plan stratégique 2017-2021).</p> <p>Valeur ajoutée: Il a apporté une valeur ajoutée manifeste, en offrant une plate-forme de collaboration et d'interaction avec des parties prenantes très diverses, dont des groupes non traditionnels.</p> <p>Durabilité: Assurer la durabilité des résultats du Forum et prolonger ses répercussions demeure une préoccupation majeure. En ce qui concerne les aspects positifs, les parties prenantes affirment qu'elles souhaitent poursuivre les contacts noués et utiliser les résultats du Forum.</p> |

La FRA a déjà commandé trois évaluations de projets dans le cadre du programme de travail annuel 2018. Le contrat externe a débuté les évaluations des projets sélectionnés. Ces évaluations s'achèveront en 2019.

Évaluation ex ante

| Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Engagement |
| Résumé du projet | <p>La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil ont, à plusieurs reprises, souligné la nécessité d'une plus grande sensibilisation aux droits fondamentaux inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Ces appels sont lancés dans les rapports annuels sur la mise en œuvre effective de la Charte, dans la stratégie de sécurité intérieure de l'UE, dans le nouveau récit pour l'Europe et le programme pour la diversité dans l'éducation et la promotion de la citoyenneté active, dans la communication de la Commission européenne relative à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme ainsi que dans de nombreuses résolutions du Parlement européen. Les recherches de la FRA ont révélé que la connaissance des droits fondamentaux parmi les responsables et les détenteurs des droits dans l'UE est extrêmement faible. Ce point a également été mis en évidence lors du Forum des droits fondamentaux 2016. Pour s'exécuter de manière efficace, la FRA entend promouvoir les droits fondamentaux au moyen d'activités de communication, de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'une interaction avec les partenaires stratégiques dans l'UE et les États membres. La valeur ajoutée apportée par l'Agence sera le renforcement du rôle de la promotion des droits de l'homme sur le plan institutionnel au niveau national, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux de promotion des droits de l'homme.</p> |



Évaluation intermédiaire

| Deuxième enquête sur les personnes LGBTI dans l'UE | |
|---|---|
| Domaine thématique: | Égalité |
| Résumé du projet | Les améliorations apportées aux cadres juridiques et politiques au niveau de l'UE et national pour protéger les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées sont encourageantes. L'Agence lance la deuxième vague de son enquête sur les personnes LGBTI, élargissant sa portée pour couvrir également les personnes intersexuées, afin de recueillir des éléments de preuve sur la façon dont ces améliorations sont vécues par les détenteurs de droits sur le terrain. Il n'existe pas d'autres données statistiques au niveau de l'UE qui soient fondées sur des enquêtes portant sur des questions pertinentes ventilées par orientation sexuelle ou identité de genre. La première vague de cette enquête a été lancée par l'Agence en 2012 en réponse à une demande de la Commission européenne. La reconduction de l'enquête et l'extension de sa portée dans le but de compiler des données sur les expériences et les opinions des personnes intersexuées aident également l'UE et ses États membres à renforcer davantage les cadres juridiques de protection des droits fondamentaux des personnes LGBTI ainsi qu'à élaborer des politiques permettant de résoudre les difficultés rencontrées par les personnes LGBTI en matière de respect des droits fondamentaux. |

Évaluation ex post

| Données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile | |
|--|--|
| Domaine thématique: | Migration |
| Résumé du projet | Le projet analyse les implications en termes de droits fondamentaux de la collecte et du traitement de données biométriques dans les grandes bases de données informatiques sur les frontières, l'immigration et l'asile. Il étudie les risques ainsi que l'incidence positive éventuelle du traitement de données biométriques sur les droits fondamentaux. Le partage d'informations avec des parties et des pays tiers est intégré à l'analyse. Les systèmes informatiques à grande échelle mis en place ou planifiés par l'UE envisagent la collecte de données personnelles, y compris des identifiants biométriques, pour presque tous les ressortissants de pays tiers qui voyagent dans cette zone. Le projet de la FRA explore pour la première fois les conséquences de ce phénomène de manière globale. |

De nombreuses informations sur l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sont disponibles sur le site web de la FRA fra.europa.eu.

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://publications.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.

HELPING TO MAKE FUNDAMENTAL RIGHTS A REALITY FOR EVERYONE IN THE EUROPEAN UNION

FRA - AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche

Tél. +43 158030-0 – Fax +43 158030-699

fra.europa.eu

facebook.com/fundamentalrights

linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency

twitter.com/EURightsAgency



Office des publications
de l'Union européenne